

Section 5 – Produits laitiers de lait de vache

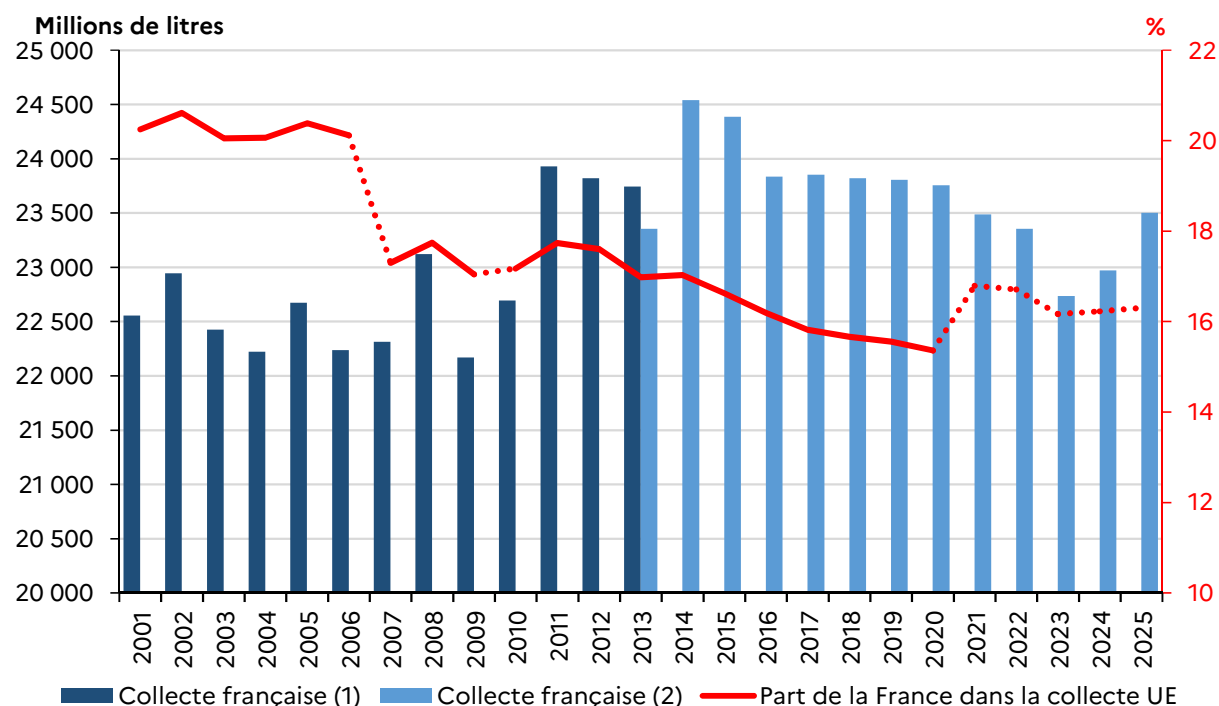
Il est recommandé de commencer par lire la méthode générale de l'Observatoire décrite dans le Chapitre 1.

1. BILAN ET FLUX DANS LA FILIÈRE DES PRODUITS LAITIERS DE VACHE

Après avoir atteint un pic à 24,6 milliards de litres en 2014, la collecte française de lait de vache s'était contractée après la fin des quotas laitiers, pour se stabiliser entre 2016 et 2020 autour de 23,9 milliards de litres. Entre 2021 et 2023, les volumes se sont à nouveau orientés à la baisse. 2024, puis 2025, ont été marquées par des augmentations des volumes collectés. En 2025, la part de la France au sein de la collecte européenne était de 16,3 %, 2^e producteur de lait de vache derrière l'Allemagne.

Graphique 105

Évolution de la collecte de lait de vache en France et part dans la collecte européenne



(1) Ancienne série de l'enquête mensuelle laitière ; (2) Nouvelle série de l'enquête mensuelle laitière ; (3) UE à 15 jusqu'en 2006, à 27 de 2007 à 2009, à 28 entre 2010 et 2020, puis à 27 depuis 2021.

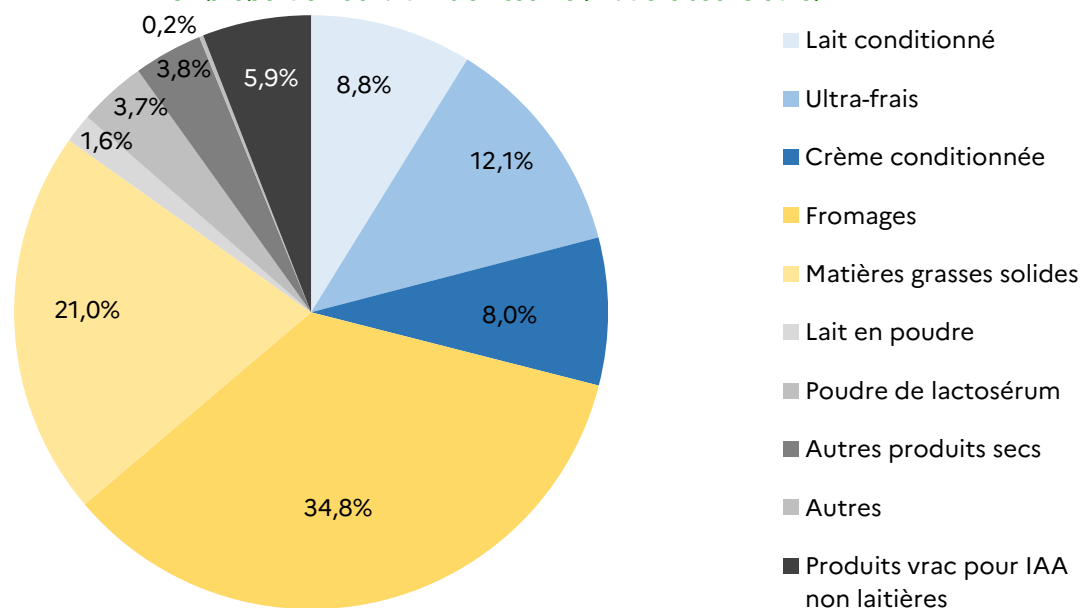
Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer, Eurostat

Les fabrications françaises couvrent une large gamme de produits laitiers au lait de vache, aussi bien des produits de grande consommation (PGC), comme les fromages, le lait conditionné, la crème conditionnée, le beurre plaquette, l'ultra-frais (yaourts, desserts lactés, fromages blancs et petits suisses), les fromages ; que des produits industriels (PI) : beurre vrac, poudres de lait, poudres de lactosérum, etc. La France s'est également diversifiée sur ces produits industriels, ajoutant aux fabrications de produits plutôt « basiques » (poudre de lait écrémé, poudre grasse) des produits à plus forte valeur ajoutée (poudre de lait infantile, concentrés de protéines et de protéines sériques, caséines et caséinates).

Compte tenu de leur teneur en matière sèche utile contenu dans le lait (MSU), protéique et butyrique, les fromages constituent le 1^{er} poste de fabrication, avec environ 35 % de la MSU du lait de collecte. Les matières grasses solides (beurre, MGLA : matière grasse laitière anhydre) nécessitent quant à elles un peu plus de 21 % de la MSU mise en œuvre dans les fabrications. Pour autant, la France est importatrice nette de beurre, car sa production ne permet pas de couvrir les besoins pour la consommation des ménages et pour l'utilisation dans les industries agroalimentaires (IAA-viennoiseries, biscuiteries...). Les produits ultra-frais utilisent environ 12 % de la MSU et le lait conditionné un peu moins de 9 %. Les fabrications de crème nécessitent près de 8 % de la MSU.

Graphique 106

Part dans les fabrications laitières françaises des différentes catégories de produits, en proportion du lait mis en œuvre (matière sèche utile)

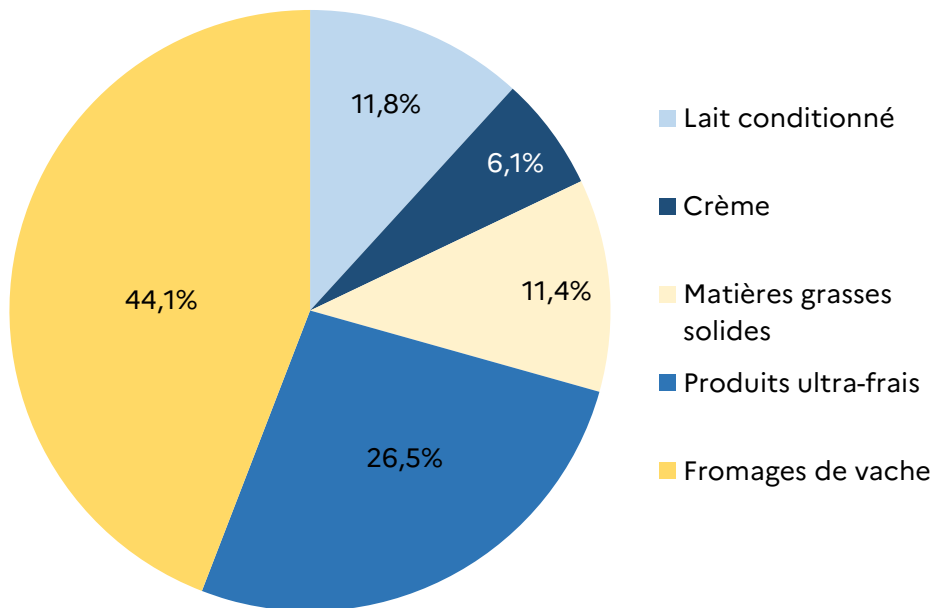


Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière 2024 du SSP

Environ 40 % du lait collecté en France sont exportés (Schéma 13). Le plus gros poste d'exportation est celui des fromages, que ce soit en volume, compte tenu du poids de la matière sèche utile dans ces produits, ou en valeur, en raison de leur forte valeur ajoutée. Ils représentent un peu plus de 44 % des exportations françaises de produits laitiers en valeur en 2025. Autre produit à forte valeur ajoutée, les poudres de lait infantiles sont le 2^e poste de contribution aux exportations françaises de produits laitiers avec 10 % de la valeur totale.

La consommation française de produits laitiers est difficile à évaluer dans sa globalité. Selon l'Idèle (« Où va le lait », 2020), on estime que les ménages consomment 50 % des volumes de produits laitiers (en MSU, en 2019). Le panel Worldpanel by Numerator permet d'approcher ces achats des ménages français pour leur consommation à leur domicile principal. En valeur, la plus grosse part des achats de produits laitiers est consacrée aux fromages. Les produits ultra-frais (yaourts, fromages blancs, desserts lactés) comptent pour plus d'un quart des dépenses. Le lait conditionné couvre 12 % des dépenses, tout comme les matières grasses solides. Le poids de la crème est deux fois moindre, à 6 % environ.

Graphique 107

Structure des achats des ménages en produits laitiers au lait de vache en valeur en 2025*Total France : 19,5 milliards d'euros*

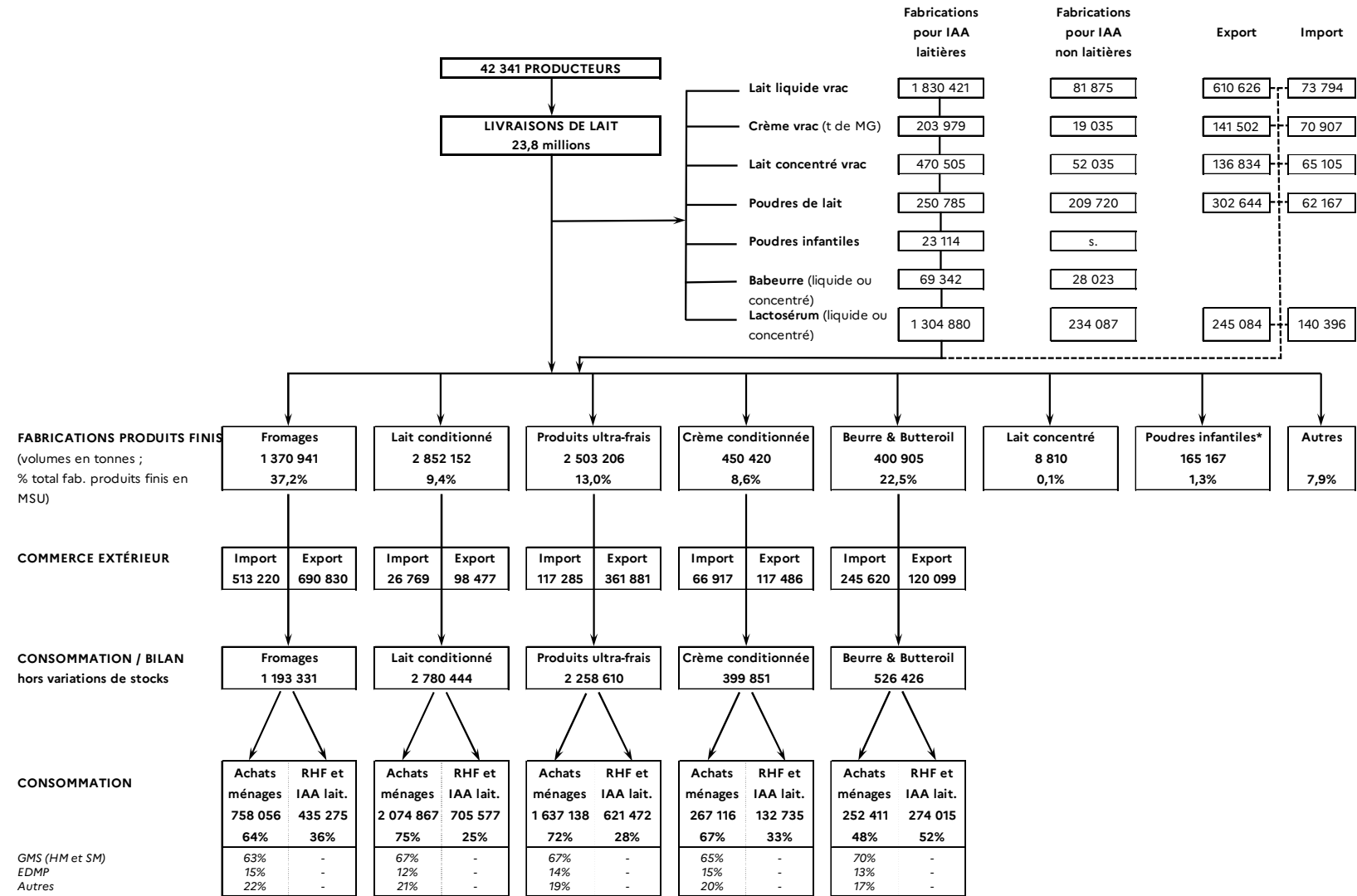
Source : FranceAgriMer d'après Worldpanel by Numerator

Derrière les ménages, l'industrie agroalimentaire (IAA) est le deuxième utilisateur de produits laitiers avec environ 38 % de la MSU en 2019 (d'après Idele). Les poudres notamment, comme la poudre de lait écrémé et la poudre de lactosérum, servent d'ingrédients dans les IAA non laitières (biscuiteries, chocolat, plats préparés...) et dans les industries de l'alimentation animale (veaux de boucherie). Le beurre et la crème sont aussi des ingrédients dans les IAA, avec des débouchés importants dans les secteurs de la boulangerie-viennoiserie-pâtisserie et des crèmes glacées. Les fromages ingrédients, tels que l'emmental, la mozzarella, sont également largement utilisés en transformation (Schéma 13).

En troisième place, le secteur de la restauration hors domicile (RHD) absorbe environ 12 % des produits laitiers (en 2019, d'après Idele). Dans la restauration commerciale, il s'agit principalement de fromages ingrédients, de matières grasses solides et de crème, largement utilisés pour cuisiner ; dans la restauration collective, les produits ultra-frais tels que les yaourts sont plus présents.

Schéma 13

Bilan des flux dans la filière française des produits laitiers en 2024



Unités : tonnes, sauf mention contraire. EDMP : enseignes à dominante marques propres (anciennement hard-discount)
Source : FranceAgriMer d'après SSP (Enquête annuelle laitière), douane française, Worldpanel by Numerator et estimations

2. MÉTHODES ET DONNÉES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE DES PRODUITS LAITIERS DE LAIT DE VACHE

Cette partie sur les sources et méthodes de l'Observatoire dans la filière est volontairement synthétique et limitée à l'essentiel (se reporter à l'édition de 2012¹ pour plus de précisions).

2.1. Méthode de calcul de la décomposition des prix au détail des PGC laitiers hors beurre plaquette

La méthode de calcul de l'indicateur du coût de la matière première des produits de grande consommation (PGC) tient compte :

- des **coproduits** : aucun PGC ne comporte l'ensemble de la MSU du lait de collecte (par exemple, parmi les 40 g en moyenne de matière grasse par litre de lait de collecte seuls 15 g se retrouvent dans un litre de lait de consommation demi-écrémé). La modélisation de la fabrication de chaque produit de grande consommation entraîne la production de coproduits non destinés en l'état à la consommation et vendus à d'autres secteurs de l'industrie agroalimentaire. La valorisation nette (produit de la vente – coût de fabrication) de ces coproduits est intégrée dans le calcul du coût de la matière première utilisée par l'industriel pour élaborer le PGC ;
- des **excédents saisonniers** : le déphasage entre la saisonnalité de la production laitière et celle des fabrications de produits laitiers entraîne des excédents saisonniers ;
- des **excédents annuels** : la collecte de lait de vache et le marché des produits de grande consommation n'évoluent pas forcément de façon parallèle. L'écart entre les deux est comblé par un volume de lait transformé en produits industriels stockables, assurant le tampon entre la collecte laitière et le marché des PGC. Cet excédent annuel, d'ampleur variable, est lui aussi intégré dans l'analyse.

Il est retenu l'hypothèse selon laquelle **la totalité des produits induits, c'est-à-dire des coproduits et des excédents calculés, est valorisée en produits industriels** (beurre vrac, poudre de babeurre, poudre de lait écrémé et/ou poudre de lactosérum suivant les PGC) et que cette valorisation correspond à la valorisation réelle sur le marché ou à l'équivalent d'une cession intra-entreprise.

Dans les entreprises laitières, ces produits induits peuvent en fait être transformés en d'autres produits, mieux valorisés, dépendants de l'équation laitière propre à chaque entreprise, comme des PGC (comme des excédents de matière grasse utilisés dans des desserts lactés) ou des ingrédients à forte valeur ajoutée (comme les caséines ou la poudre de lactosérum déminéralisée pour les poudres infantiles).

Pour les produits de grande consommation issus de l'industrie laitière, **l'indicateur de coût de la matière première** doit prendre en compte l'ensemble du lait dont la collecte est nécessaire pour fabriquer 1 litre ou 1 kg du PGC, y compris la fraction valorisée en coproduits, les excédents saisonniers liés aux PGC et les excédents annuels. Le coût total du lait est calculé à partir du prix du lait réel (c'est-à-dire à teneur réelle en matière grasse et matière protéique) payé au producteur (cf. 2.2. Sources). À ce coût du lait, vient ensuite se retrancher la valorisation nette des produits induits. Celle-ci correspond à la différence entre le produit de la vente de ces produits induits et le coût de leur transformation (qui inclut la collecte du lait correspondant). Si le produit de la vente des produits induits est supérieur à leur coût, la valorisation nette est positive, ce qui réduit le coût de la matière première du PGC pour l'industriel. **Mieux les produits industriels sont valorisés sur le marché, plus leur valorisation nette augmente, ce qui diminue d'autant l'indicateur du coût de la matière première des PGC.**

¹ La méthode générale concernant les produits laitiers est également consultable à ce lien : https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/liens-pdf-menu/produits_laitiers_methodes.pdf

Si la valorisation des produits industriels est inférieure au coût, la valorisation nette est négative ; ces produits induits représentent alors un coût supplémentaire pour l'industriel, en addition au prix du lait collecté. Ainsi, est obtenu l'indicateur de coût de la matière première, **qui correspond donc à un coût d'achat global pour l'industriel et non au seul prix de vente du lait pour l'éleveur laitier.**

L'indicateur de marge brute industrielle sur un produit PGC élaboré par l'industrie est la différence entre le prix de vente de ce produit (prix sortie industrie) et l'indicateur de coût de sa matière première.

L'indicateur de marge brute sur un produit PGC pour la distribution est la différence entre le prix de vente de ce produit au détail (hors taxes) et le prix de vente de ce produit sortie industrie.

Les modèles par PGC, en considérant une laiterie monoproduit qui utiliserait du lait de collecte pour fabriquer un seul PGC et transformerait le reste du lait entièrement en produits industriels, surestiment le poids des coproduits industriels. La réalité est plus variée, car elle dépend du mix-produit, au sein d'un site ou d'une entreprise. **Il n'est pas possible de rendre compte de la diversité des équations laitières des différentes entreprises.**

En revanche, pour compléter l'approche par PGC avec coproduits par un autre point de vue sans coproduits, il est possible de prendre en compte un panier de PGC dans lequel l'ensemble de la matière sèche utile du lait de collecte est utilisé, donc sans recours à des produits industriels induits. Ce panier, seul, n'est pas non plus conforme à la réalité. Mais il permet de compléter l'analyse par une approche hors effet des produits industriels induits. Depuis le rapport 2023, un panier, constitué à partir des 5 PGC suivis (lait UHT, yaourt, camembert, emmental, beurre plaquette) est ajouté dans le champ d'étude (cf. point 3.5 de la présente section).

2.2. Sources pour les prix aux différents stades de la filière laitière

Le **prix du lait payé aux producteurs** fait l'objet d'une enquête mensuelle laitière (EML) du service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de FranceAgriMer. Le prix utilisé par l'OFPM est « aux taux réels en matières grasses et protéiques, toutes qualités confondues, toutes primes comprises », ce qui signifie qu'il englobe la valorisation du lait conventionnel, mais également du lait biologique et des laits sous autres SIQO. En ce sens, le prix du lait couvre les mêmes qualités que les prix au détail choisis (cf. paragraphe correspondant ci-dessous), ce qui permet de travailler sur deux séries de prix cohérentes. Depuis 2018, l'EML permet de différencier les productions et fournit un prix du lait conventionnel à taux réel, dont l'historique ne remonte néanmoins qu'à janvier 2017. Pour ces deux raisons, le prix du lait utilisé reste le prix « global » toutes qualités confondues.

Les **prix des produits industriels** utilisés pour calculer la valorisation des produits induits sont des données enquêtées de façon hebdomadaire auprès d'une vingtaine d'industriels par FranceAgriMer. À partir de cette enquête sont calculées des moyennes nationales pondérées par les volumes, qui sont ensuite mensualisées. Pour des questions de disponibilité de l'historique, la cotation professionnelle de l'association de la Transformation Laitière française (ATLA) est utilisée pour la poudre de lait écrémé avant 2016.

Les **prix des principaux PGC sortie industrie** sont fournis à l'Observatoire par l'Insee. Ils sont relevés chez les principaux opérateurs industriels, parallèlement à l'enquête conduite par l'Insee pour l'établissement des indices de prix de production de l'industrie. Ces prix moyens sont calculés sur des échantillons constants (fabricant, référence produit, client) durant environ 5 ans.

Ces prix industriels ne sont pas des données exhaustives, l'Insee privilégiant la représentativité des évolutions relatives de prix (en indices) à celle des niveaux en valeur de ces prix (en euros). En outre, la composition des produits selon les marques à l'intérieur de chaque gamme

(marques nationales - MN ou marques de distributeur - MDD) n'est pas forcément homogène avec celle du panier suivi au détail par Worldpanel by Numerator (cf. ci-dessous).

Les **prix payés par le consommateur au détail en GMS²** (hyper et supermarchés) sont issus depuis 2008 du panel consommateur Worldpanel by Numerator (anciennement Kantar) qui mesure les achats des ménages français pour leur consommation à leur domicile principal. Ce prix moyen des achats, par catégorie de produit, pondéré par les volumes achetés, présente l'avantage de refléter au mieux les évolutions de consommation des produits, y compris les évolutions de gamme et les effets des promotions. Pour chaque produit, l'ensemble des qualités sont prises en compte, c'est-à-dire à la fois les articles issus de lait de vache conventionnel, mais également ceux issus de l'agriculture biologique (les cinq PGC laitiers suivis par l'Observatoire sont concernés) ou des productions d'AOP/IGP (pour le camembert, l'emmental et le beurre). En ce sens, les prix au détail utilisés sont homogènes avec la série du prix du lait sélectionnée. En outre, les différentes gammes de produits (marques nationales, marques de distributeur et marques de distributeur économiques) sont intégrées au calcul du prix moyen de chacun des produits laitiers suivis, *via* une moyenne pondérée par les quantités achetées étudiées dans chaque gamme.

Afin de s'affranchir de l'impact des évolutions de la composition en gammes (MN, MDD et MDD éco) du panier d'achat, l'Observatoire a choisi, pour tous les produits, quelle que soit la filière, de travailler à panier constant d'une année sur l'autre, mais variant chaque mois de l'année, pour chacun des cinq produits suivis. Le panier qui sert de référence est celui de la dernière année. Ainsi, les évolutions de prix observées sont dues principalement aux variations de prix des articles au cours du temps (notion dite de « prix pur », cf. chapitre 1, méthode générale).

² À partir de l'année 2015, les données de quantités achetées et sommes dépensées à partir desquelles sont calculés les prix moyens sont fournies mensuellement par Worldpanel by Numerator. Sur les années antérieures, elles ont été fournies par période de 4 semaines et mensualisées par l'Observatoire.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DES PRIX AU DÉTAIL EN GMS DES PRODUITS LAITIERS

3.1. Représentativité des produits suivis

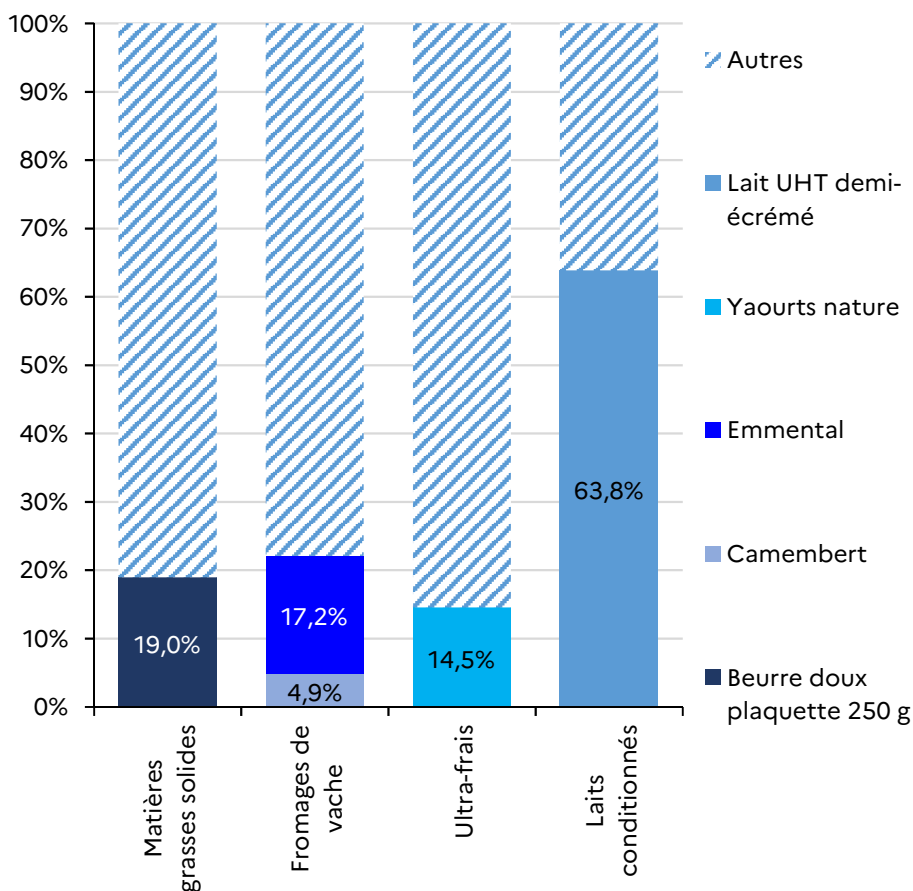
Les travaux de l'Observatoire portent sur cinq produits laitiers largement commercialisés en grande distribution (hyper et supermarchés) : le lait UHT demi-écrémé, le yaourt nature, l'emmental, le camembert et le beurre plaquette 250 g, représentant **les principaux types de produits achetés par les ménages**.

En moyenne sur la période 2021-2025 et dans les circuits GMS (hyper et supermarchés), les cinq produits retenus représentent 24 % de la valeur totale des achats des ménages de produits laitiers (hors fromages de chèvre et fromages de brebis). Dans le détail (Graphique 108) :

- le lait UHT demi-écrémé compte pour 64 % en valeur des achats de laits conditionnés,
- le beurre plaquette 250 g, un cinquième des achats de matières grasses solides et 27 % des achats de beurre,
- le yaourt nature, 14 % des produits ultra-frais (yaourts, fromages blancs, petits suisses, desserts lactés frais),
- le camembert et l'emmental, respectivement 5 % et 17 % des achats de fromages de vache.

Graphique 108

Représentativité de chaque produit suivi au sein de sa famille, en valeur des achats
Hyper et supermarchés, moyenne 2021-2025



Source : FranceAgriMer d'après Worldpanel by Numerator

La saisonnalité des achats est assez peu marquée pour ces produits laitiers. Le beurre plaquette présente les variations les plus marquées au cours de l'année, avec un creux des achats en été et des volumes plus élevés l'hiver. Les tendances sont similaires pour les deux fromages et le lait UHT demi-écrémé, mais de façon bien moins prononcée, alors que les achats de yaourts nature sont globalement constants tout au long de l'année.

Côté fabrications, les cinq produits retenus représentent également une part importante de la matière sèche utile du lait de vache transformée en France (Graphique 109, moyenne 2020-2024) :

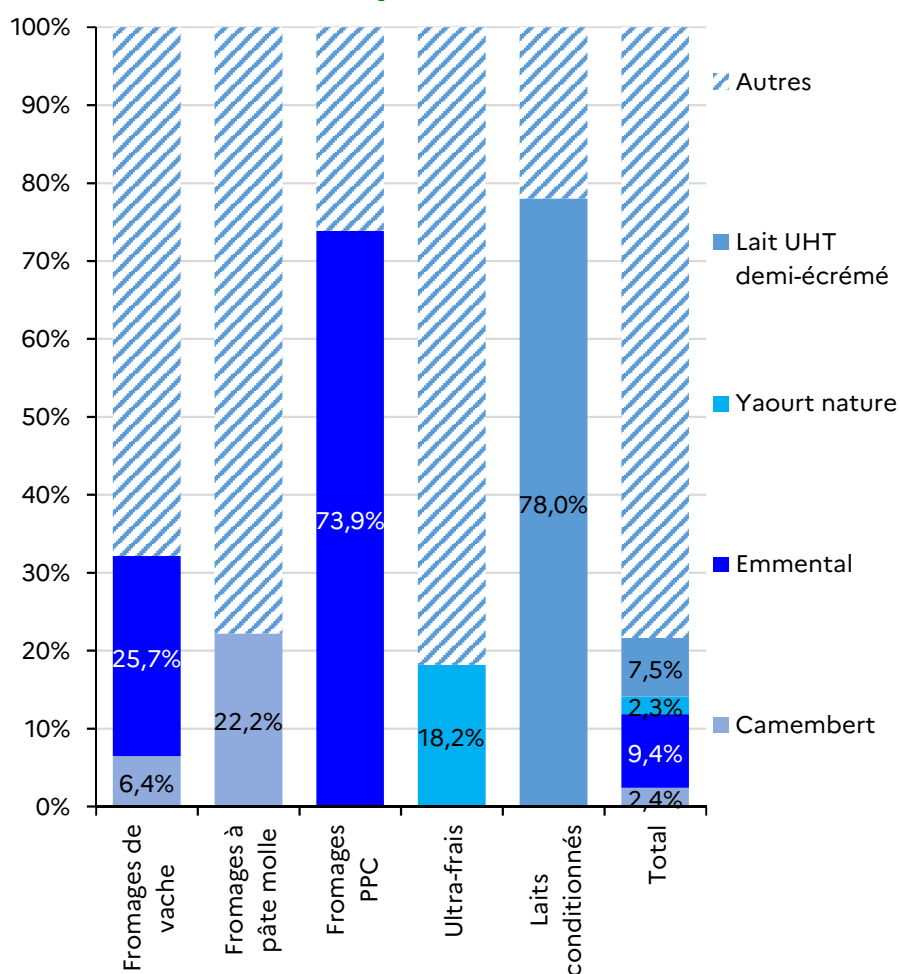
- le lait UHT demi-écrémé compte pour 78 % des fabrications de laits conditionnés,
- le yaourt nature pour 18 % de l'ultra-frais,
- le camembert et l'emmental, respectivement 6 % et 26 % des fabrications de fromages de vache et respectivement 22 % des fabrications de fromages à pâte molle et 74 % des fromages à pâte pressée cuite.

La dénomination « beurre plaquette » n'étant pas disponible dans l'enquête annuelle laitière, sa part dans les fabrications totales de beurre ne peut pas être calculée.

Ces quatre produits (hors beurre plaquette) correspondent à 21 % de la matière sèche utile utilisée dans les fabrications de produits laitiers finis au lait de vache en France (hors produits intermédiaires destinés aux industries agroalimentaires).

Graphique 109

**Représentativité des produits suivis au sein de leur famille
et du total des fabrications de produits laitiers finis, calculée en MSU
Moyenne 2020-2024**



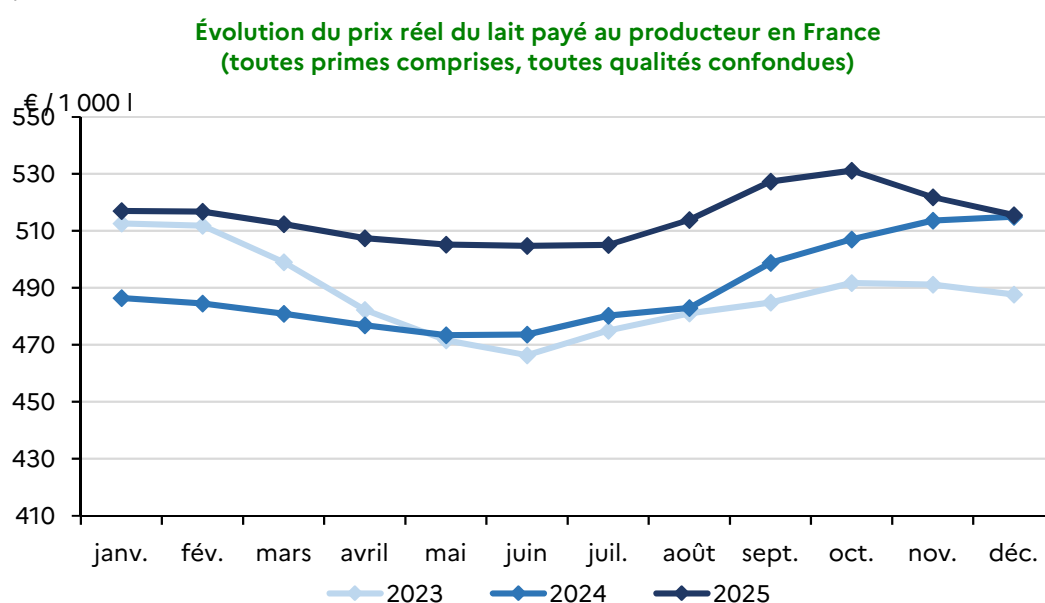
Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière du SSP

3.2. Le contexte du marché des produits laitiers en 2025

En 2025, le **prix réel du lait payé au producteur, toutes primes comprises, toutes qualités confondues**, s'est établi à 514 €/1 000 l (en moyenne pondérée par les volumes), soit une hausse de 5,3 % par rapport à 2024, malgré une dégradation du prix en fin d'année.

Sur cette période, les prix du beurre industriel vrac ont fortement chuté (voir graphique 111), ce qui a pesé sur les prix du lait. Pour autant, en moyenne sur l'année, le prix du **beurre vrac facturation**, utilisé dans les modèles de décomposition, a augmenté de 18,4 % en un an, en lien avec le haut niveau de prix de la première partie de l'année. En parallèle, le **prix de la poudre de lactosérum**, coproduit de la fabrication de fromages, a connu une hausse similaire. Le prix de la **poudre de lait écrémé**, stable une grande partie de l'année avant de lui aussi s'orienter à la baisse, a affiché une moyenne en baisse de 6 %. Ces évolutions contraires ont modifié le rapport MG/MP en faveur de la matière grasse. Ce ratio est notamment pris en compte dans le modèle beurre.

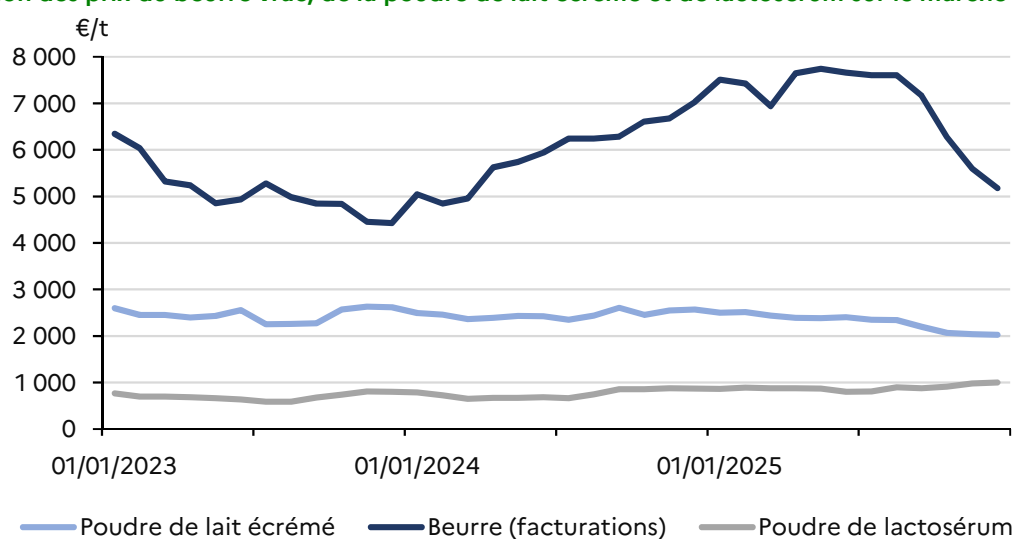
Graphique 110



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

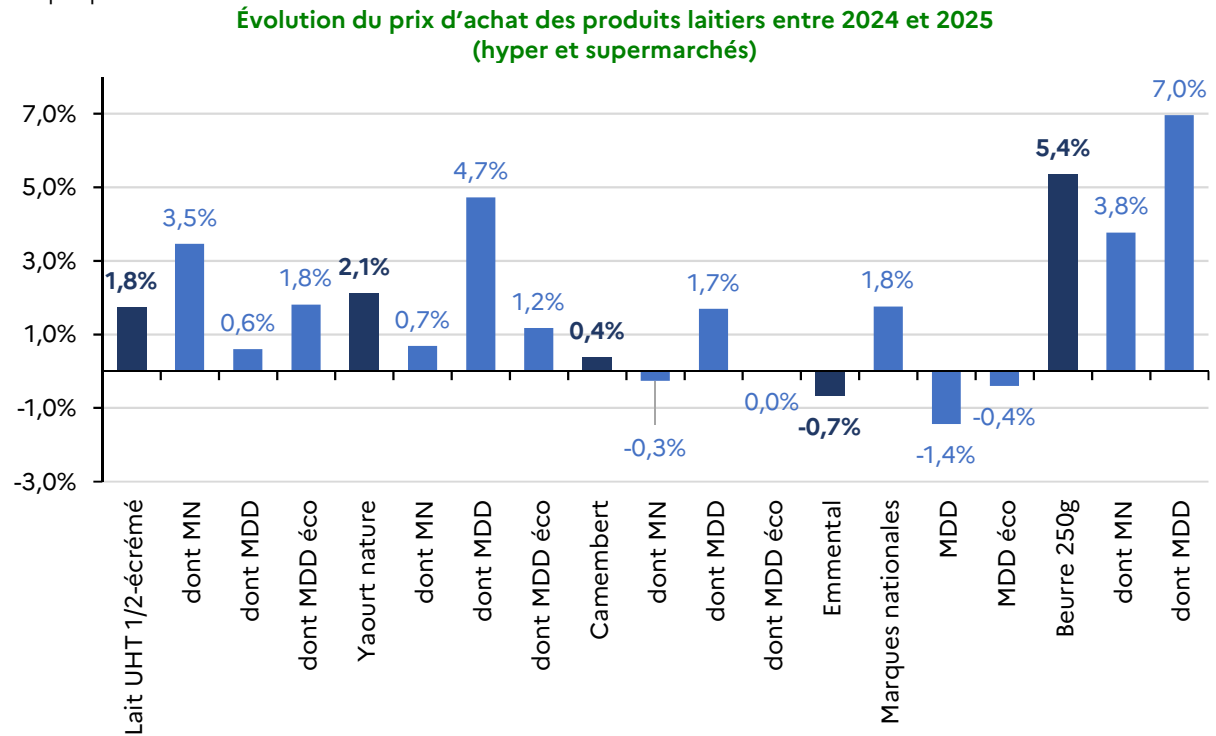
Graphique 111

Évolution des prix du beurre vrac, de la poudre de lait écrémé et de lactosérum sur le marché français



Source : FranceAgriMer

Graphique 112



Source : FranceAgriMer d'après Worldpanel by Numerator

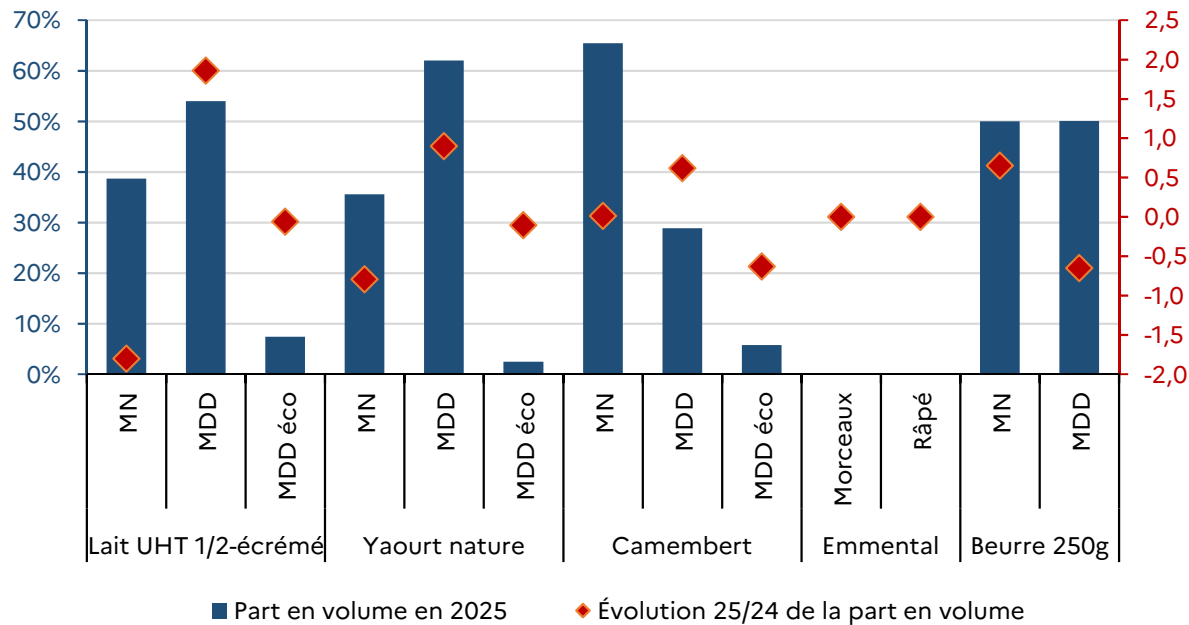
Pour la seconde année, le prix moyen d'achat de l'emmental dans les hyper et supermarchés a reculé. C'est le seul produit dont le prix a reculé en 2025 : pour les autres produits, les prix ont connu des hausses de prix modérées. Le beurre s'est toutefois démarqué par une augmentation de prix plus marquée, à 5 %.

Le Graphique 113 montre qu'en 2025, les MDD continuent de capter de nouvelles parts dans les achats des ménages au détriment des MN et/ou des MDD éco, pour tous les produits sauf le beurre 250g. Pour ce dernier, la part des MN progresse entre 2024 et 2025 pour atteindre un équilibre dans la répartition des achats entre MN et MDD.

Les parts des MDD éco stagnent ou sont en recul entre 2024 et 2025.

Graphique 113

Répartition en volume des achats par marque et évolution de la part entre 2024 et 2025
(hyper et supermarchés)



Source : FranceAgriMer d'après Worldpanel by Numerator

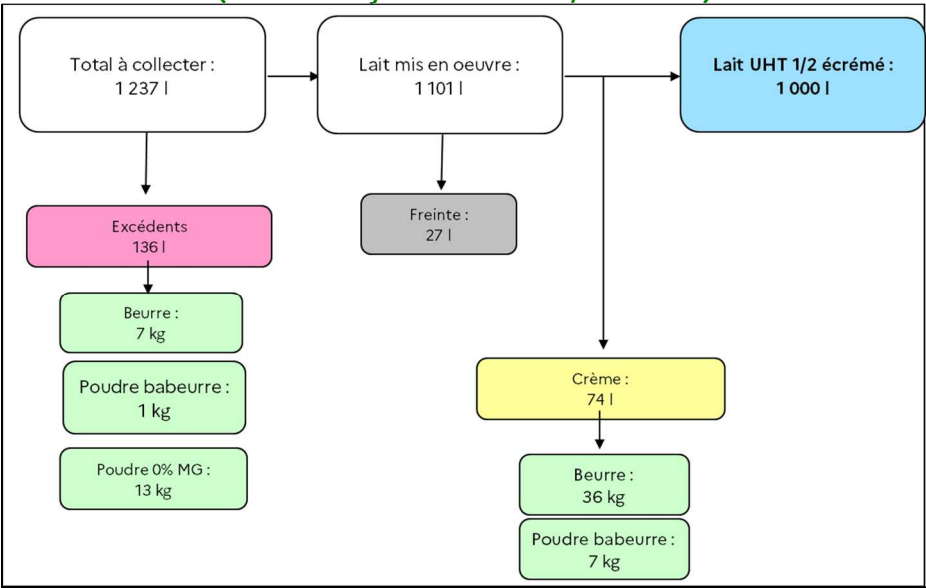
3.3. Prix et indicateurs de marges brutes en filière laitière de cinq PGC

Si chaque produit est étudié séparément dans ce rapport pour des raisons de méthode et de compréhension, **il est primordial d'avoir une approche globale de l'analyse** : en effet, les industriels n'apprécient pas leur marge brute produit par produit, mais sur la totalité de leur équation laitière. De même, la grande distribution a une approche globale de son rayon des produits laitiers.

3.3.1. Lait UHT demi-écrémé

Schéma 14

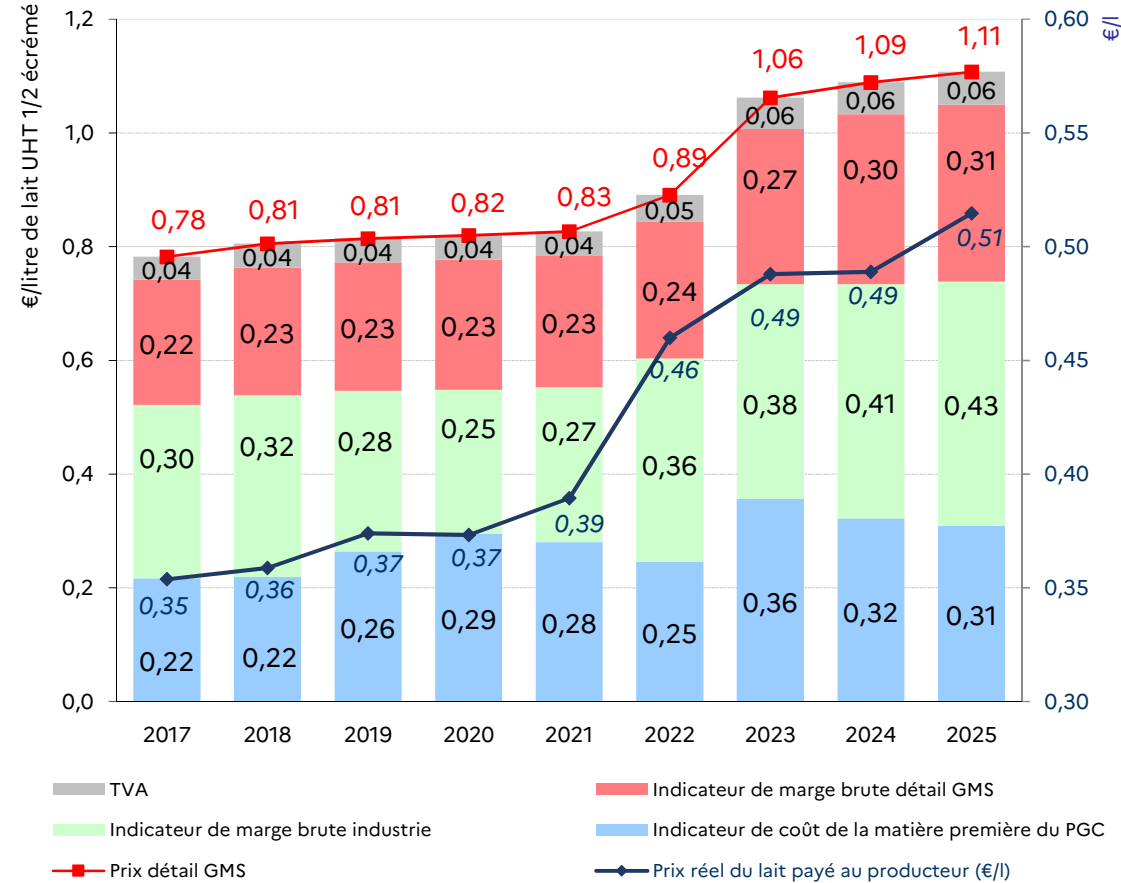
Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du lait UHT demi-écrémé
(données moyennes sur 10 ans, 2016-2025)



Source : OFPM d'après FranceAgriMer

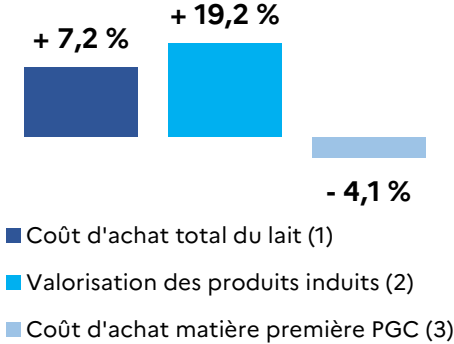
Graphique 114

Composition du prix moyen annuel au détail en **GMS** du lait demi-écrémé UHT « moyen »



Points d'attention :

- Le **coût d'achat de la matière première agricole** pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, **n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC** : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits.
- La figure ci-dessous décrit les évolutions des différentes composantes du coût de la matière première du PGC, en valeur absolue entre 2024 et 2025 ::



NB : évolution en % par rapport à 2024, évolution des bâtonnets en valeur absolue.

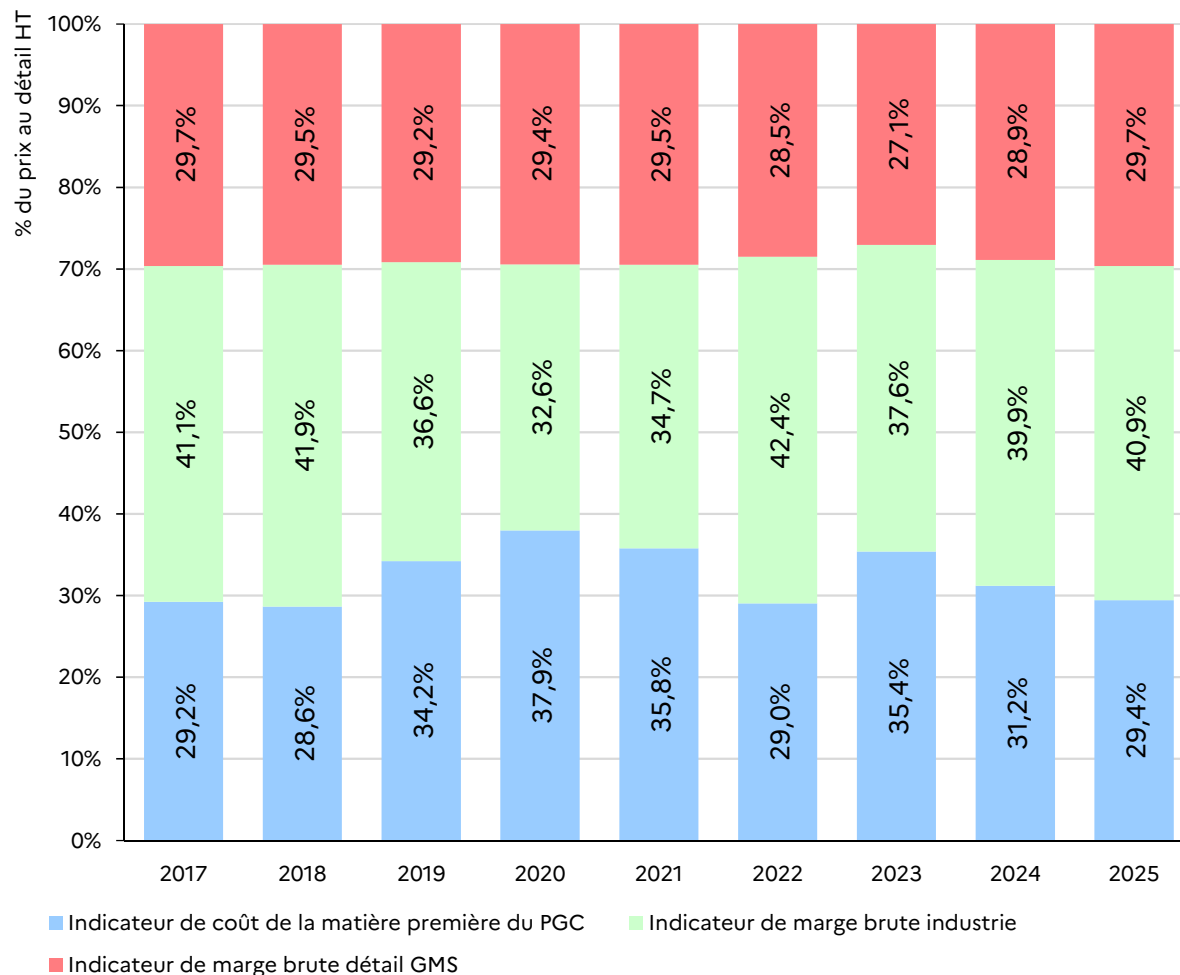
Lecture, en 2025 par rapport à 2024 :

- + 2 % prix au détail,
- + 4 % marge brute **GMS**,
- + 4 % marge brute industrie,
- 4 % coût d'achat de la matière première.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 115

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du lait demi-écrémé UHT « moyen »



Point d'attention :

- Le **coût d'achat de la matière première agricole** pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, **n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC** : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits.

Lecture :

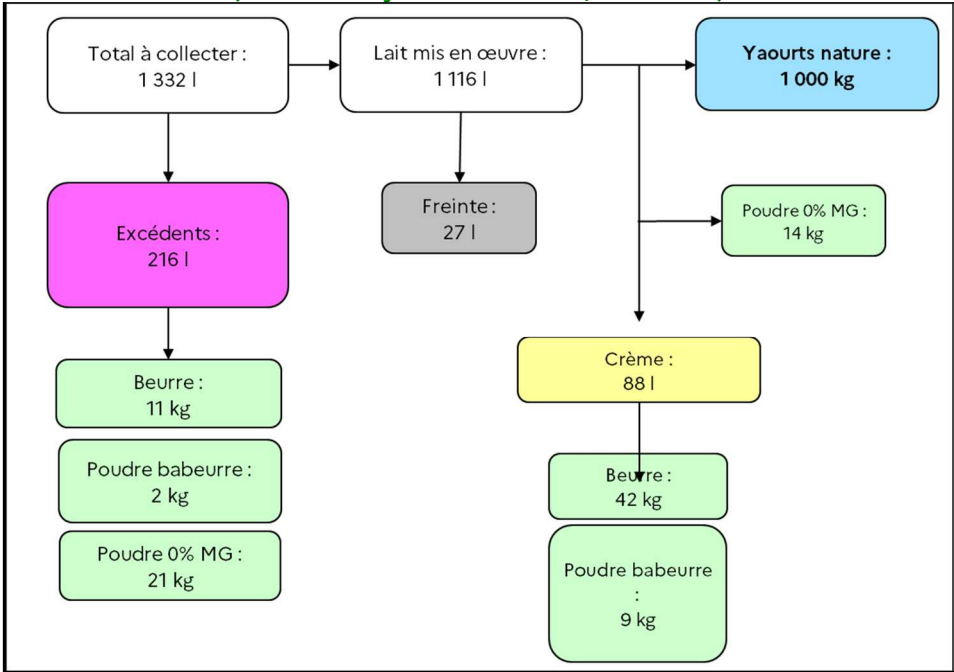
- La part de la matière première se situe généralement entre 30 et 35 % ;
- La part de l'industrie est variable, de 32 à 42 % en fonction des années ;
- Les variations annuelles importantes entre part de la matière première et part de l'industrie sont notamment liées à la volatilité des prix des coproduits ;
- La part de la GMS est beaucoup plus stable à environ 30 % jusqu'en 2021, avec toutefois une légère diminution entre 2021 et 2023.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

3.3.2. Yaourt nature

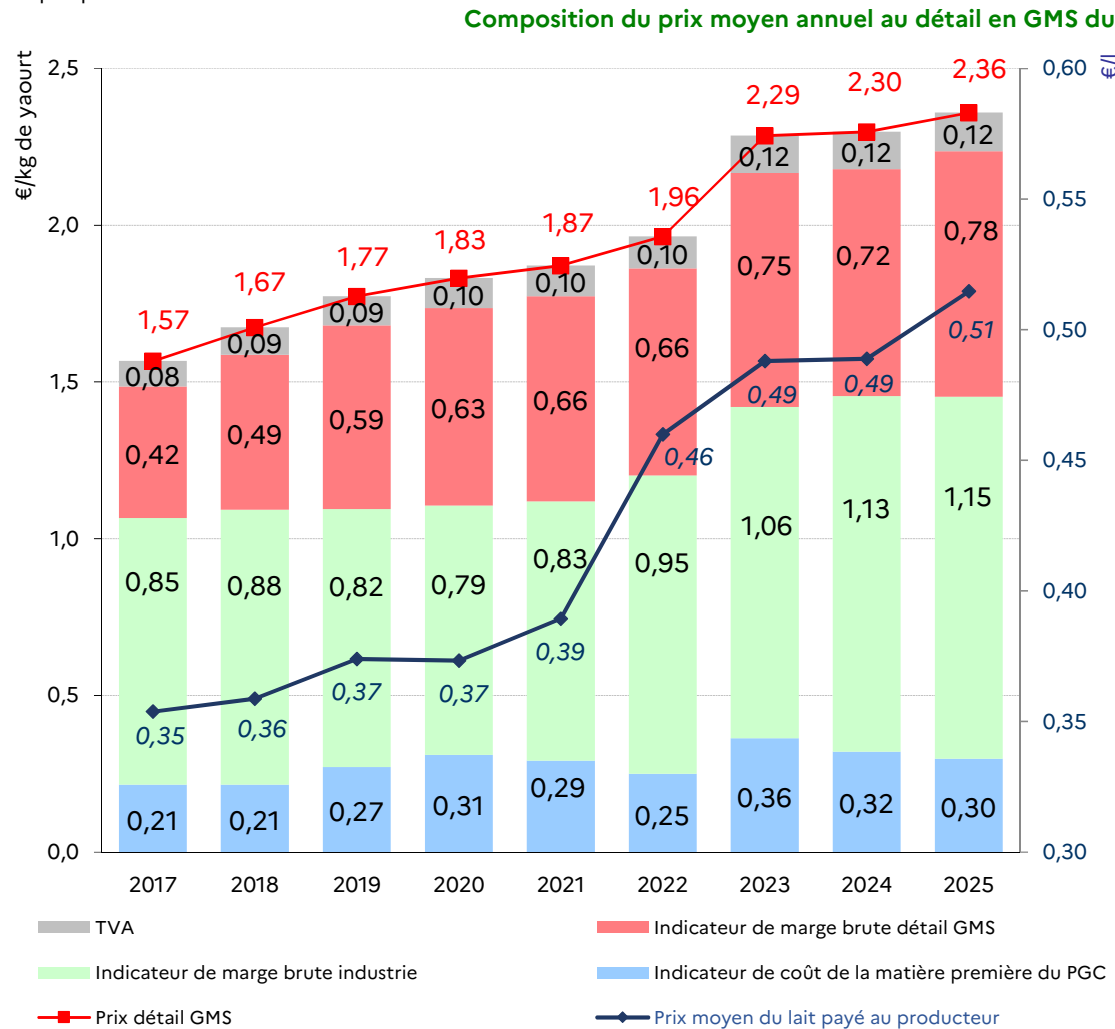
Schéma 15

Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du yaourt nature
(données moyennes sur 10 ans, 2016-2025)



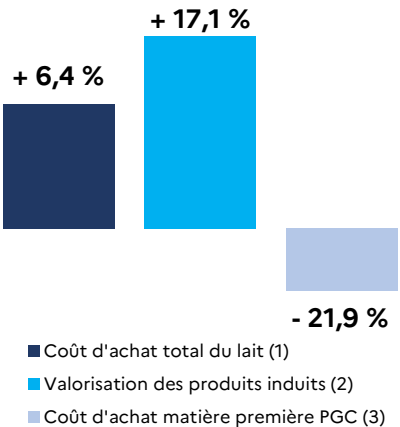
Source : OFPM d'après FranceAgriMer

Graphique 116



Point d'attention :

- Le **coût d'achat de la matière première agricole** pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, **n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC** : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits.
- La figure ci-dessous décrit les évolutions des différentes composantes du coût de la matière première du PGC, en valeur absolue entre 2024 et 2025 :



NB : évolution en % par rapport à 2024, évolution des bâtonnets en valeur absolue.
(1)+(2)=(3)

Lecture, en 2025 par rapport à 2024 :

- + 2,7 % prix au détail
- + 8,3 % marge brute GMS
- + 1,8 % marge brute industrie
- 6,9 % coût d'achat de la matière première

Graphique 117

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du yaourt nature « moyen »



Point d'attention :

- Le coût d'achat de la matière première agricole pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits.

Lecture :

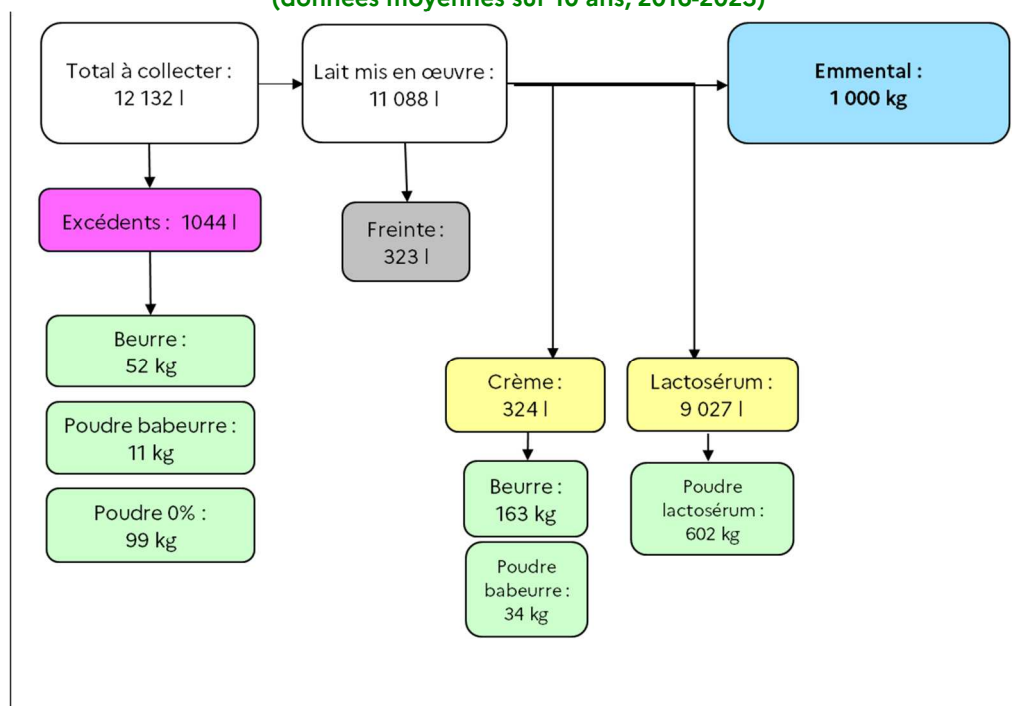
- La part de la matière première se situe généralement entre 15 et 20 %. C'est le produit suivi pour lequel elle est la plus faible après le pain ;
- La part de la GMS a nettement progressé entre 2017 et 2021, passant d'un peu moins de 30 % à 37 %, au détriment de la part de l'industrie, qui est passée d'environ 60 à 50 %.
- C'est toutefois le produit laitier suivi pour lequel la part de l'industrie est la plus forte.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

3.3.3. Emmental

Schéma 16

**Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail de l'emmental
(données moyennes sur 10 ans, 2016-2025)**



Source : OFPM d'après FranceAgriMer

L'emmental, sous toutes ses formes (râpé, en tranches, en dés...), représente le plus gros segment du rayon fromages de vache (21 % des quantités achetées par les ménages³). Pour rappel, l'emmental « moyen » suivi ici est composé de 70 % d'emmental râpé et de 30 % d'emmental en portions préemballées (ce qui correspond à la répartition des achats), toutes marques confondues : marques nationales, MDD et MDD éco⁴, à panier stable sur l'ensemble de la période étudiée.

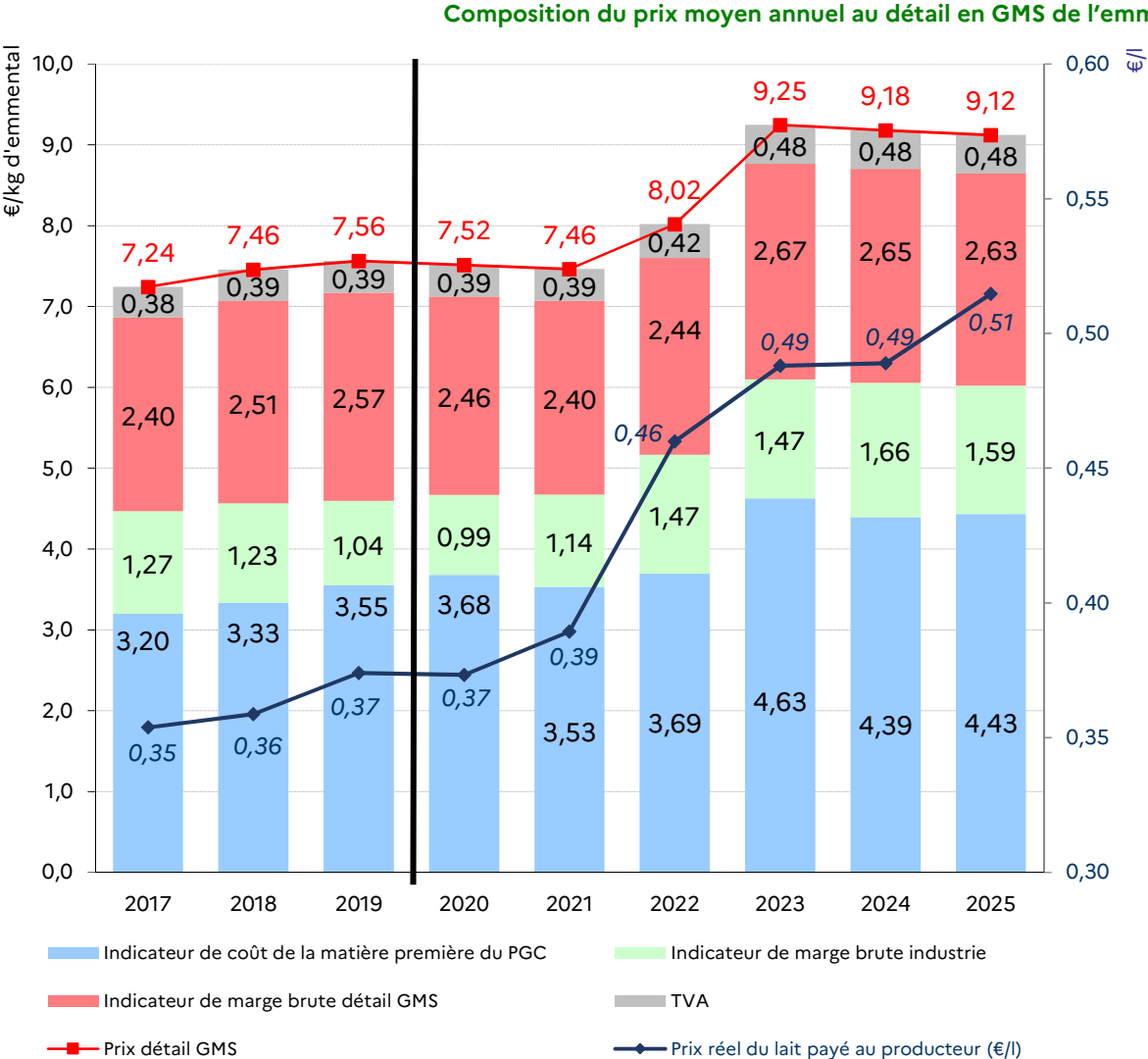
Comme pour la plupart des fromages affinés, la fabrication d'un kilogramme d'emmental nécessite un volume de lait bien plus important que pour les produits ultra-frais au sens large (lait conditionné, yaourts...). Il faut collecter en moyenne 12 litres de lait pour produire 1 kg d'emmental.

Une autre particularité de l'emmental (et des fromages en général) est l'obtention du coproduit lactosérum, dont les volumes sont loin d'être négligeables : en moyenne 0,6 kg de poudre de lactosérum par kg d'emmental produit. Le poids de la poudre de lactosérum dans les produits induits est donc prépondérant par rapport à celui du beurre (0,20 kg), de la poudre de lait écrémé (0,08 kg) et de la poudre de babeurre (0,04 kg). Aussi, l'évolution du cours de la poudre de lactosérum peut avoir des effets importants sur la valorisation nette des produits induits et donc sur l'indicateur de coût de la matière première rentrant dans la fabrication d'un fromage PGC.

³ Sauf indication contraire, les données sur les achats des ménages portent sur les circuits hyper et supermarchés.

⁴ Ces trois segments ne peuvent être suivis séparément car la catégorie « MDD économiques » n'est pas identique au stade détail et au stade industrie. On suit donc uniquement un produit « moyen » dont le prix à chaque stade est une moyenne des prix des 3 catégories, pondérée par les achats des consommateurs. La pondération évoluant dans le temps, on suit donc à la fois des effets de prix et des effets de composition de panier.

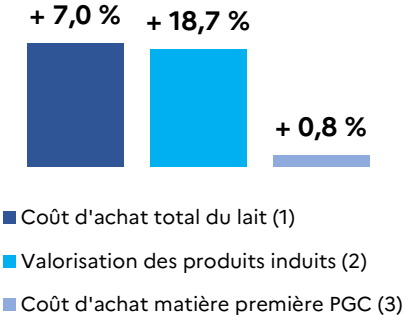
Graphique 118



Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

Points d'attention :

- Rupture de série des PVI Insee. Le prix 2025 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Le **coût d'achat de la matière première agricole** pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, **n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC** : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits.
- La figure ci-dessous décrit les évolutions des différentes composantes du coût de la matière première du PGC, en valeur absolue entre 2024 et 2025 :



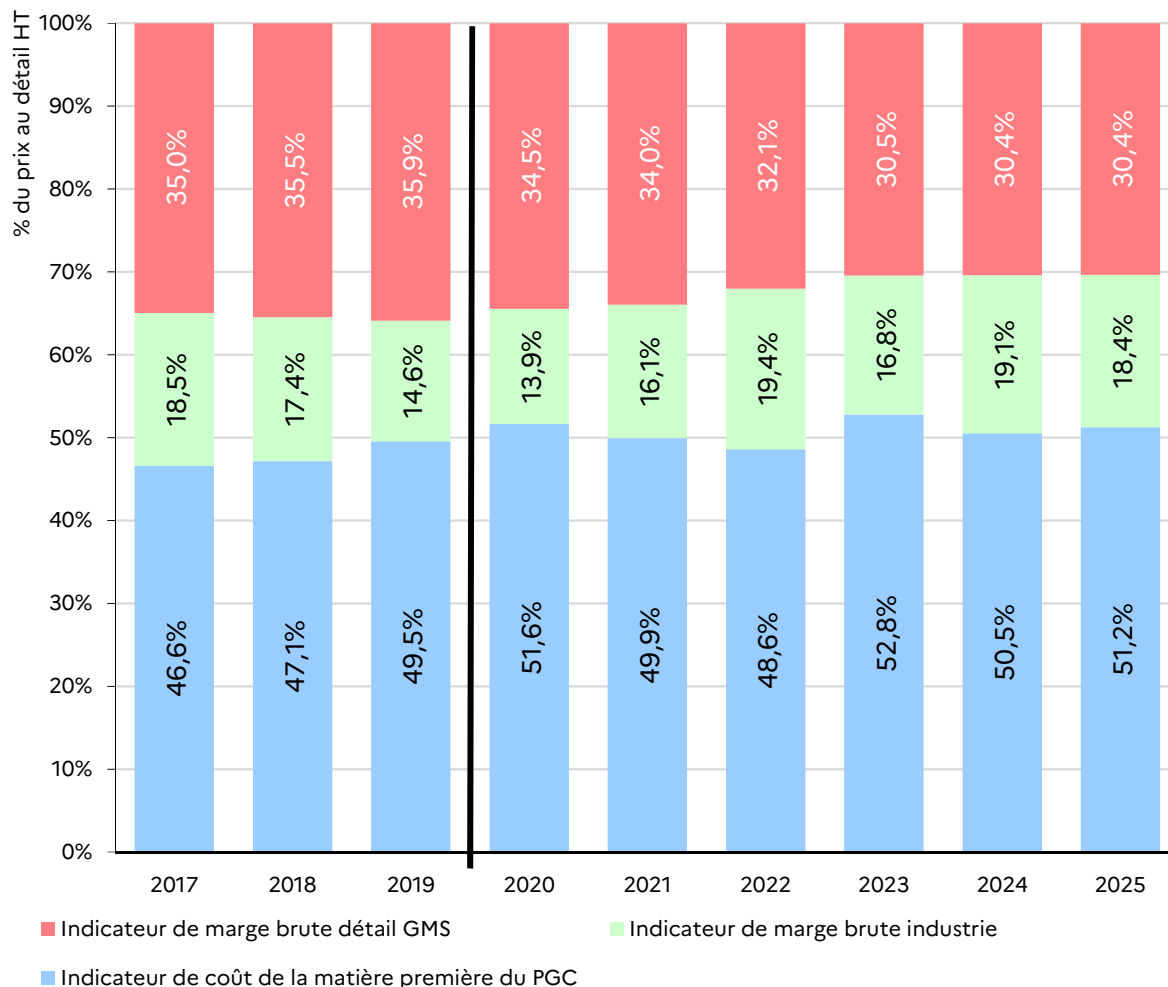
NB : évolution en % par rapport à 2024, évolution des bâtonnets en valeur absolue. (1)+(2)=(3)

Lecture, en 2025 par rapport à 2024 :

- 0,6 % prix au détail
- 0,8 % marge brute GMS
- 4,2 % marge brute industrie
- + 0,8 % coût d'achat de la matière première

Graphique 119

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA de l'emmental « moyen »



Points d'attention :

- Rupture de série des PVI Insee. Le prix 2025 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Le **coût d'achat de la matière première agricole** pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, **n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC** : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits ;
- L'emmental est une pâte pressée cuite, c'est à dire un fromage à forte teneur en matière sèche.

Lecture :

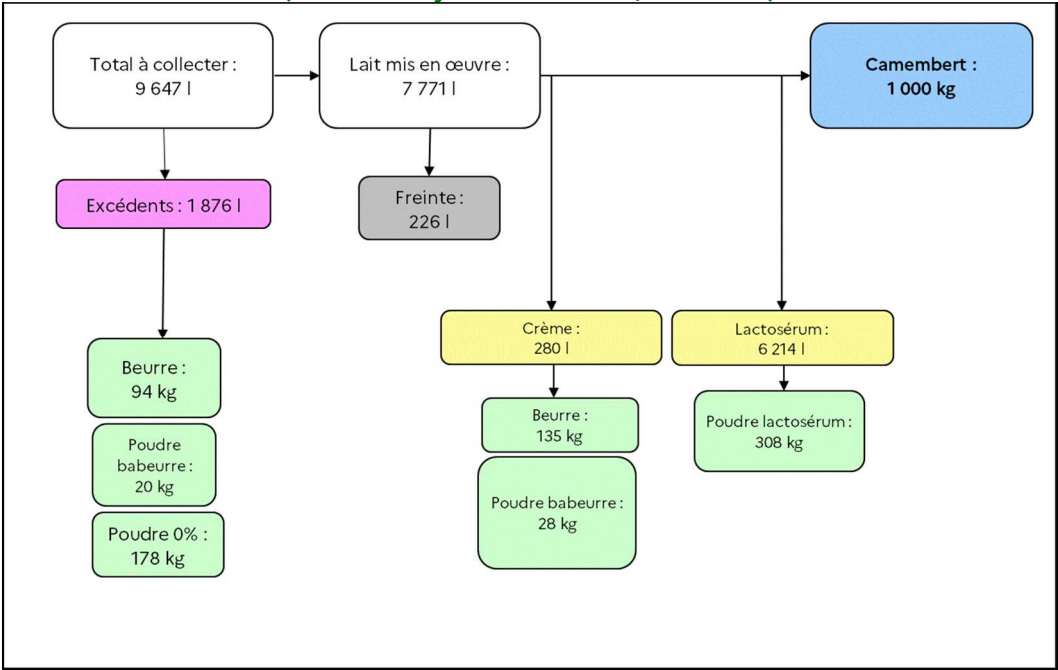
- La part de la matière première se situe entre 45 et 50 %, du fait de la forte teneur en matière sèche de ce fromage ;
- La part de l'industrie est la plus faible des 5 PGC laitiers suivis, autour de 15 % à 20 %, avec une tendance haussière sur les dernières années ;
- La part de la GMS a diminué entre 2020 et 2023 et est stable depuis.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

3.3.4. Camembert

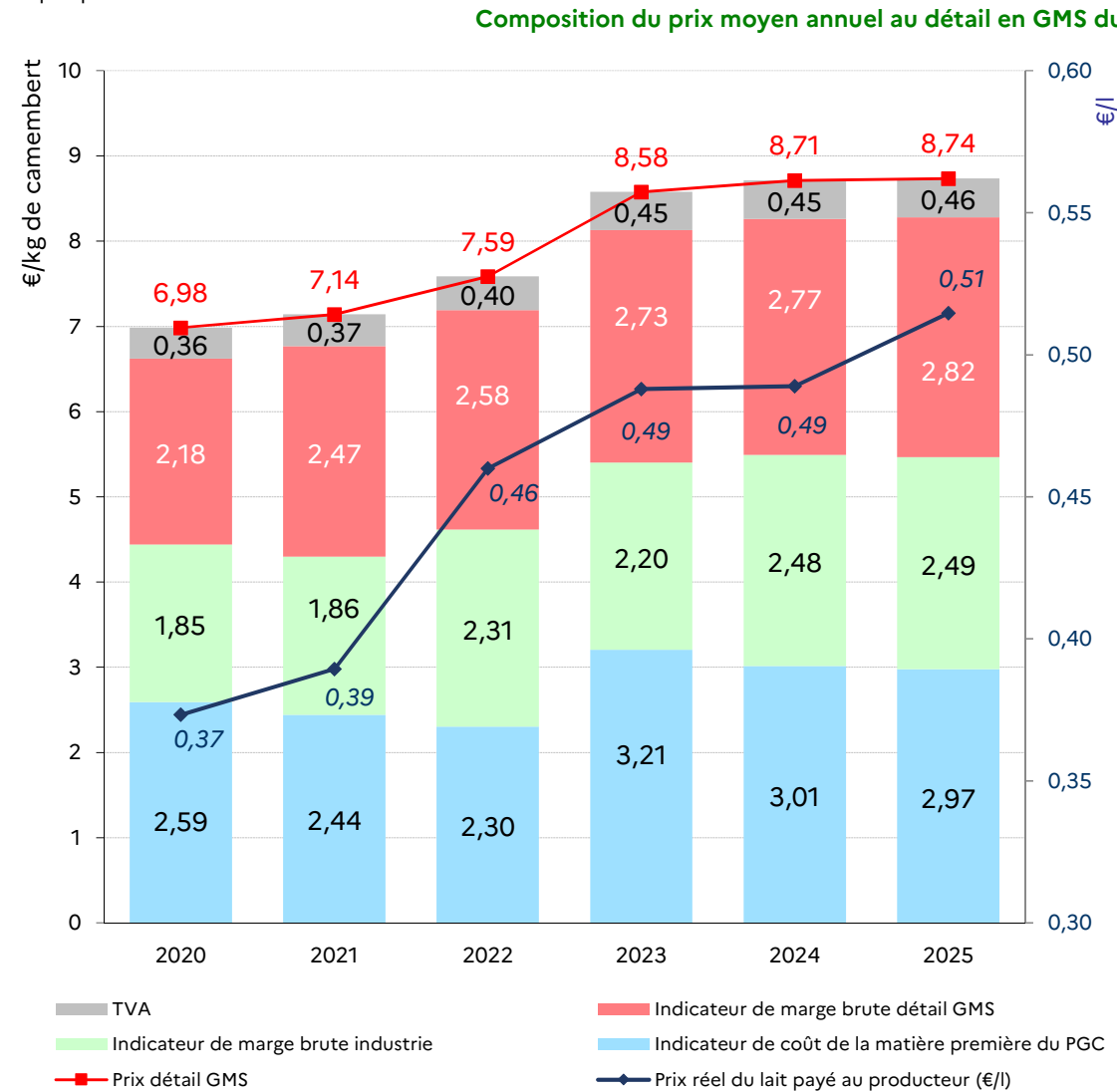
Schéma 17

Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du camembert
(données moyennes sur 10 ans, 2016-2025)



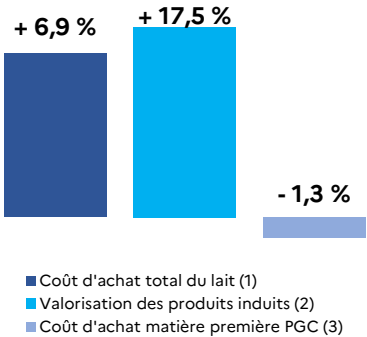
Source : OFPM d'après FranceAgriMer

Graphique 120



Points d'attention :

- Rupture de série des PVI Insee. Le prix 2025 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Le **coût d'achat de la matière première agricole** pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, **n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC** : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits.
- La figure ci-dessous décrit les évolutions des différentes composantes du coût de la matière première du PGC, en valeur absolue entre 2024 et 2025 :



NB : évolution en % par rapport à 2024, évolution des bâtonnets en valeur absolue. (1)+(2)=(3)

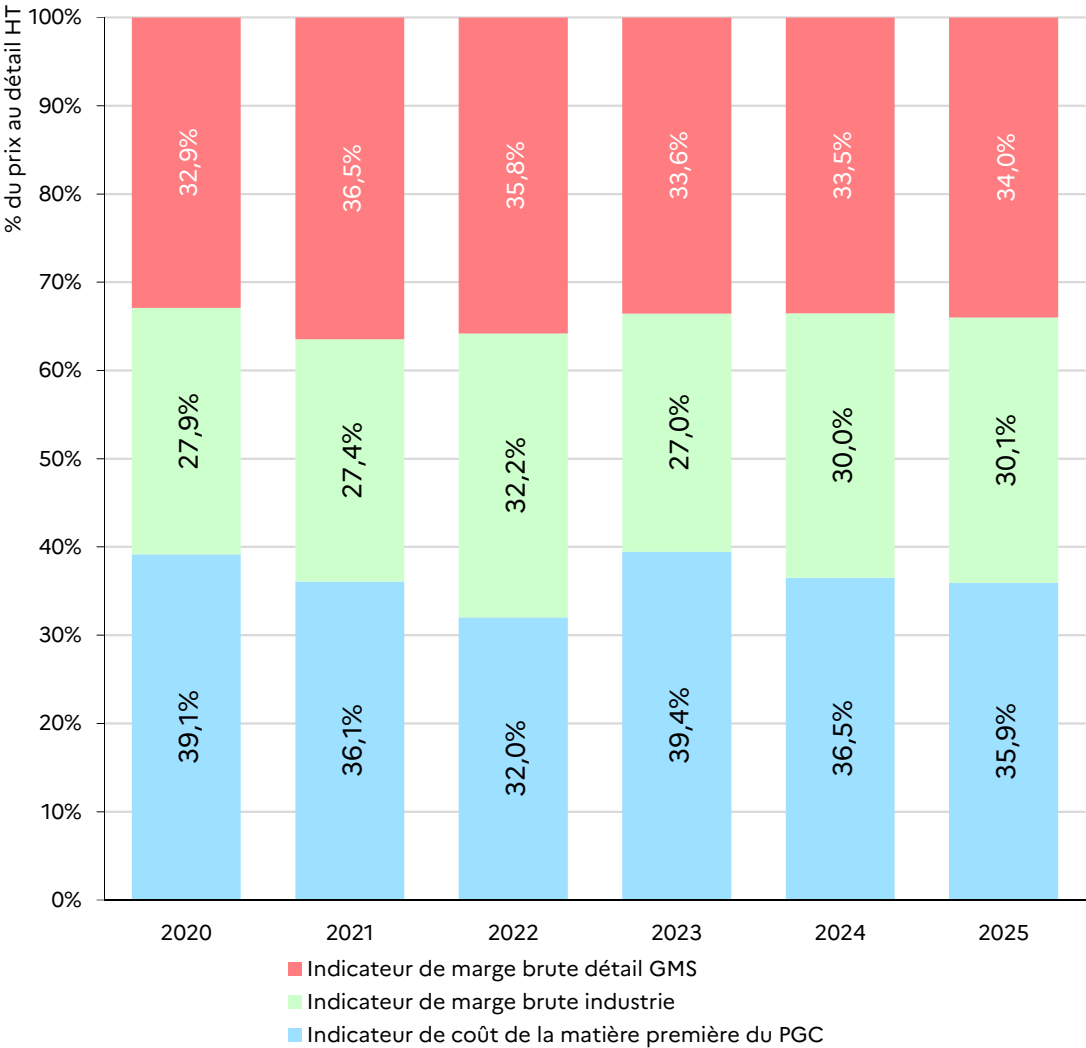
Lecture, en 2025 par rapport à 2024 :

- + 0,3 % prix au détail
- + 1,7 % marge brute GMS
- + 0,6 % marge brute industrie
- 1,3 % coût d'achat de la matière première

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 121

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du camembert « moyen »



Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

Point d'attention :

- Rupture de série des PVI Insee. Le prix 2025 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Le **coût d'achat de la matière première agricole** pour les PGC laitiers, à l'exception du beurre, **n'est pas le prix du lait mais le coût de la MP intégrée au PGC** : il faut donc retirer au prix du lait la valorisation des coproduits.

Lecture :

- La part de la matière première se situe entre 30 et 40 %.
- La part de l'industrie est assez proche de celle de la matière première, entre 28 et 35 % environ.
- La part de la GMS s'est réorientée à la hausse entre 2024 et 2025 après deux années de recul.

3.4. Prix et indicateurs de marges brutes en filière laitière : cas particulier du beurre plaquette 250 g

Avertissement préalable :

Dans les rapports antérieurs à 2022, le beurre était considéré dans l'analyse comme un produit induit de la transformation des quatre autres PGC (lait UHT, yaourt, camembert et emmental), c'est-à-dire à la fois un coproduit issu de la transformation de tous les autres et également un débouché permettant de valoriser les excédents laitiers. Cette approche, qui était peu représentative du mode de fabrication du beurre plaquette, a conduit à une révision du modèle « beurre ». Pour se rapprocher de la réalité de l'économie laitière, il a été décidé d'analyser le beurre non comme un coproduit, mais comme un produit à part entière.

Dans l'approche choisie, on considère une activité industrielle spécialisée dans la fabrication de beurre, dont le principal coproduit est la poudre de lait écrémé. Dans ce modèle, le prix du lait est décomposé selon ses composantes grasses et protéiques, grâce à l'utilisation d'**un rapport de valorisation MG (matière grasse)/MP (matière protéique)**. Ce rapport permet de comparer les parts respectives qu'occupent la MG et la MP dans la valeur totale sur le marché à un instant donné. Ce raisonnement repose sur l'hypothèse que, dans l'économie laitière, on ne donne de valeur qu'à la matière grasse et à la matière protéique du lait.

Pour calculer ce rapport MG/MP, on utilise les cotations **hebdomadaires mensualisées** FranceAgriMer du beurre vrac facturation⁵ et de la poudre de lait écrémé, que l'on multiplie respectivement par les quantités suivantes obtenues avec 1 000 l de lait, à savoir 45 kg de beurre et 92 kg de poudre de lait écrémé.

Pour appliquer ce raisonnement à la décomposition du prix du beurre, on procède ainsi :

- puisque le beurre ne comprend quasiment pas de matière protéique, on cherche à prendre uniquement en compte la fraction grasse du lait nécessaire à sa fabrication. On applique donc un ratio au coût total d'achat du lait nécessaire à la fabrication d'un kg de beurre. Exemple : si en année n, le prix du lait est de 350 €/1 000 l de lait, et que la MG représente 60 % dans le rapport MG/MP, alors on retient un coût d'environ 210 € (= 350 x 0,6). **Le coût de la matière première devient donc assimilable au seul coût de la matière grasse ;**
- à la différence des autres PGC laitiers, on ne retranche pas la valorisation nette des coproduits puisque la matière protéique a été isolée en amont. Les recettes potentielles et **les coûts de gestion du principal coproduit qu'est la poudre de lait écrémé, ne sont donc pas compris dans le coût de la matière première.**

Sur la base de ce rapport MG/MP, **la part de la matière première qu'on estime dans un kg de beurre n'est donc pas un coût du lait, mais un coût apparent de la matière grasse contenue dans le lait.** Par conséquent, les variations de l'indicateur de coût de la matière grasse sont aussi bien impactées par l'évolution du rapport MG/MP que par celle du prix réel du lait payé au producteur.

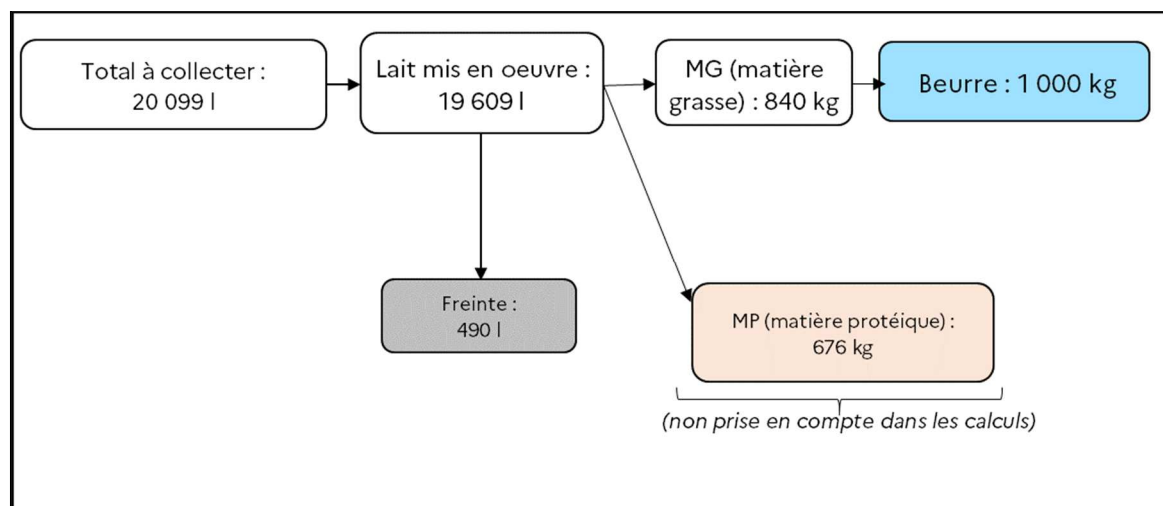
Ce changement dans l'analyse du beurre, qui passe de produit induit des quatre autres PGC à un PGC en tant que tel, mais sans coproduit, implique cependant la prise en compte dans le calcul des excédents annuels utilisés dans les autres modèles. Ces excédents ont donc été recalculés, impactant à la marge l'historique de la décomposition des autres PGC. Il a par ailleurs été décidé de ne pas retenir la notion d'excédents saisonniers pour le beurre, celui-ci

⁵ Deux cotations existent pour le beurre industriel vrac (ou beurre cube) : la cotation hebdomadaire du beurre « contrat » est établie sur la base des prix des **contrats signés** sur la période (contrats de moins de 3 mois uniquement, pouvant porter sur des livraisons ultérieures). La cotation du beurre « facturation » est établie sur la base des **factures des ventes réalisées** sur la période. C'est cette cotation « facturation » qui est retenue dans les travaux de l'Observatoire depuis 2018.

étant stockable en l'état et constituant un moyen privilégié de valoriser la matière grasse des excédents saisonniers de la collecte laitière.

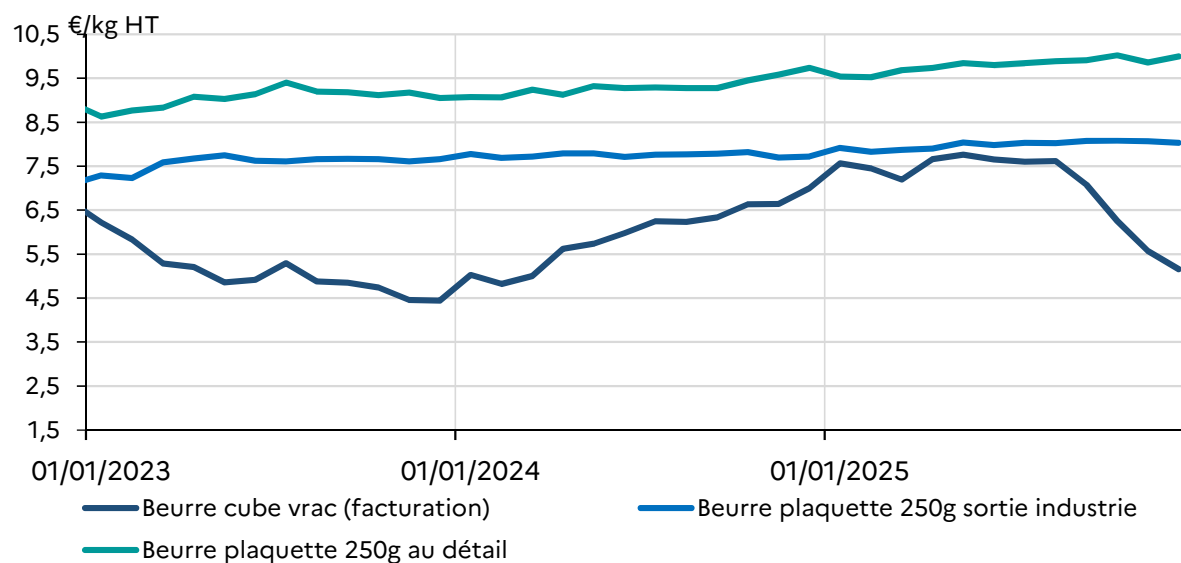
Schéma 18

Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du beurre
(données moyennes sur 10 ans, 2016-2025)



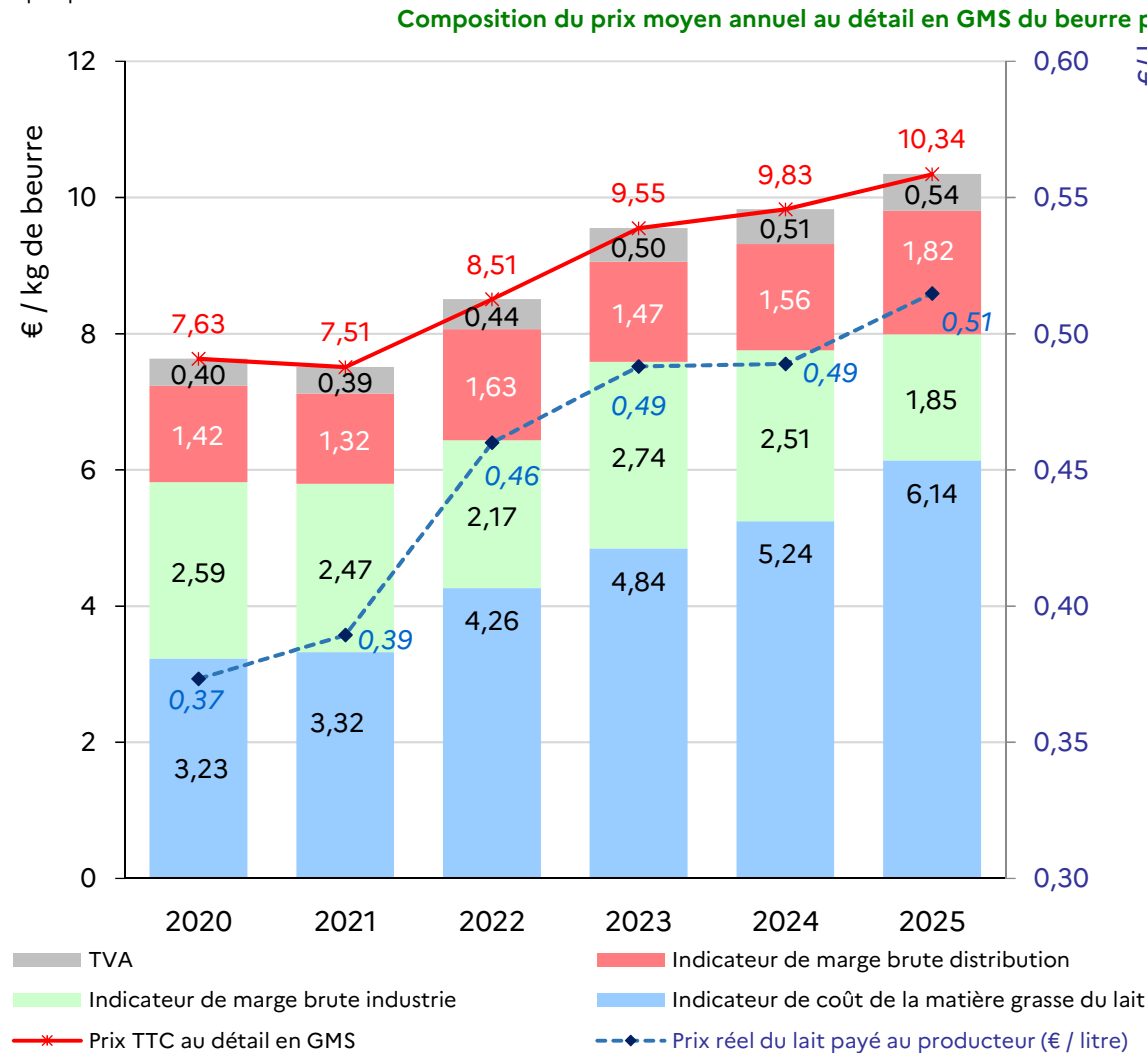
Graphique 122

Comparaison de l'évolution du prix du beurre à différents stades de la filière



Source : FranceAgriMer, OFPM d'après Insee et Worldpanel by Numerator

Graphique 123



Points d'attention :

- Rupture de série des PVI Insee. Le prix 2025 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Le beurre est en même temps un PGC, un produit de report et un coproduit (ingrédient industriel). Il est essentiellement composé de matière grasse (82 %). Le modèle de calcul du coût de la matière première est donc différent de celui utilisé pour les quatre autres PGC laitiers conventionnels depuis 2020 ;
- Ici, le prix du lait est décomposé en prix de la matière grasse (MG) et de la matière protéique (MP) en utilisant le rapport de valorisation MG/MP observé à partir des cours du beurre ingrédient et de la poudre de lait écrémé.

Lecture, en 2025 :

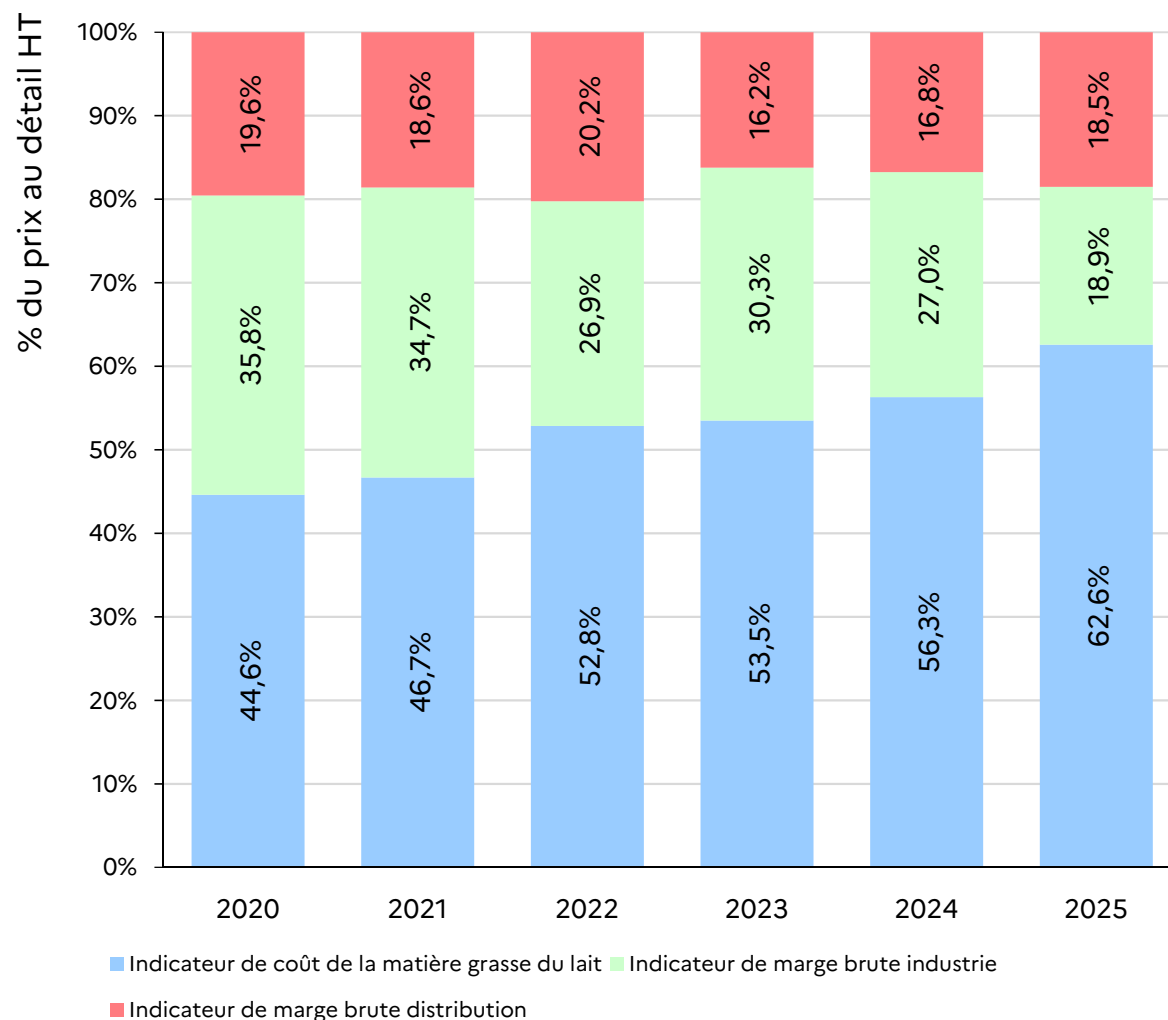
Le coût d'achat de la matière grasse du lait augmente de 17 % :

- En 2025, les évolutions relatives des cours du beurre vrac et de la poudre maigre ont conduit à une évolution du rapport MG/MP, en faveur de la matière grasse. Ainsi dans le modèle, une plus forte part du prix du lait a été attribuée à la matière grasse en 2025 par rapport à ce qui était fait sur l'année 2024.
- L'augmentation du prix du lait et le recul du taux butyreux ont également participé à cette hausse du coût d'achat, mais de manière plus marginale.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 124

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail hors TVA en GMS du beurre plaquette « moyen » 250 g

**Points d'attention :**

- Rupture de série des PVI Insee. Le prix 2025 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Le beurre est en même temps un PGC, un produit de report et un coproduit (ingrédient industriel). Il est essentiellement composé de matière grasse (82 %). Le modèle de calcul du coût de la matière première est donc différent de celui utilisé pour les quatre autres PGC laitiers conventionnels depuis 2020 ;
- Ici, le prix du lait est décomposé en prix de la matière grasse (MG) et de la matière protéique (MP) en utilisant le rapport de valorisation MG/MP observé à partir des cours du beurre ingrédient et de la poudre de lait écrémé.

Lecture :

- La hausse de la part de la matière première entre 2021 et 2025 est à relier avec la hausse à la fois du prix du lait, et à la hausse de la part affectée à la matière grasse (évolution du rapport MG/MP)
- En 2025, la part de l'industrie se situait en deçà des valeurs des années précédentes.
- En 2025, la part de la GMS, en hausse, se situait à un niveau équivalent à celui de 2021.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

3.5. Panier des 5 PGC précédents

À partir du rapport 2023, l'analyse est complétée par celle d'un panier composé des 5 PGC déjà suivis individuellement, permettant une analyse où les variations de prix des produits induits entre chaque année ne perturbent pas la lecture du coût de la matière première. En effet, les quantités de chacun des 5 PGC dans le panier sont d'abord définies de façon à ce que le contenu en MG et MP soit identique à celui du lait de collecte. Concrètement, le critère utilisé est d'avoir 56 % de MG dans la MSU du panier, comme pour le lait de collecte. Ce modèle de panier correspond donc à une laiterie (fictive, comme pour les 5 modèles par PGC) qui, fabriquant uniquement ces 5 PGC, dans les proportions du panier, n'aurait aucun coproduit.

Plusieurs combinaisons permettant de respecter ce premier critère, un deuxième est ajouté : approcher autant que faire se peut, sans remettre en cause le respect du premier critère, la part de chacun des 5 PGC dans la consommation de l'ensemble des 5. C'est la part en valeur qui a été retenue pour refléter le poids dans la consommation en France.

Plusieurs combinaisons étant encore possibles, un dernier critère est introduit pour plus de lisibilité : être équivalent à un nombre entier de litres de lait de collecte.

Après application de ces 3 critères, le panier retenu a la composition suivante :

pondération des produits du panier	Lait UHT 1/2 écrémé	Yaourt nature	Camembert	Emmental	Beurre	Total
%valeur Kantar 201804-202203	34%	16%	9%	30%	10%	100%
Unités de produit présentes dans le panier (g)	3000	800	100	300	130	4330
% valeur panier au prix conso TTC 2021	31%	19%	9%	28%	12%	100%
Qté MG dans le panier (g)	46	24	25	94	107	295
Qté MP dans le panier (g)	98	32	20	84	1	235
part MG	32%	42%	56%	53%	99%	56%
équivalait lait de collecte						7,0

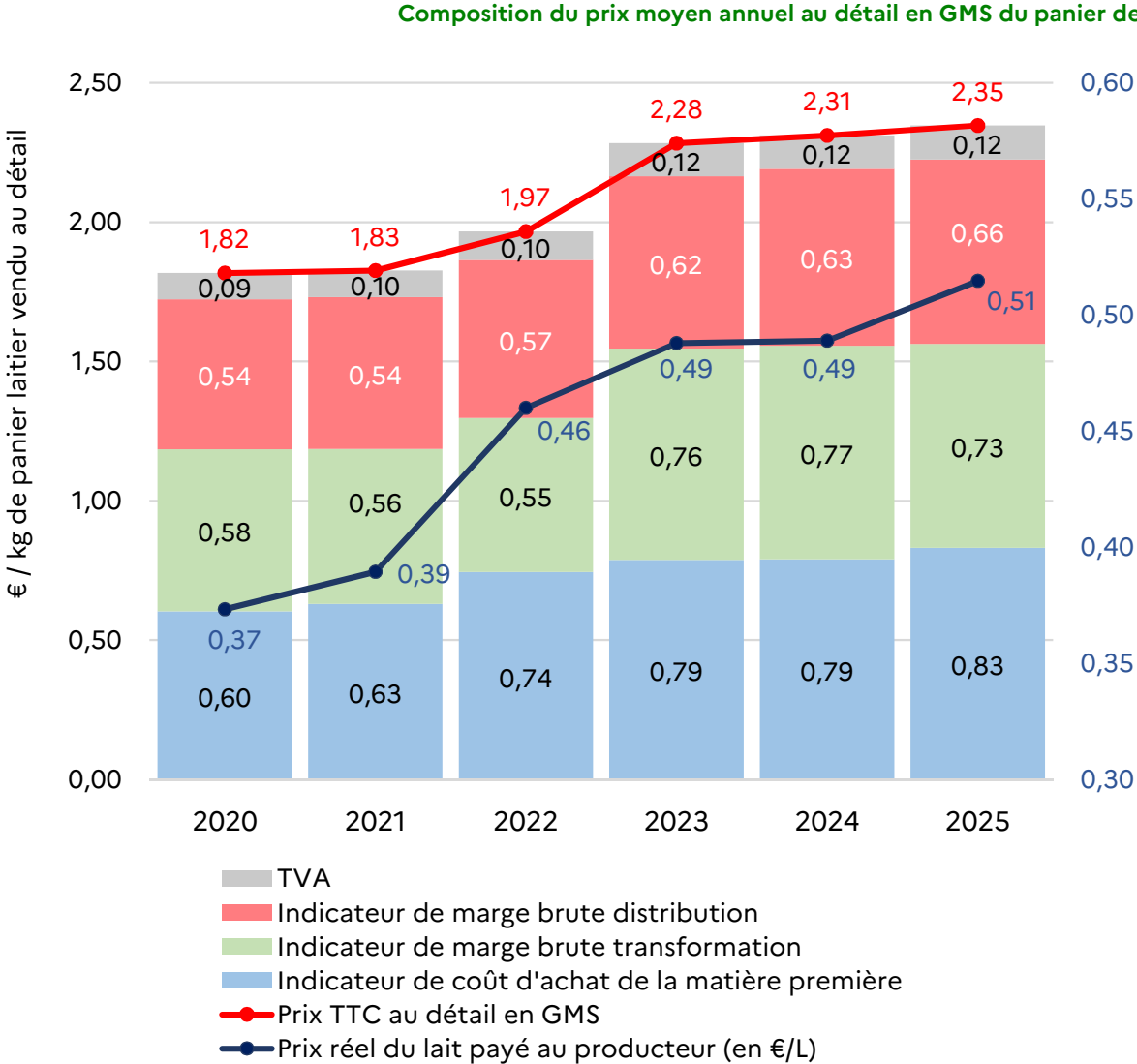
Il correspond à la transformation de 7 litres de lait de collecte. Pour la décomposition du prix au détail en marges brutes, il est donc possible de prendre le prix payé au producteur pour 7 litres de lait de collecte comme coût de la matière première nécessaire à l'industriel pour obtenir 4,33 kg de panier.

Les prix de vente, industriel et au détail, du panier sont calculés au prorata des quantités des 5 composants et ramenés à l'équivalent d'un kg de panier.

La marge brute de l'industriel est calculée par la différence entre son prix de vente à la GMS et le prix du lait de collecte payé au producteur (7 litres pour 4,33 kg de panier, soit 1,6 litre de lait par kg de panier).

La marge brute de la GMS est la différence entre le prix de vente (HT) au consommateur et le prix d'achat à l'industriel (inchangé par rapport aux 5 modèles de PGC unitaires).

Graphique 125



Points d'attention :

- Rupture de série de PVI Insee. Le prix 2025 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Ce « panier laitier » modélise une laiterie fabriquant uniquement les 5 PGC suivis par l'OFPM (lait demi-écrémé UHT, yaourt nature, emmental, camembert, beurre plaquette) dans des proportions permettant de fonctionner sans coproduit ;
- Ce modèle permet ainsi d'avoir une approche complémentaire à celle des deux autres modèles utilisés (beurre / 4 autres PGC) ;
- Par construction, le coût d'achat de la matière première agricole est ici égal au prix du lait payé au producteur (il faut environ 1,6 l de lait de collecte pour obtenir 1 kg de panier).

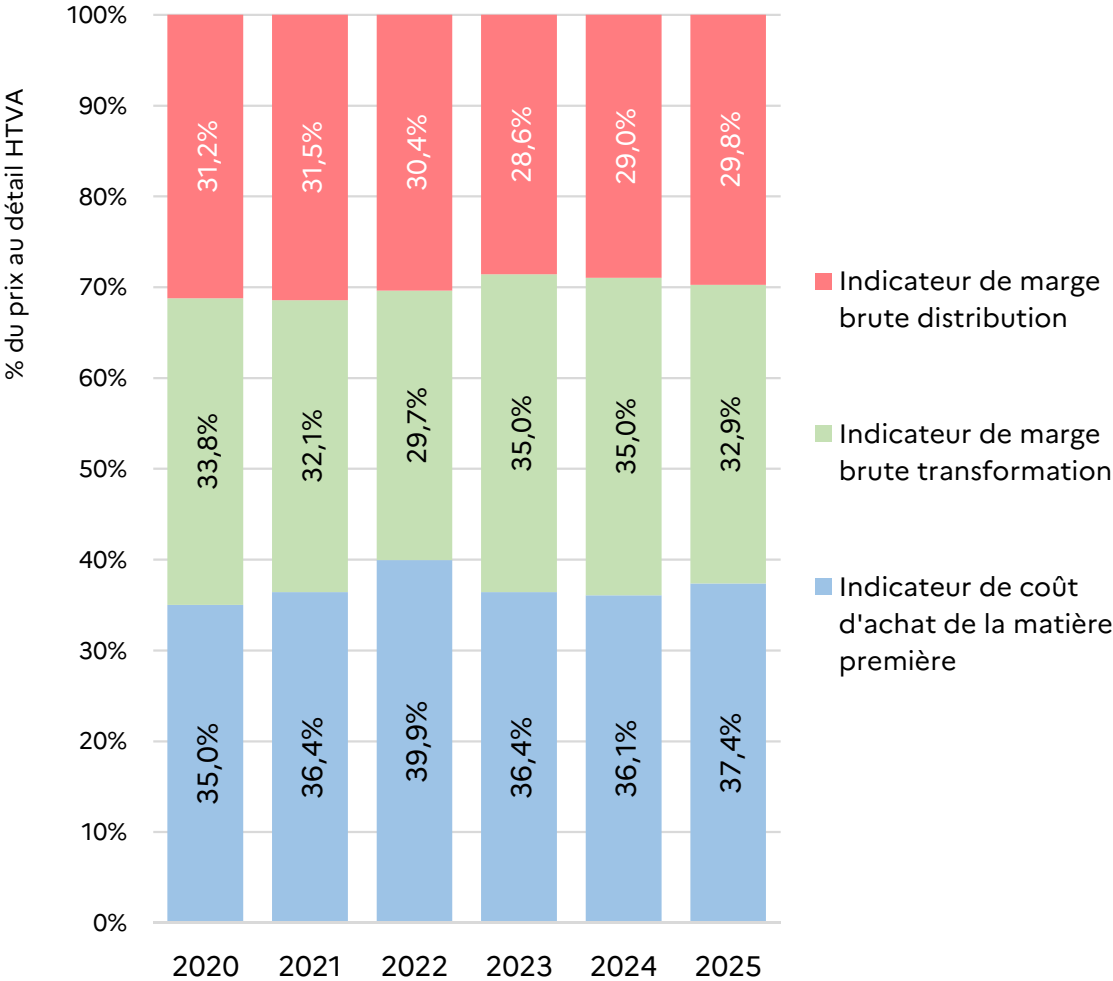
Lecture, en 2025 :

- + 1,5 % prix au détail
- + 4,3 % marge brute GMS
- 4,5 % marge brute industrie
- + 5 % prix du lait

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Worldpanel by Numerator

Graphique 126

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail hors TVA en GMS du panier des 5 PGC laitiers



Points d'attention :

- Rupture de série de PVI Insee. Le prix 2024 est rétropolé jusqu'en 2020 ;
- Ce « panier laitier » modélise une laiterie fabriquant uniquement les 5 PGC suivis par l'OFPM (lait demi-écrémé UHT, yaourt nature, emmental, camembert, beurre plaquette) dans des proportions permettant de fonctionner **sans coproduit** ;
- Ce modèle permet ainsi d'avoir une approche complémentaire à celle des deux autres modèles utilisés (beurre / 4 autres PGC) ;
- Par construction, le coût d'achat de la matière première agricole est ici égal au prix du lait payé au producteur.

Lecture :

- Les ordres de grandeur des parts de la matière première et de l'industrie sont identiques, autour de 35 %. Pour la GMS, c'est environ 30 % ;
- La part de la matière première a connu un pic en 2022.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Worldpanel by Numerator

4. BILAN ET FLUX DANS LA FILIÈRE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE

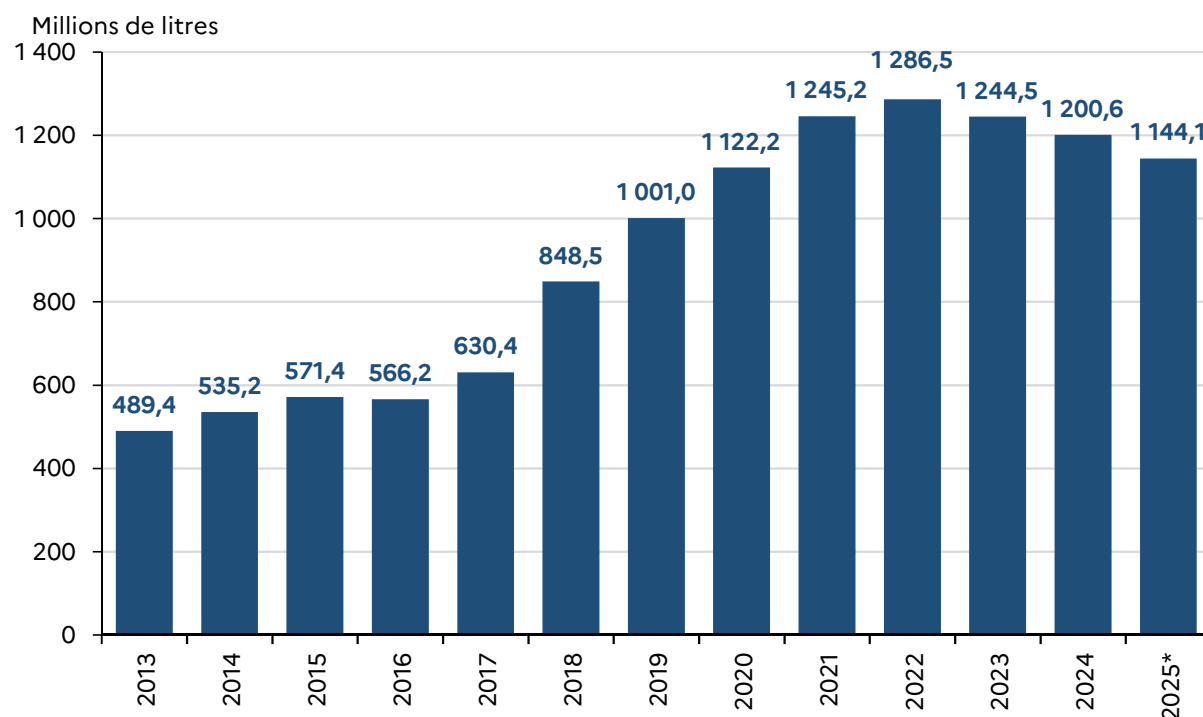
La filière lait de vache biologique a connu une forte croissance entre 2018 et 2021. Elle fait suite aux deux grandes vagues de conversion, concomitantes aux crises économiques dans la filière lait de vache conventionnelle, en 2009/10 puis en 2015/16. Elles ont incité des éleveurs laitiers à convertir leur activité en agriculture biologique. La filière laitière biologique, dont les évolutions de débouchés sont relativement indépendantes de celles de la filière conventionnelle, a, en effet, été à chaque fois épargnée par ces crises. Néanmoins, depuis 2021, la filière biologique connaît ses propres difficultés, en lien avec un déséquilibre entre l'offre et la demande, cette dernière s'étant repliée depuis la fin 2020 et le début 2021.

La vague de conversions en 2015-2016 a entraîné une progression significative du nombre d'éleveurs laitiers biologiques à partir du 3^e trimestre 2017 et jusque fin 2019. En un peu plus de deux ans, une hausse de plus de 48 % du nombre d'exploitations de lait de vache biologique a ainsi pu être constatée. En décembre 2022, la France comptait 4 253 livreurs de lait de vache biologique. Cependant, depuis 2023, le nombre de producteurs de lait biologique a diminué. En décembre 2025, il était de 3 601 producteurs, soit un recul de 6,5 % par rapport à décembre 2024, et de 15,4 % par rapport à décembre 2022.

Le développement de la collecte de lait de vache biologique a suivi le rythme des vagues de conversions : entre 2016 et 2021, les volumes de lait bio collecté ont plus que doublé. (Graphique 127). Le milliard de litres a été atteint en 2019 et la collecte a dépassé 1,2 milliard de litres en 2021. En 2023, la collecte biologique a diminué de 5 %, sa première nette diminution en presque 15 ans. Cette tendance baissière s'est poursuivie, avec en 2025, avec un recul des volumes de 4,7 %, portant à 13 % la baisse des volumes depuis 2022.

Graphique 127

Évolution de la collecte de lait de vache biologique en France



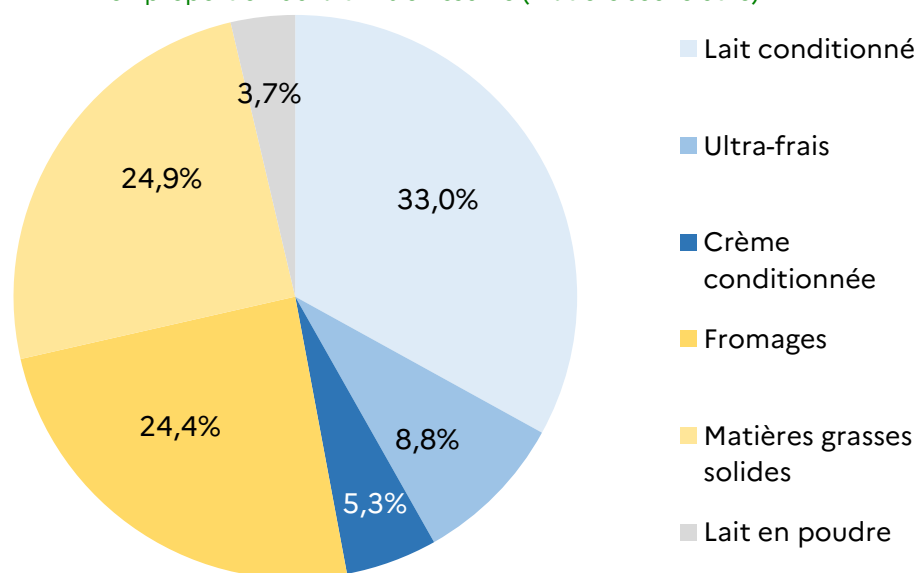
Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière SSP ; * estimation-FranceAgriMer

Dans le même temps, **les volumes de produits au lait de vache biologique** fabriqués ont explosé : + 33 % pour le lait liquide conditionné, + 44 % pour les yaourts, + 62 % pour les fromages frais et + 90 % pour les autres fromages, + 83 % pour les desserts lactés frais, + 88 % pour le beurre et + 99 % pour la crème, entre 2016 et 2020. Ils ont cependant atteint un pic en 2020 : en effet, la plupart de ces fabrications se sont fortement repliées à partir de 2021. 2025 a néanmoins été marqué par un rebond des fabrications.

Le mix-produit dans la filière lait de vache biologique est concentré sur le lait conditionné, qui représente 33 % des fabrications en matière sèche utile (MSU en 2024) et son coproduit (les matières grasses solides 25 % (Graphique 128). Ces proportions sont dans les deux cas supérieures à celles observées dans les fabrications totales⁶ de produits au lait de vache. Les fromages ne comptent « que » pour 24,4 % des volumes en MSU, soit 10,4 points de moins que dans la filière lait de vache totale.

Graphique 128

Part dans les fabrications laitières biologiques françaises des différentes catégories de produits finis
en proportion du lait mis en œuvre (matière sèche utile)



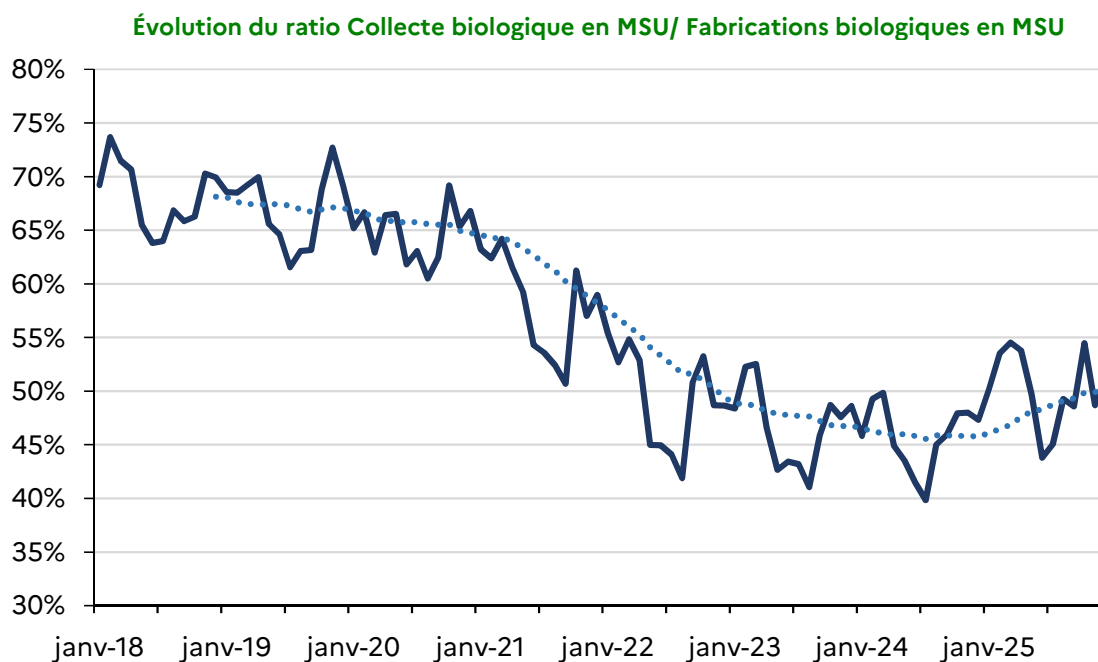
Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière 2024 du SSP

La collecte de lait biologique s'est développée plus rapidement que les fabrications de produits laitiers finis biologiques (Graphique 129). Ce décalage entre offre et demande prend également sa source dans le décalage entre la durée nécessaire à la conversion vers le biologique (trois ans) et les évolutions de la demande finale.

Ce phénomène génère l'apparition d'excédents de lait biologique, un phénomène qui s'est particulièrement accentué à partir de 2021, en lien avec la baisse de la consommation des produits laitiers biologiques. Jusqu'alors, le mix-produit de la filière lait biologique se traduisait par une utilisation inégale de la matière grasse et de la matière protéique. Désormais, il semble que l'émergence d'excédents et sa conséquence logique, à savoir le déclassement du lait biologique en lait conventionnel, touche aussi bien la matière grasse que la matière protéique. Cela a conduit l'Observatoire à revoir sa méthode d'estimation du taux de déclassement (cf. partie 5.1 de cette section).

⁶ La notion de fabrications « totales » s'entend ici comme la somme des fabrications de produits biologiques et de produits conventionnels.

Graphique 129



Globalement, entre 2015 et 2020, la **consommation de produits laitiers biologiques** a suivi l'essor de la production. Les achats des ménages pour leur consommation à domicile ont en effet explosé entre 2015 et 2020, sur l'ensemble de la gamme de produits laitiers biologiques proposée par les enseignes : en six ans, les achats en volume ont ainsi progressé de 33 % pour le lait conditionné bio, 86 % pour les produits ultra-frais (yaourts, desserts lactés, fromages blancs), 108 % pour le beurre bio, 145 % pour la crème bio et 132 % pour les fromages bio de vache.

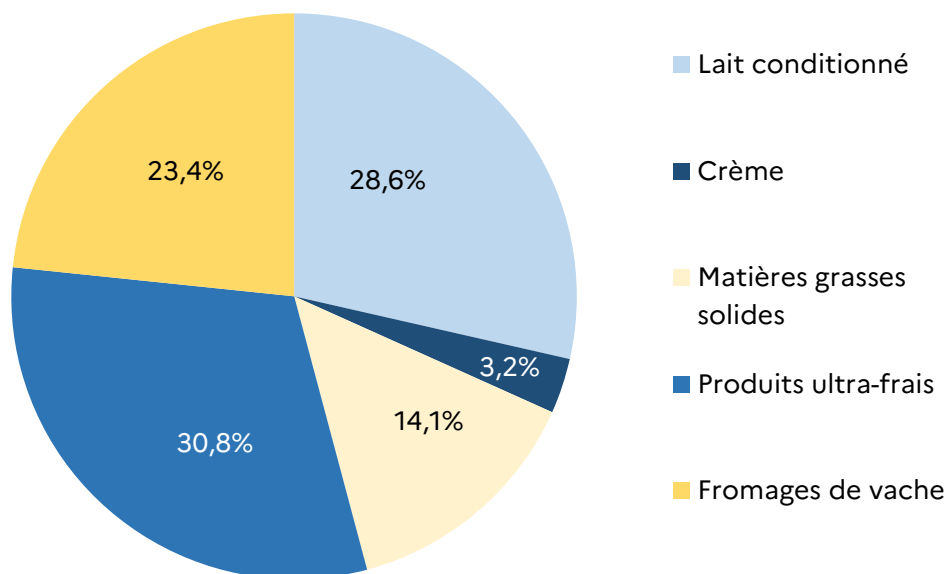
Un essoufflement dans la croissance des achats des ménages en produits laitiers biologiques s'est fait sentir dès le 2^e semestre 2020, et un réel repli de ces volumes achetés s'est confirmé dès 2021. En 2025, le recul des achats a persisté, bien que moins marqué qu'en 2024. Les quantités achetées de lait conditionné bio se sont repliées de 1,8 % sur un an, et celles de beurre de 1,4 % (tous circuits). Le secteur des ultra-frais biologiques s'est mieux porté, avec une hausse de 7,5 % des volumes achetés par les ménages (tous circuits).

En valeur, les achats des ménages, initialement concentrés sur deux familles de produits (lait conditionné, et produits ultra-frais), se sont progressivement diversifiés. En 2024, le lait conditionné et les produits ultra-frais représentaient chacun autour de 30 % des achats en valeur. Les fromages comptent pour 23 % des dépenses pour les produits laitiers biologiques, alors qu'ils représentent près de 45 % de la valeur des achats totaux de produits laitiers.

Graphique 130

Structure des achats des ménages en produits biologiques au lait de vache en valeur en 2025

Total France : 687,6 millions d'euros



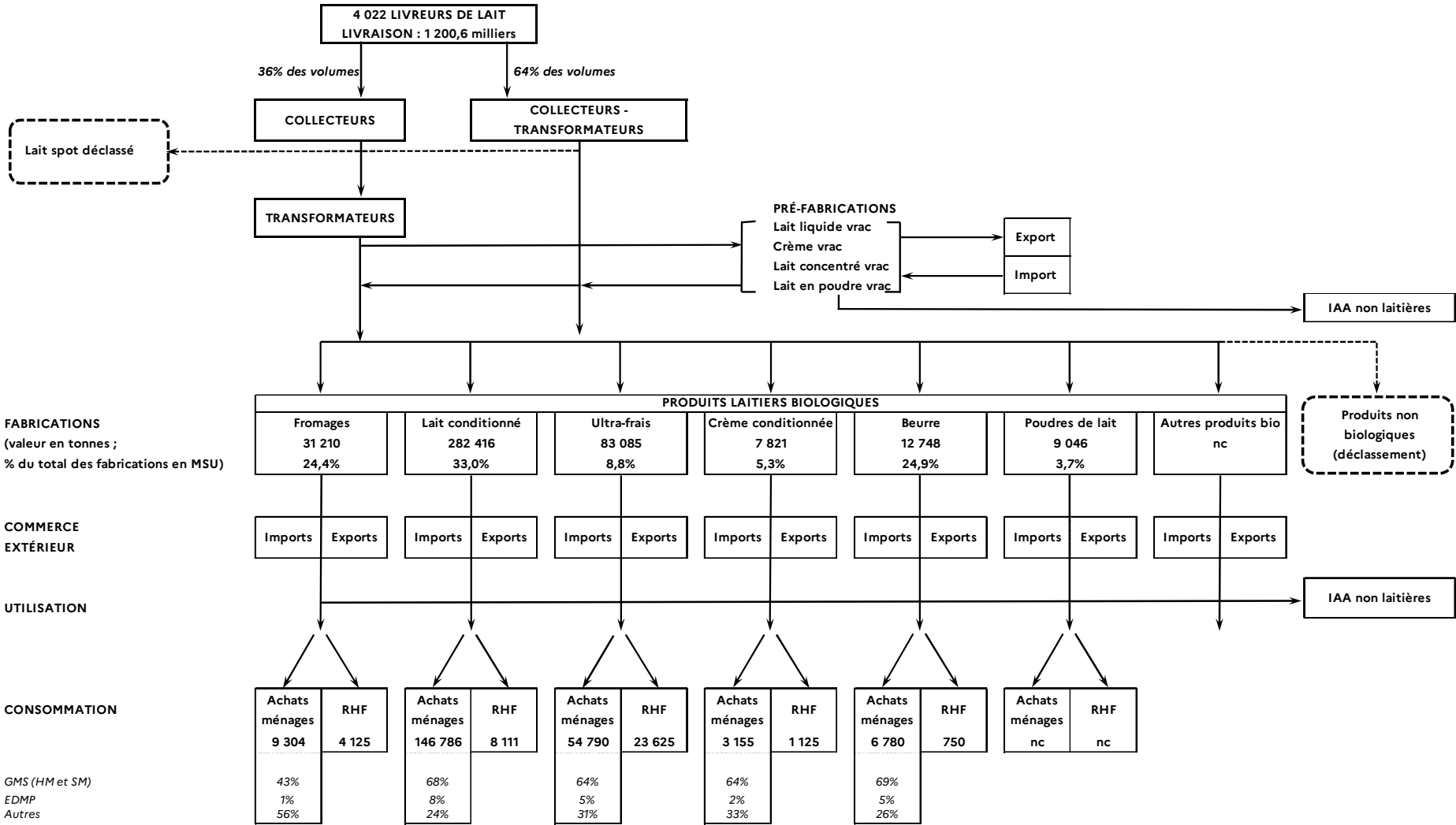
Source : FranceAgriMer d'après Worldpanel by Numerator

La consommation de produits laitiers biologiques dans la restauration hors domicile (RHD) concerne d'abord les produits ultra-frais : ces derniers représentaient environ 30 % des volumes totaux d'ultra-frais en 2024 (source Gira pour le Cniel).

Comme les produits conventionnels, des produits laitiers biologiques sont utilisés dans l'industrie agroalimentaire (IAA), qu'elle soit laitière ou non laitière. Dans ce cas, ce sont des produits « vrac » ou produits « intermédiaires », dont les volumes ne sont pas mesurés dans les enquêtes laitières. L'importance de ce secteur dans la valorisation des produits laitiers biologiques est donc difficile à évaluer.

Schéma 19

Bilan des flux dans la filière lait de vache biologique en 2024



Unités : tonnes, sauf mention contraire. EDMP : enseignes à dominante marques propres (anciennement hard discount). nc : non connu
Source : FranceAgriMer d'après SSP (Enquête annuelle laitière), Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer, Worldpanel by Numerator et Gira Foodservice pour le Cniel

5. MÉTHODES ET DONNÉES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE

5.1. Description du modèle lait UHT demi-écrémé biologique - beurre biologique

Le modèle construit est basé sur la fabrication de 1 000 l de lait UHT demi-écrémé. Il intègre la freinte liée à la fabrication de ce produit, la fabrication des coproduits du lait UHT demi-écrémé, à savoir la crème transformée en beurre et poudre de babeurre, ainsi que le lait biologique déclassé, transformé en poudre de lait écrémé et crème (beurre / poudre de babeurre).

Schéma 20

Modèle du panier lait UHT demi-écrémé biologique – beurre biologique Période 2015-2020

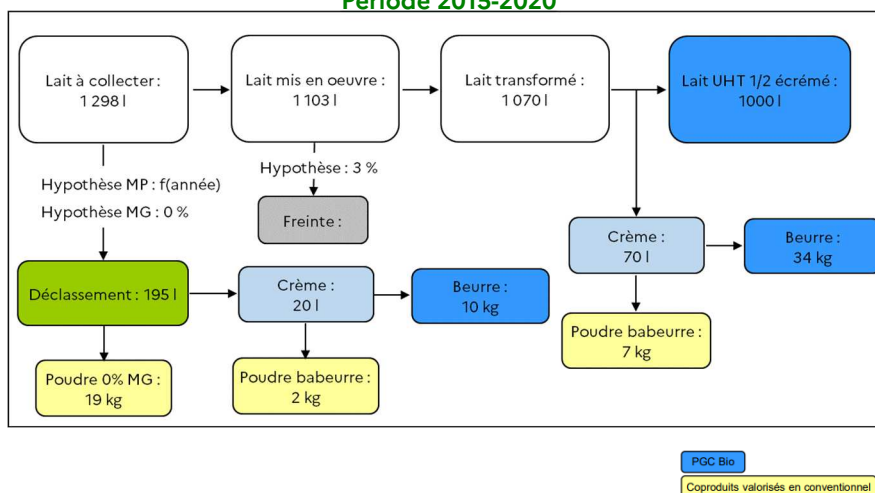
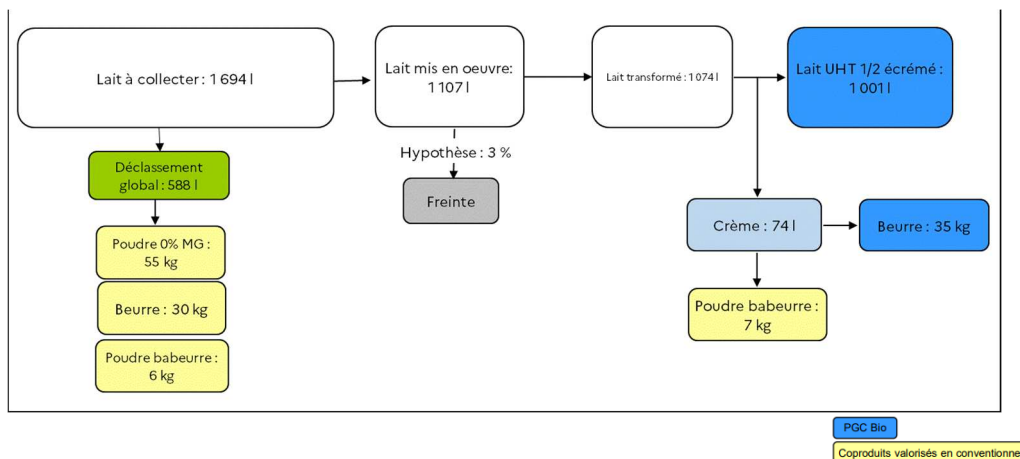


Schéma 21

Modèle du panier lait UHT demi-écrémé biologique – beurre biologique 2021-2025 avec taux de déclasserement global variable



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer et dires d'experts

Estimation de la freinte

À dire d'experts, les pertes lors de la fabrication du lait sont relativement similaires qu'il s'agisse de lait conventionnel ou de lait biologique. **Le taux de freinte en transformation biologique est estimé à 3 % dans le modèle.**

Changement méthodologique relatif à l'estimation du taux de déclassement à partir de 2021

Le déclassement consiste à utiliser une partie de la collecte de lait cru biologique comme lait conventionnel lorsque la demande en produits laitiers biologiques est insuffisante au regard de l'offre de lait biologique. Lorsque l'achat au producteur se fait sur la base du prix du lait biologique pour toute la collecte, ce déclassement représente une perte potentielle de valorisation pour le collecteur ou le transformateur. En revanche, lorsque tout ou partie du lait déclassé est payé au producteur à un prix différent lié à une moindre valorisation de la part déclassée, tout ou partie de la perte de valorisation est supportée par le producteur certifié en bio.

Sur 2015-2020, il avait été convenu d'appliquer ce déclassement de manière différenciée entre matière protéique et matière grasse.

À compter de l'année 2021, le phénomène de déclassement atteint la matière protéique dans les mêmes proportions que la matière grasse. Aussi, un **taux de déclassement global** est appliqué pour estimer la quantité réelle de lait biologique qu'il est nécessaire de collecter pour fabriquer une unité de produit vendue au détail.

Ce taux de déclassement est retenu à dire d'experts. Par exemple, pour l'année 2021, il était de 31 %, ce qui signifie que pour 100 litres de lait biologiques collectés, 69 litres ont été valorisés dans des produits finis biologiques et 31 litres dans des produits conventionnels. Du point de vue du collecteur transformateur, pour valoriser 69 litres en produits biologiques, il en a collecté, en 2021, environ 1,45 fois plus ($1,45 = 100 / (100 - 31)$).

Par hypothèse, on considère que le lait issu du déclassement du lait biologique constitue un supplément à la collecte conventionnelle qui est valorisé uniquement en produits industriels conventionnels (beurre vrac ou poudre de lait écrémé).

Le fait de considérer, à partir de 2021, que le déclassement touche également la matière grasse **conduit à revoir à la baisse la quantité de beurre présente dans le panier de produits laitiers biologiques suivi** dans la décomposition du prix au détail (partie 3) :

- entre 2015 et 2020, ce panier contenait en moyenne 44 kg de beurre, résultant de l'addition des 34 kg découlant de la fabrication de 1 000 l de lait UHT demi-écrémé, et des 10 kg de beurre issu de la fraction grasse du lait déclassé, valorisée comme beurre PGC biologique (voir Schéma 20),
- à partir de 2021, ce panier biologique contient moins de beurre, car la totalité du lait déclassé est valorisée sous forme de produits industriels, en l'occurrence en tant que beurre vrac conventionnel pour sa fraction grasse (voir Schéma 21).

Cette modification de la composition du panier en 2021 a un effet notable sur la décomposition du prix constatée dans la partie 3.

Par ailleurs, on rappelle qu'un calcul exhaustif du déclassement à l'échelle de la filière biologique nécessiterait de pouvoir comparer la totalité des « entrées » de matière biologique dans la filière :

- collecte de lait française,
- importations de produits laitiers biologiques vrac,
- achats de produits laitiers biologiques vrac aux IAA laitières,

À la totalité des « sorties » de matière biologique de la filière :

- fabrications de produits finis biologiques,
- exportations de produits laitiers biologiques vrac,
- ventes de produits laitiers biologiques vrac aux IAA laitières et non laitières.

Seules deux de ces variables sont connues, car renseignées par les établissements enquêtés dans l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer (EML) : la collecte de lait de vache biologique et les fabrications de produits laitiers biologiques finis. Bien qu'incluses dans le questionnaire de l'EML, les autres variables sont peu renseignées.

5.2. Sources pour les prix aux différents stades de la filière lait de vache biologique

Le **prix du lait biologique payé aux producteurs** est issu de l'Enquête mensuelle laitière (EML). Le prix du lait utilisé est « aux taux réels en matières grasses et protéiques, toutes qualités confondues, toutes primes comprises ». Le prix mensuel national est une moyenne des prix départementaux pondérés par les volumes de lait collecté.

Ce prix réel versé au producteur couvre l'ensemble de la collecte de lait certifié biologique, quelle que soit sa valorisation finale. Il intègre donc à la fois le lait payé au prix du biologique, mais également le lait collecté aux producteurs certifiés en agriculture biologique payé à un prix différent, lié à une valorisation en lait conventionnel.

Le **prix de la poudre de lait écrémé** utilisé pour calculer la valorisation des produits induits (poudre de lait écrémé et poudre de babeurre, dont la valeur est estimée à 75 % de celle de la poudre de lait écrémé, faute de série disponible sur ce prix) est une donnée enquêtée de façon hebdomadaire auprès d'une vingtaine d'industriels par FranceAgriMer. À partir de cette enquête sont calculées des moyennes nationales pondérées par les volumes, qui sont ensuite mensualisées.

Les **prix au détail payés par le consommateur en GMS** (hyper et supermarchés) sont issus du panel consommateur Worldpanel by Numerator qui mesure les achats des ménages français pour leur consommation à leur domicile principal. Il s'agit de prix mensuels pondérés par les volumes achetés. Ils présentent donc l'avantage de refléter au mieux les évolutions de consommation des produits, y compris les effets des évolutions de marques (marques nationales, marques de distributeur et 1^{er} prix) et les effets des promotions. Concernant les achats de beurre biologique en plaquette 250 g, la taille de clientèle est trop faible pour assurer une robustesse suffisante des données. C'est par conséquent le prix du beurre biologique total qui est utilisé dans le modèle. Le prix du lait biologique UHT demi-écrémé est en revanche suffisamment représentatif pour pouvoir alimenter le modèle.

L'Observatoire ne dispose pas de prix de vente industriels pour les produits laitiers biologiques. Il ne peut donc pas différencier les marges brutes en aval entre l'industrie laitière et la grande distribution.

5.3. Méthode de calcul de la décomposition du prix au détail du PGC biologique

Calcul des volumes de produits induits par le déclassement

L'hypothèse posée dans le modèle est que le lait issu du déclassement est transformé, pour la matière grasse en beurre vrac conventionnel, et pour la matière protéique en poudre de lait écrémé conventionnelle. Les quantités fabriquées sont calculées à partir du volume de lait cru déclassé, des taux butyrique et protéique de ce lait (source EML SSP-FranceAgriMer) et de la composition en matière grasse et protéique du beurre et de la poudre de lait écrémé (source [tables des coefficients MSU des produits laitiers, FranceAgriMer – Cniel – Idele](#)).

Calcul de l'indicateur du coût de la matière première du panier lait demi-écrémé UHT bio/beurre bio :

La méthode tient compte :

- de l'achat du volume de lait cru biologique à collecter: ce volume inclut la fraction destinée à la fabrication des deux PGC, et à la fraction du lait déclassée ;
- de la valorisation nette des produits induits : ces produits induits comprennent d'une part les produits conventionnels issus de la transformation du lait déclassé : poudre de lait écrémé et poudre de babeurre, et d'autre part les coproduits du lait UHT demi-écrémé biologique et du beurre plaquette biologique, c'est-à-dire de la poudre de babeurre conventionnelle.

La valorisation nette des produits induits résulte de la différence entre le produit de la vente de ces produits (aux prix pratiqués sur le marché français, cf. 2.2.) et leurs coûts de gestion : coût de collecte et coût de transformation.

Si le produit de la vente des produits induits est supérieur à leur coût, la valorisation nette est positive, ce qui réduit le coût de la matière première du PGC pour l'industriel. Mieux les produits industriels sont valorisés sur le marché, plus la valorisation nette diminue l'indicateur du coût de la matière première des PGC. Si le produit est inférieur au coût, et la valorisation nette est négative, ces produits induits représentent un coût supplémentaire pour l'industriel, en addition au coût d'achat du lait collecté.

L'indicateur de coût de la matière première correspond à un coût d'achat pour l'industriel et non pas à un prix de vente du lait pour l'éleveur laitier.

Calcul de l'indicateur de marge brute agrégée industrie-distribution

En l'absence de prix de vente des produits laitiers biologiques au stade sortie industrie, seul un indicateur de marge brute agrégée englobant l'industrie et la distribution peut être calculé. Il est déduit de la différence entre le prix de vente du panier lait UHT demi-écrémé biologique – beurre biologique (pondéré par les volumes fabriqués) et l'indicateur du coût de la matière première.

6. DÉCOMPOSITION EN COUT DE LA MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGE BRUTE AGREGÉE AVAL DU PRIX AU DÉTAIL EN GMS DU LAIT UHT DEMI-ÉCRÉMÉ BIOLOGIQUE

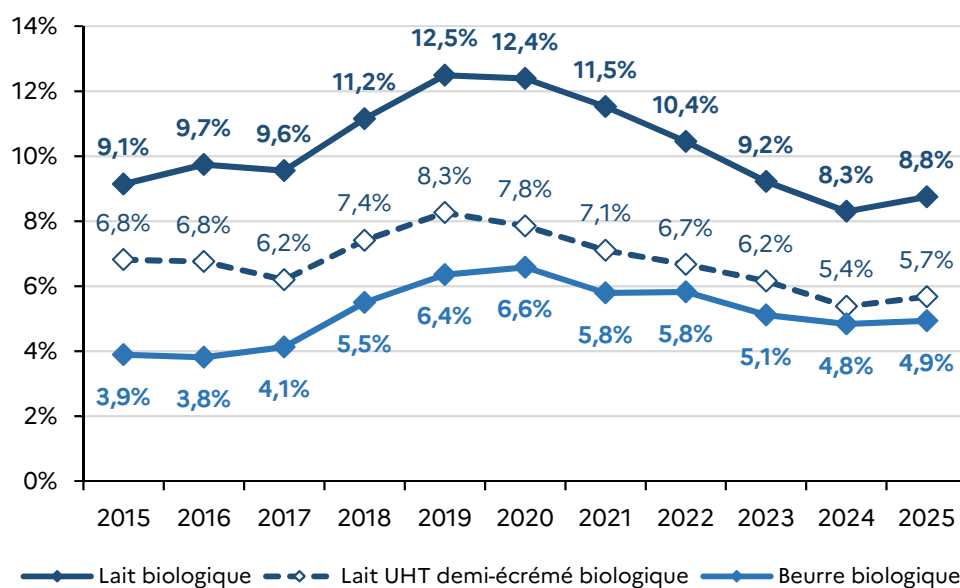
6.1. Représentativité des produits suivis

L'Observatoire suit le produit laitier biologique le plus consommé en France : le lait conditionné UHT demi-écrémé, couplé au beurre biologique vendu aux consommateurs, qui permet de valoriser la matière grasse du lait de collecte qui ne se retrouve pas dans le lait UHT demi-écrémé.

La part du lait conditionné biologique (toutes gammes confondues : entier, demi-écrémé, écrémé) dans les **achats** totaux de lait conditionné dans les circuits GMS (hyper et supermarchés), en valeur, est passée de 9 % en 2015 à 12,5 % en 2019 (Graphique 131). Cependant, depuis 2020, cette part s'est repliée. Pour le beurre, le pic a été atteint plus tardivement, en 2020, à 6,6 %, avant de se replier également. En 2025, un rebond de ces parts a été observé, notamment pour le lait conditionné.

Graphique 131

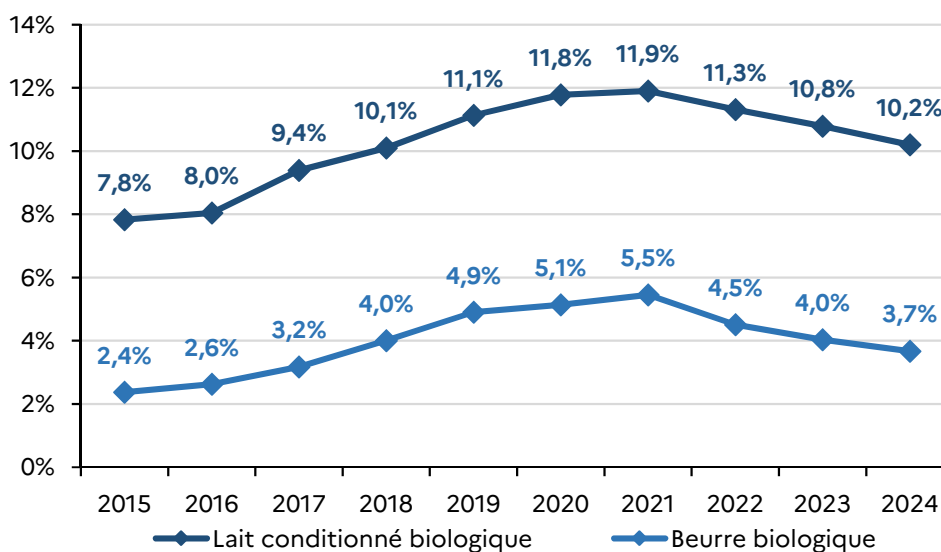
**Part des produits biologiques dans le total des dépenses de leur catégorie de produits
En hyper et supermarchés**



Source : FranceAgriMer d'après Worldpanel by Numerator

Les données de **fabrications** disponibles (qu'il s'agisse de l'Enquête annuelle laitière SSP ou l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer) ne permettent pas de suivre spécifiquement le lait biologique UHT demi-écrémé mais uniquement l'ensemble des volumes de lait biologique conditionné. En matière sèche utile, le lait biologique représentait en 2024, 10,2 % du lait conditionné total fabriqué en France (Graphique 132), une part en recul, pour la 3^e année consécutive. De même, la part des fabrications de beurre biologique dans les fabrications totales de beurre s'est également repliée, pour s'établir à 3,7 % en 2024.

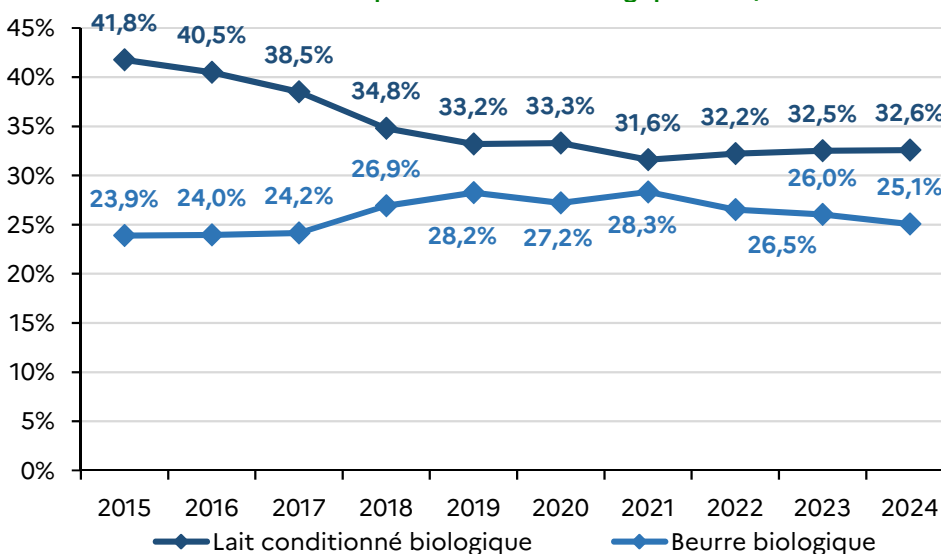
Graphique 132

Part des produits biologiques dans le total des fabrications de leur famille, calculée en MSU

Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière du SSP

Dans le total des fabrications de produits laitiers biologiques finis, le lait conditionné représente 32,6 % des volumes en MSU et le beurre 25,1 % en 2024 (Graphique 133).

Graphique 133

Part du lait conditionné et du beurre dans le total des fabrications de produits laitiers biologiques finis, calculée en MSU

Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

6.2. Prix et indicateurs de marge brute du lait UHT demi-écrémé biologique

La filière subit un déséquilibre entre l'offre et la demande, depuis 2021 engendrant un phénomène de déclasserement global. Estimé autour des 40 % pour 2022 et 2023, les évolutions comparées de la courbe de collecte de lait biologique et celle des fabrications de produits laitiers biologiques ont incité à diminuer cette estimation, fixée à 35 % pour 2024, puis à 25 % pour 2025. Cette part de lait déclassée est valorisée, dans le modèle, sous forme de produits

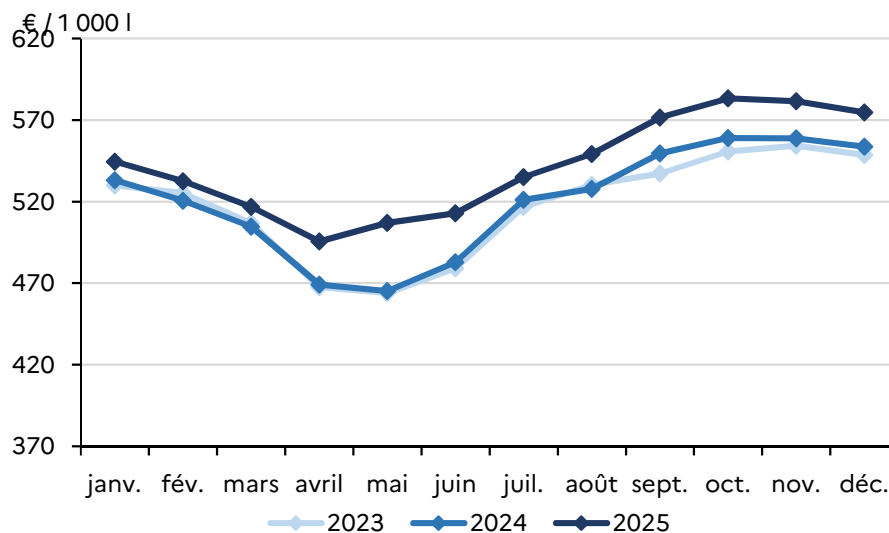
industriels (beurre et poudre), qui ont eux-mêmes connu des variations importantes sur les dernières années de la période étudiée (voir 3.2).

Le prix du lait biologique a progressé en 2025, et s'est établi à 540,2 €/1 000 l, soit une progression de 4,3 % par rapport à 2024.

En GMS (figure 135), le prix du lait UHT demi-écrémé biologique reste constant en 2025, alors que le beurre biologique poursuit sa tendance à la hausse (+ 2 % par rapport à 2024).

Graphique 134

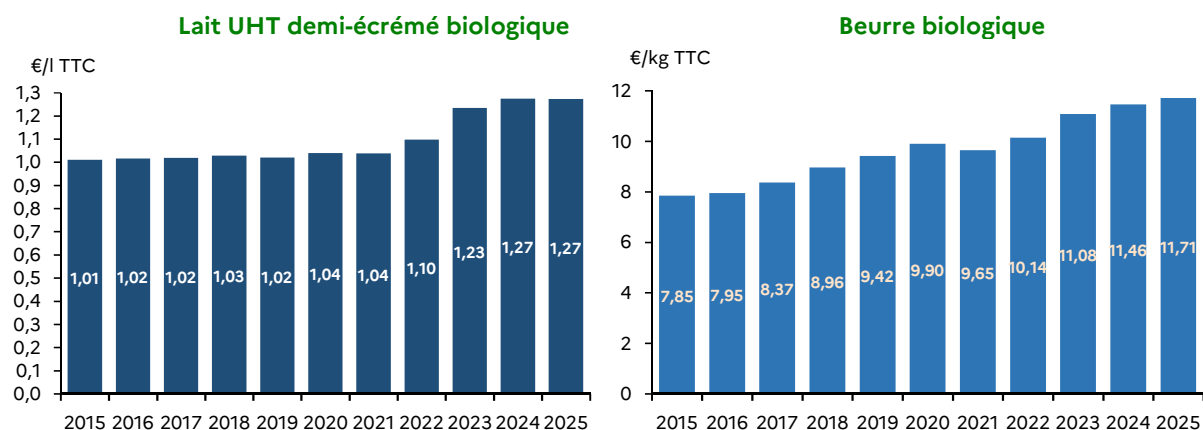
**Évolution du prix réel du lait biologique payé au producteur en France
(toutes primes comprises, toutes qualités confondues)**



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

Graphique 135

**Évolution des prix de vente du lait UHT demi-écrémé biologique et du beurre biologique
(hyper et supermarchés)**



Source : FranceAgriMer d'après Worldpanel By Numerator

Note préalable :

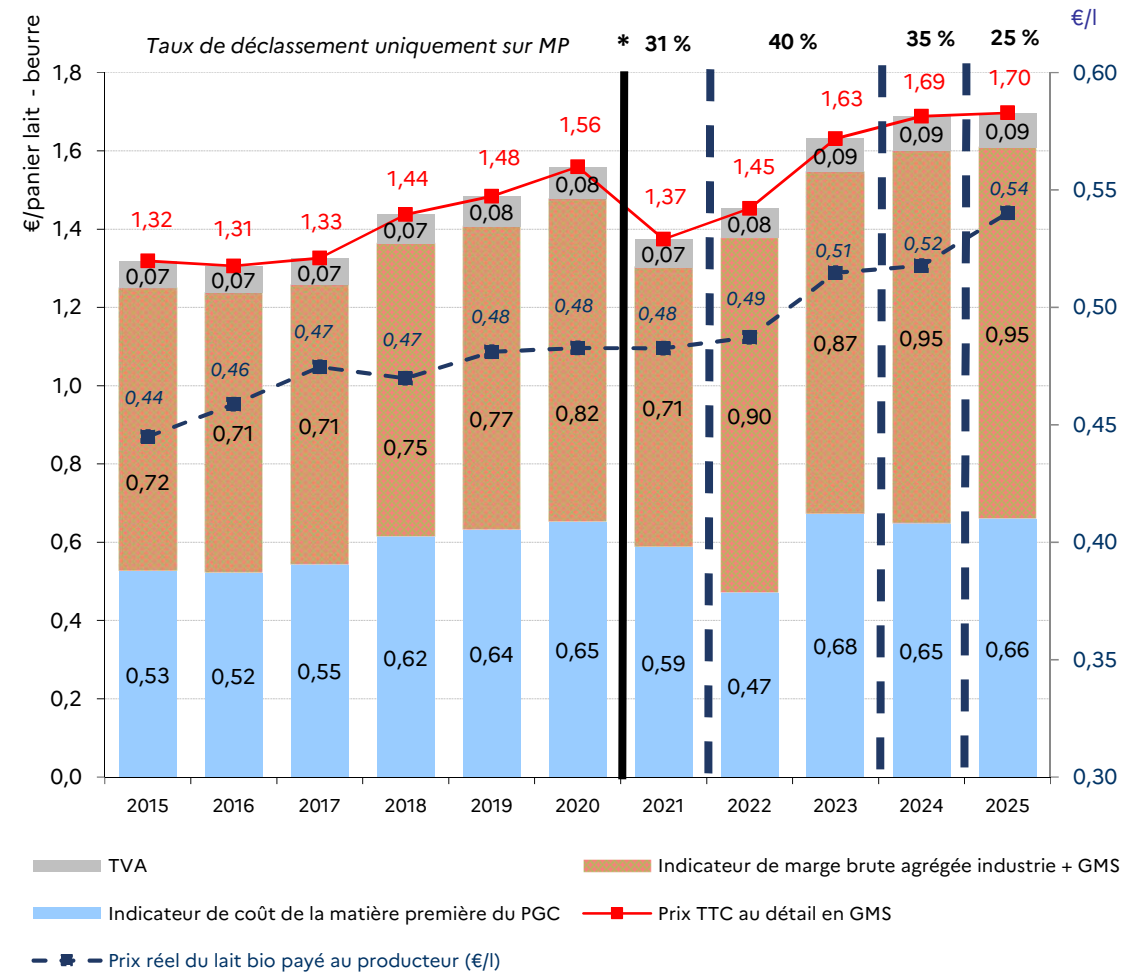
Dans ce rapport est étudié le lait UHT demi-écrémé biologique et la fraction du beurre biologique qui découle du processus de fabrication. Le modèle retenu porte donc sur 40 à 50 % de la MSU des produits laitiers biologiques produits en France. En effet, le mix-produit comprend également d'autres produits laitiers (cf. 1. Graphique 128). De plus, tout le beurre

biologique ne vient pas de la matière grasse du lait cru non utilisée dans la fabrication de lait UHT demi-écrémé.

Depuis 2021, il a été choisi de considérer que le beurre issu de la MG du lait déclassé n'était plus valorisé en tant que beurre PGC, mais comme un produit industriel. Cette décision fait suite à l'augmentation du déclassement, qui désormais ne touche plus uniquement la MP. Ainsi, si dans la décomposition du prix au détail (Graphique 136) la part du beurre a diminué entre 2020 et 2021, **cette évolution n'est pas entièrement attribuable à la baisse du prix du beurre au détail, mais aussi à la moindre quantité de beurre PGC dans le panier suivi** (cf. partie 5.1 de cette section et l'explication du changement méthodologique opéré concernant l'estimation du déclassement).

Graphique 136

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du panier lait demi-écrémé UHT biologique-beurre biologique



(*) Rupture de méthode détaillée partie 5.1 de cette section
Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

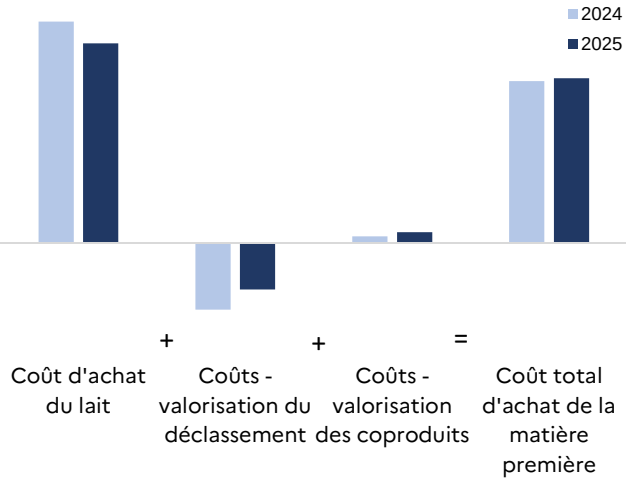
Points d'attention :

- Changement de méthode entre 2020 et 2021. Le déclassement ne se fait plus seulement sur la matière protéique, mais devient global,
- Pas de prix sortie industrie : marge brute aval agrégée industrie et GMS.

Lecture, en 2025 :

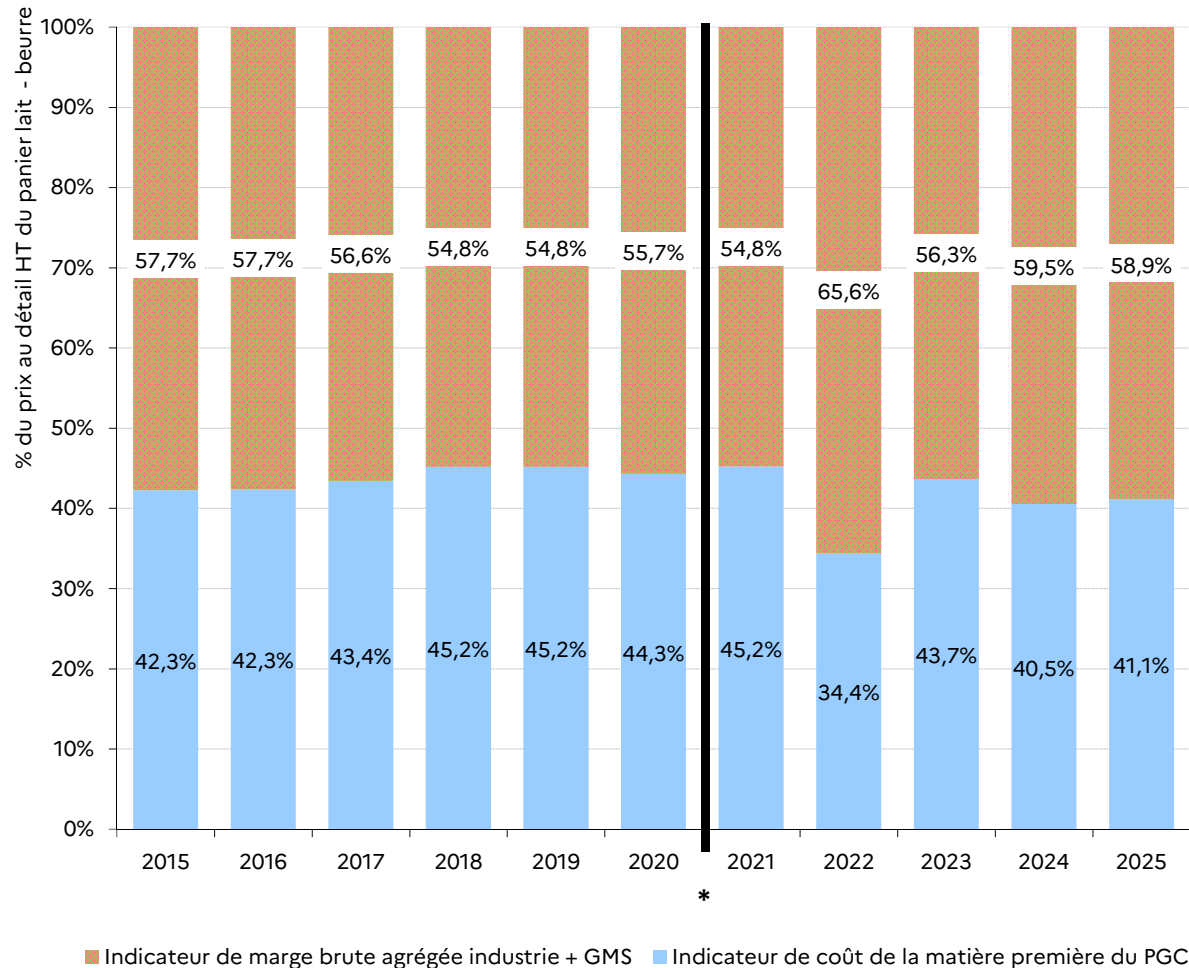
+ 0,5 % prix au détail
- 0,5 % industrie-GMS
+ 1,9 % coût d'achat de la matière première

Composantes de l'évolution du coût global de la matière première :



Graphique 137

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du panier lait demi-écrémé UHT biologique - beurre biologique en matière première et indicateurs de marge brute agrégée de l'industrie et de la distribution



Points d'attention :

- Changement de méthode entre 2020 et 2021. Le déclassement ne fait plus que sur la matière protéique, mais devient global,
- Pas de prix sortie industrie : marge brute aval agrégée industrie et GMS

Lecture :

- La part du coût de la matière première est supérieure à celle du panier laitier conventionnel, du fait :
 - o du prix au producteur nettement supérieur jusqu'en 2021,
 - o de l'écart de composition entre les deux paniers,
- La diminution en 2022 est liée à l'augmentation de la valorisation du lait déclassé en coproduits.

(*) Rupture de méthode détaillée partie 5.1 de cette section

Taux de déclassement global à partir de 2021 : 31 % (2021), 40 % (2022-2023), 35 % (2024), 25 % (2025)

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Worldpanel by Numerator et enquêtes FranceAgriMer

7. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES D'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER, SOLDE DISPONIBLE ET COÛT DE PRODUCTION DU LAIT DE VACHE EN ÉLEVAGE

7.1. Compte de résultat des exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier

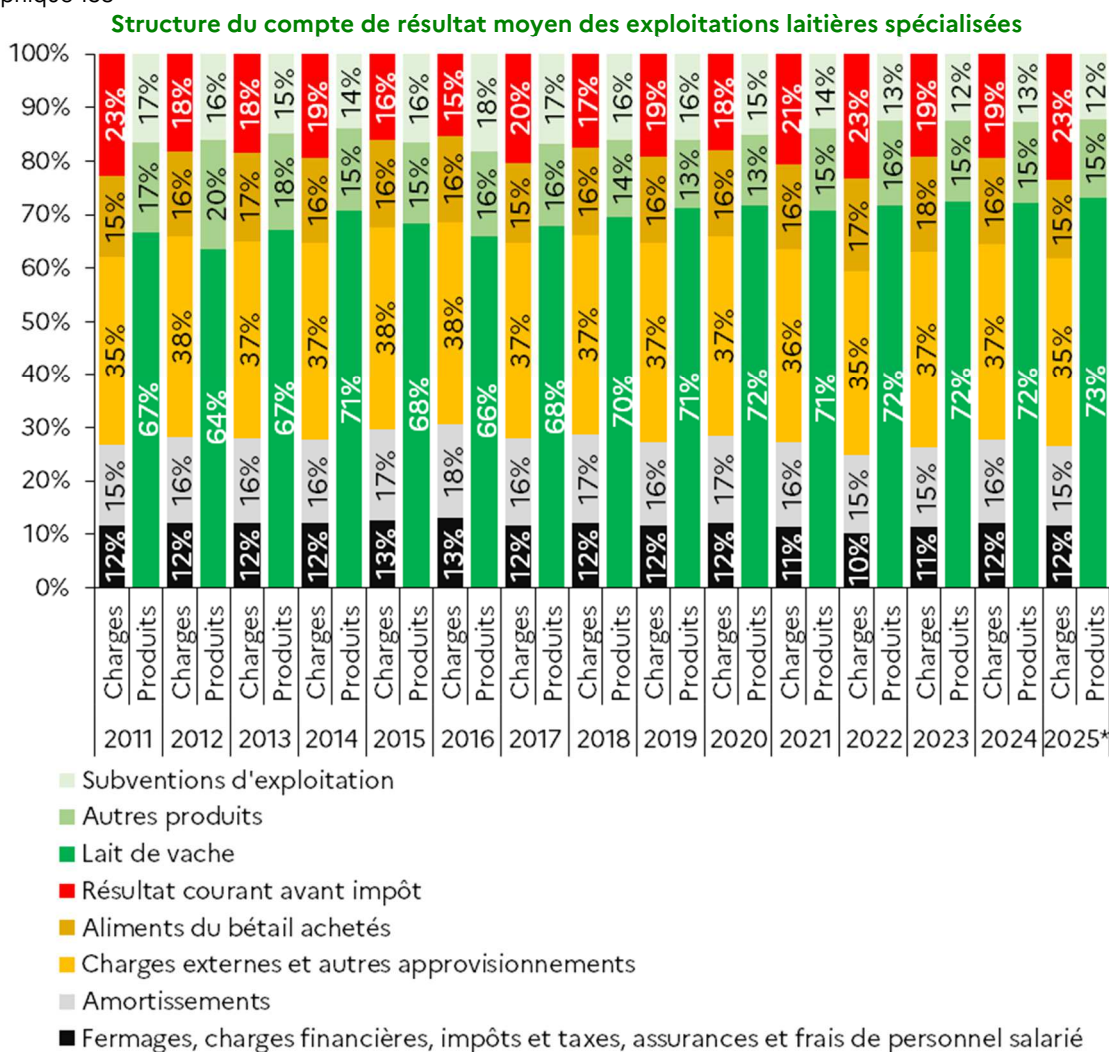
Les données issues du RICA (Réseau d'information comptable agricole) sont utilisées pour cette analyse. Pour la période 2010-2024, ont été sélectionnées les exploitations issues de l'Orientation technico-économiques (Otex) « bovins lait »⁷ pour lesquelles la production brute standard (PBS) vache laitière représente plus de 80 % de la PBS totale. Un échantillon de 311 à 448 exploitations d'élevage spécialisées en élevage bovin laitier a ainsi été constitué. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 16 649 à 21 304 exploitations spécialisées. En 2024, l'échantillon de 377 exploitations représentait 17 600 exploitations, soit 51 % des exploitations de l'Otex « bovins lait ». Dans ces exploitations, la production de lait de vache constitue plus de 84 % de la production nette des achats d'animaux de l'exercice.

En 2024, l'ensemble des produits (lait de vache, autres produits et subventions) a légèrement diminué, de 1 % par rapport à 2023. Au cours de cette période, les charges courantes ont également diminué de 2 %. Ainsi, le résultat courant avant impôt est resté quasi-stable par rapport à 2023.

Les résultats 2025 sont simulés : l'IPPAP lait de vache 2025 (Insee) est appliqué au « produit brut lait de vache » 2024 pour calculer sa valeur en 2025 ; l'IPAMPA lait de vache (Idele) est utilisé pour simuler le prix de l'aliment du bétail d'une part et des biens et services de consommation intermédiaire d'autre part. Cette méthode ne tient donc pas compte des adaptations des exploitations ni de l'évolution des autres postes, qui sont maintenus au niveau de 2024. En 2025, le produit du lait augmente (+ 5 %). Le coût de l'aliment diminue quant à lui de 6 %, tout comme les autres biens et services de consommation (- 1 %). Au final, le résultat courant avant impôt augmente de 26 %.

⁷ Les exploitations productrices de lait sont incluses dans cette Otex si leur PBS bovin lait est supérieure à deux tiers de la PBS. En 2020, 862 exploitations commercialisant du lait sont incluses dans cet Otex. 567 autres ne le sont pas et proviennent des Otex « polyculture-polyélevage » et « bovins mixte (lait et viande) ». Elles ne sont donc pas prises en compte dans cette analyse.

Graphique 138



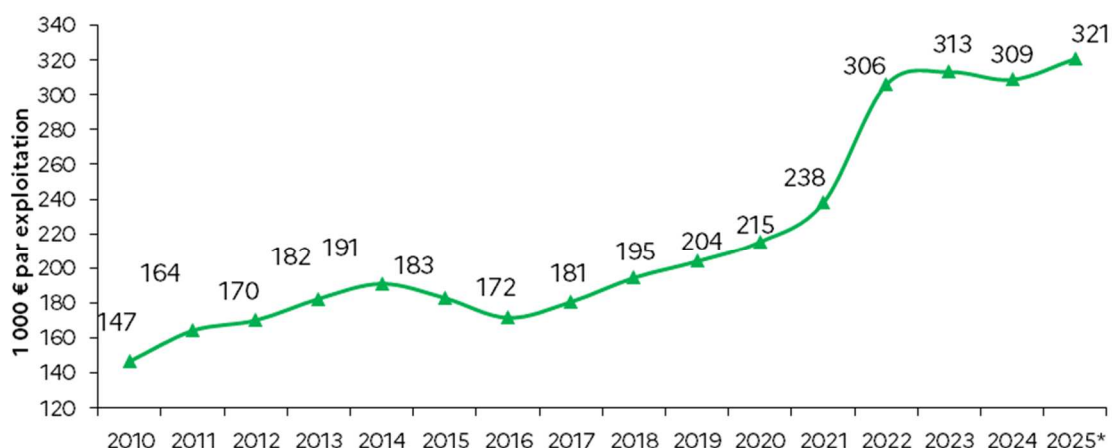
(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2025

Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 138 (cf. point 2.4. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 139

Montant moyen des produits courants par exploitation laitière spécialisée

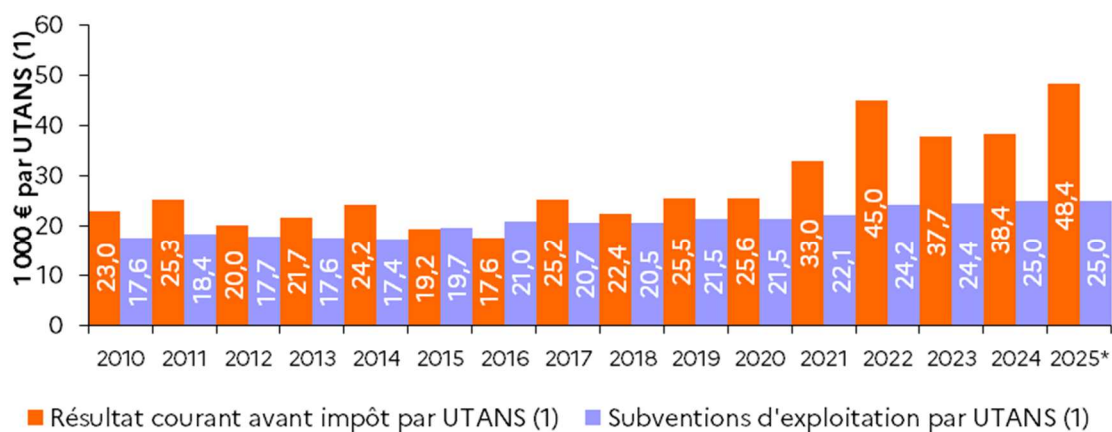


(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2025

Graphique 140

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations laitières spécialisées



■ Résultat courant avant impôt par UTANS (1) ■ Subventions d'exploitation par UTANS (1)

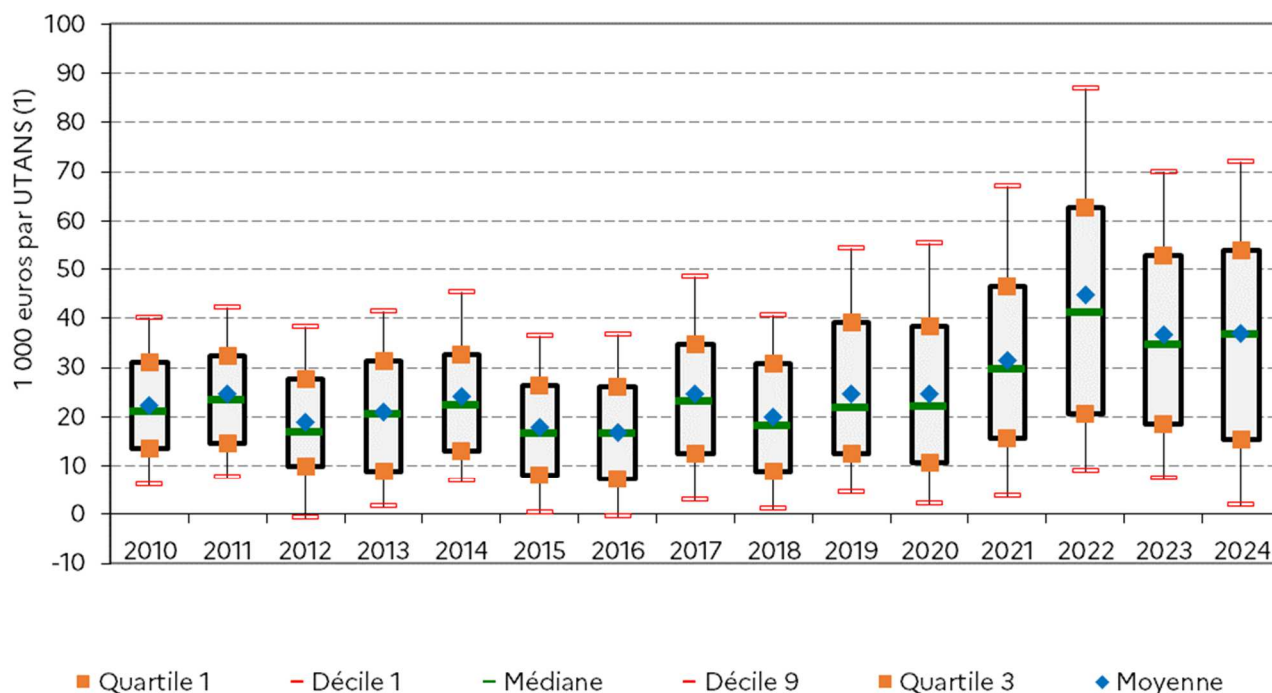
(1) unité de travail annuel non salarié

(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2025

Graphique 141

Dispersion du résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations laitières spécialisées de 2010 à 2024



(1) Unité de travail non salarié

Source : Rica (SSP)

Afin de mieux rendre compte de la variété des résultats des exploitations agricoles autour de la moyenne, la figure 141 présente des résultats sur la dispersion de 2010 à 2024.

La taille de l'échantillon permet ici de présenter des résultats par décile et quartile en plus de la médiane et de la moyenne (cf. définitions au chapitre 1).

80 % des exploitations de l'échantillon ont un résultat courant avant impôt par unité de travail non salarié (RCAI/UTANS) compris entre 2 000 € et 72 000 € en 2024.

La moitié des exploitations de l'échantillon ont un RCAI/UTANS compris entre 15 000 € et 54 000 € en 2024.

La médiane est équivalente à la moyenne, ce qui signifie que la distribution est symétrique autour de la moyenne : il y a autant d'exploitations en dessous de la moyenne qu'au-dessus.

Sur la période 2010-2020, la dispersion des résultats reste globalement stable. Depuis 2021, celle-ci est plus forte, notamment sur les quartiles et déciles supérieurs. L'écart entre les performances économiques des exploitations se creuse donc. Une explication pourrait se trouver dans l'impossibilité physique pour certains types d'exploitations (notamment en zone de Piémont) d'augmenter le volume de lait produit, alors que les prix sont à un niveau élevé.

7.2. Compte de résultat des exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier biologique

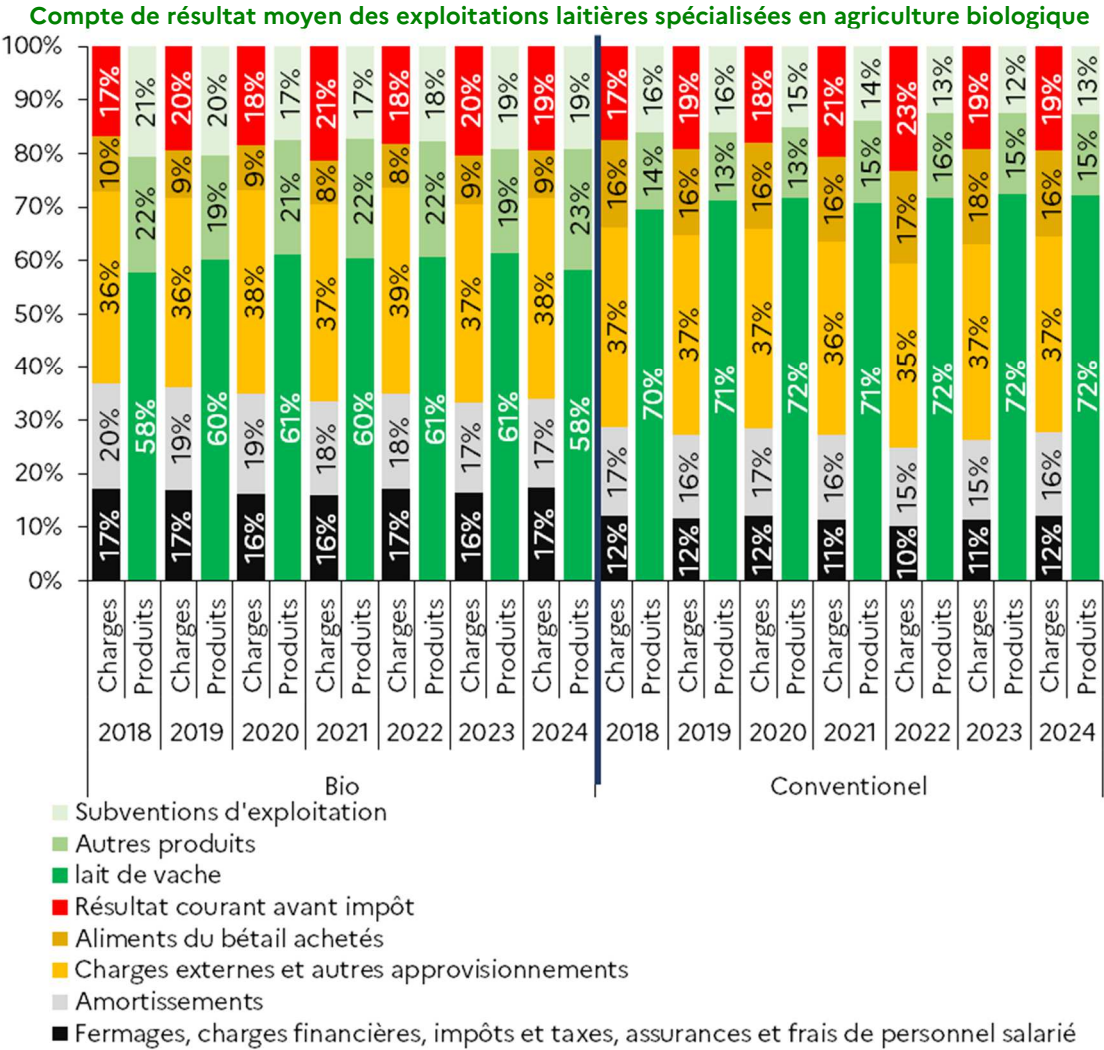
Les données issues du RICA (Réseau d'information comptable agricole) sont utilisées pour cette analyse. Pour la période 2018-2024, les exploitations sont issues de l'Otex (Orientation technico-économiques) « bovins lait, production totalement en agriculture biologique ». Un échantillon de 64 à 91 exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier a ainsi été constitué. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 3 339 à 4 241 exploitations spécialisées. En 2024, l'échantillon de 91 exploitations représentait 4 241 exploitations, en hausse de 16 % par rapport à 2023. Dans ces exploitations, la production de lait de vache constitue plus de 73 % de la production de l'exercice nette des achats d'animaux.

En 2024, le produit lait de vache biologique est en léger recul (- 2 %), alors que les autres produits et les subventions ont respectivement augmenté de 20 % et 3 % par rapport à 2023 (figure 143). L'augmentation des subventions depuis 2022 serait en partie dû aux dispositifs d'aides d'urgences, mis en place afin de soutenir les exploitations bio en difficulté dans un contexte de déconversion voire de faillites pour un certain nombre d'exploitations laitières bio du fait de l'attractivité du prix du lait conventionnel.

Entre 2023 et 2024, les charges courantes ont augmenté de 5 %. Ainsi, le résultat courant avant impôt est en léger recul de 2 % en 2024.

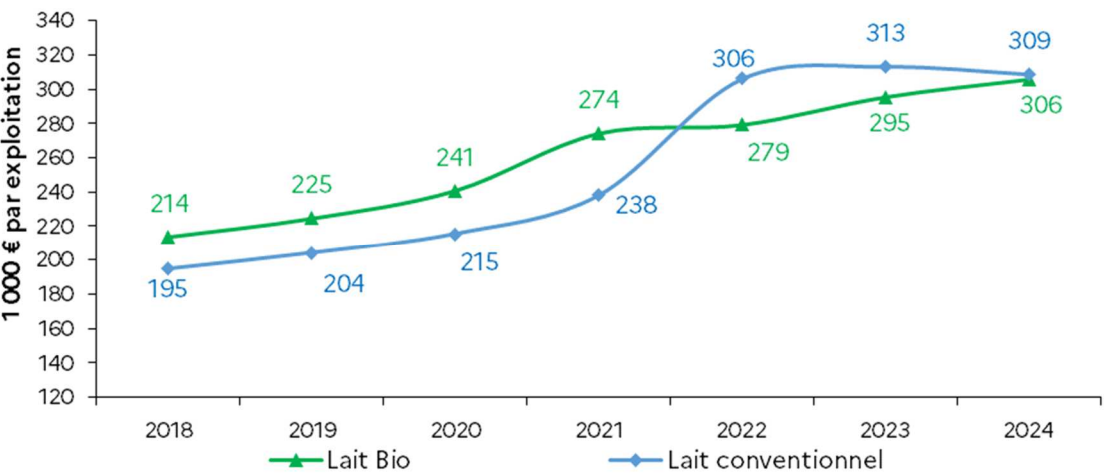
En 2024, l'ensemble des produits des exploitations en agriculture biologique augmente et revient presque au même niveau que celui des exploitations conventionnelles (graphique 143). Cependant, pour la troisième année consécutive sur la période observée, l'ensemble des produits des exploitations en agriculture biologique est inférieur à celui des exploitations conventionnelles (graphique 143).

Graphique 142



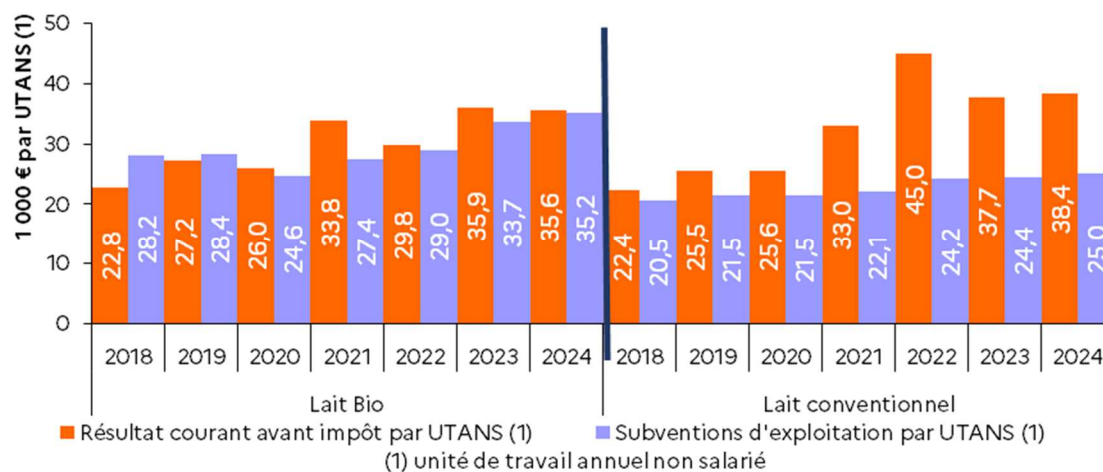
Graphique 143

Montant moyen des produits courants par exploitation laitière spécialisée en agriculture biologique



Graphique 144

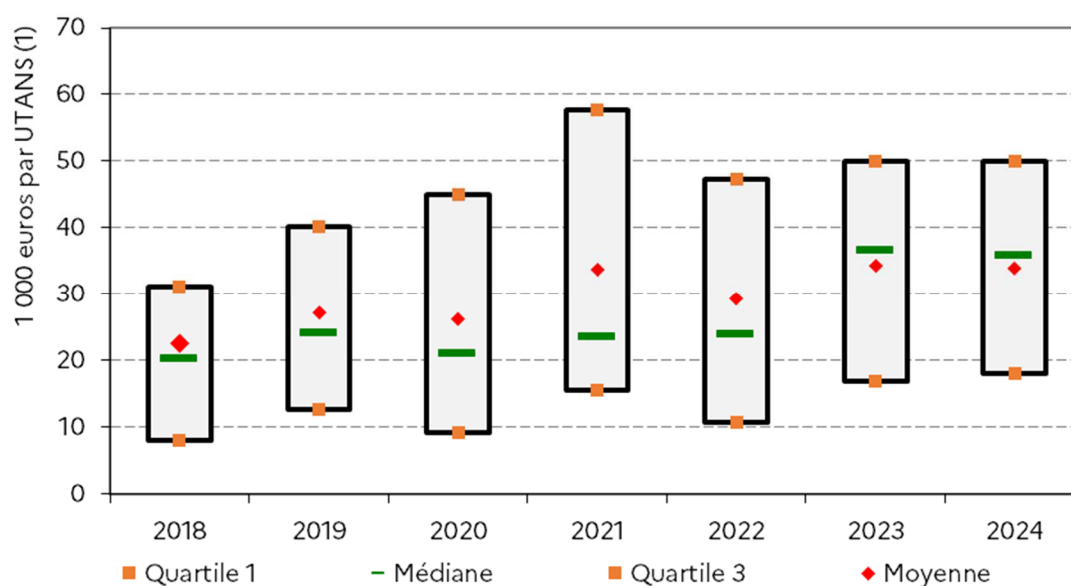
Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations laitières spécialisées en agriculture biologique



Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

Graphique 145

Dispersion du résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations laitières spécialisées en agriculture biologique de 2018 à 2024



(1) Unité de travail non salarié

Source : Rica (SSP)

Afin de mieux rendre compte de la variété des résultats des exploitations agricoles autour de la moyenne, la figure 145 présente des résultats sur la dispersion de 2018 à 2024.

La taille de l'échantillon ne permet pas de représenter les déciles ; seuls les quartiles sont indiqués en plus de la médiane et de la moyenne (cf. définitions au chapitre 1).

En 2024, la moitié des exploitations de l'échantillon ont un RCAI/UTANS compris entre 18 000 € et 50 000 €.

Entre 2018 et 2021, la moyenne s'écarte de la médiane, ce qui montre qu'un nombre plus restreint d'exploitations ayant un RCAI plus élevé tire la moyenne du groupe vers le haut.

En 2023 et 2024, la médiane est supérieure à la moyenne, ce qui signifie que la distribution n'est pas symétrique: il y a plus d'exploitations au-dessus de la moyenne qu'en-dessous. Cependant, il est encore trop tôt pour savoir si une nouvelle dynamique s'est enclenchée ou si ces deux années sont un épiphénomène.

7.3. Solde disponible et coût de production du lait de vache par système de production laitière

7.3.1. Solde disponible du lait de vache par système de production laitière

Suite à la demande du Comité de Pilotage de présenter des résultats issus des coûts de production élaborés par les instituts techniques agricoles comparables entre filières, l'Observatoire présente des résultats sans charges supplétives⁸, sous forme de solde disponible comptable. Ce solde disponible sert notamment à la rémunération de l'exploitant et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales.

Cette estimation, pour la campagne 2025, exprimée en euros pour 1 000 litres de lait, est réalisée par l'Observatoire à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage piloté par l'Institut de l'élevage (Idele). Ces exploitations font l'objet d'un suivi annuel de leur fonctionnement et de leurs résultats techniques, économiques et environnementaux. **Leurs résultats économiques suivent les mêmes tendances d'évolution que l'ensemble des exploitations de leur secteur, même si pour des raisons de dimension et d'efficacité, ces résultats sont généralement supérieurs à la moyenne.**

Trois systèmes d'exploitation sont étudiés :

- **« Bovins lait de plaine »** : les exploitations de cet échantillon relèvent de l'orientation technico-économique bovins lait (Otex 41) et sont situées en zone de plaine. Seules les exploitations conventionnelles (non certifiées en agriculture biologique) et n'ayant ni atelier viande, ni production hors-sol sont retenues. L'échantillon varie de 76 à 99 exploitations sur la période observée ;
- **« Bovins lait de plaine biologique »** : les exploitations de cet échantillon relèvent de l'orientation technico-économique bovins lait (Otex 41) et sont situées en zone de plaine. Seules les exploitations en agriculture biologique (conversion terminée) et n'ayant ni atelier viande, ni production hors-sol sont retenues. L'échantillon varie de 36 à 52 exploitations sur la période observée ;
- **« Bovins lait de montagne »** : les exploitations de cet échantillon relèvent de l'Otex 41 et sont situées en zone de montagne (hors Est). Seules les exploitations conventionnelles sont retenues. Les exploitations laitières de montagne de l'Est (Franche-Comté et Savoie) ont des valorisations du lait très différentes entre elles et différentes de celles du Massif central (à moindre valorisation en AOP). C'est pourquoi elles n'ont pas été retenues dans l'échantillon. L'échantillon varie de 55 à 65 exploitations sur la période observée.

Le coût des aliments intra consommés (issus des cultures de l'exploitation) et des fourrages sont calculés sur la base des coûts culturels et non sur celle du prix de marché des céréales vendues.

⁸ Les charges dites « supplétives » ou « forfaitaires » sont des rémunérations théoriques du travail, du foncier et du capital de l'exploitant, évaluées à hauteur d'un standard prédéfini en référence à la rémunération à laquelle ces facteurs pourraient prétendre sur le marché du travail salarié, le marché de la location des terres agricoles (fermages) et sur le marché des capitaux.

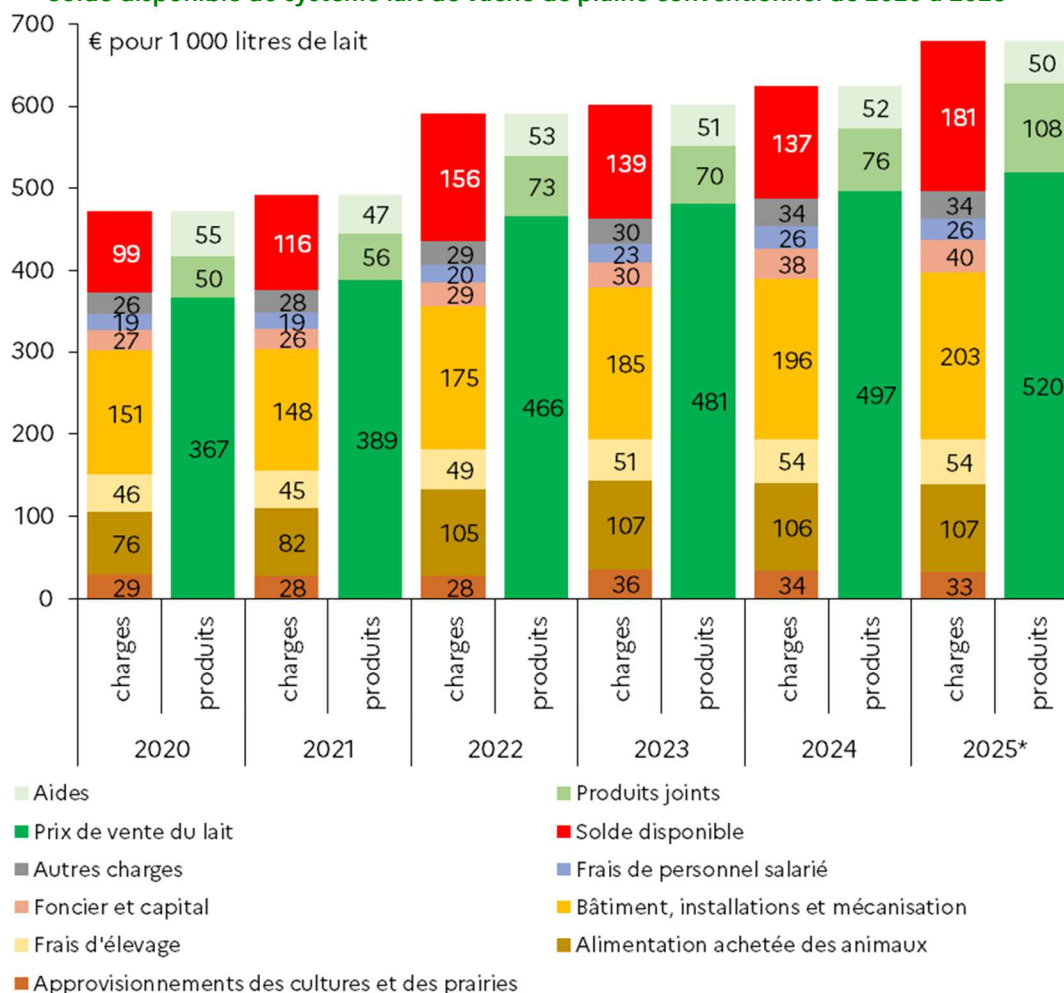
Le prix du lait présenté sur les graphiques, pour chacun des deux systèmes, est le prix réel, toutes primes confondues.

En 2024, l'ensemble des charges augmente (+ 5 %) pour le système « **lait de plaine** », en lien avec les hausses du poste frais d'élevage (+ 6 %), dans lequel on retrouve les coûts de l'énergie (+ 14 % pour l'électricité et le gaz), du capital et foncier (+ 23 %) et les frais vétérinaires (+ 16 %). 2024 est en effet marquée par des problèmes sanitaires, notamment en région Grand-Est, qui ont nui à l'atteinte des objectifs de production. En parallèle, l'ensemble des produits augmente également (+ 4 %). En 2024, le prix de lait augmente de 15 €/1 000 litres de lait, le prix des produits joints de 6 € (+ 8 %). Au final, le solde disponible est en léger recul de 2 €/1 000 litres de lait (- 2 % par rapport à 2023).

En 2025, la hausse des charges totales se poursuivrait bien que plus légèrement (+ 2 %). Le poste bâtiment, installations et mécanisation augmenterait (+ 4 %) en lien avec la hausse des amortissements matériels (+ 17 %) et bâtiments (+ 9 %). Quant au poste frais d'élevage, il resterait stable par rapport à 2023. Les produits seraient en hausse (+ 9 %) du fait de la hausse du prix du lait et surtout des produits joints (respectivement + 5 % et + 42 %). Au final, le solde disponible pour le « **lait de plaine** » augmenterait de 44 €/1 000 litres de lait (+ 32 %). Le solde disponible atteindrait ainsi son niveau le plus élevé de la période étudiée.

Graphique 146

Solde disponible du système lait de vache de plaine conventionnel de 2020 à 2025*



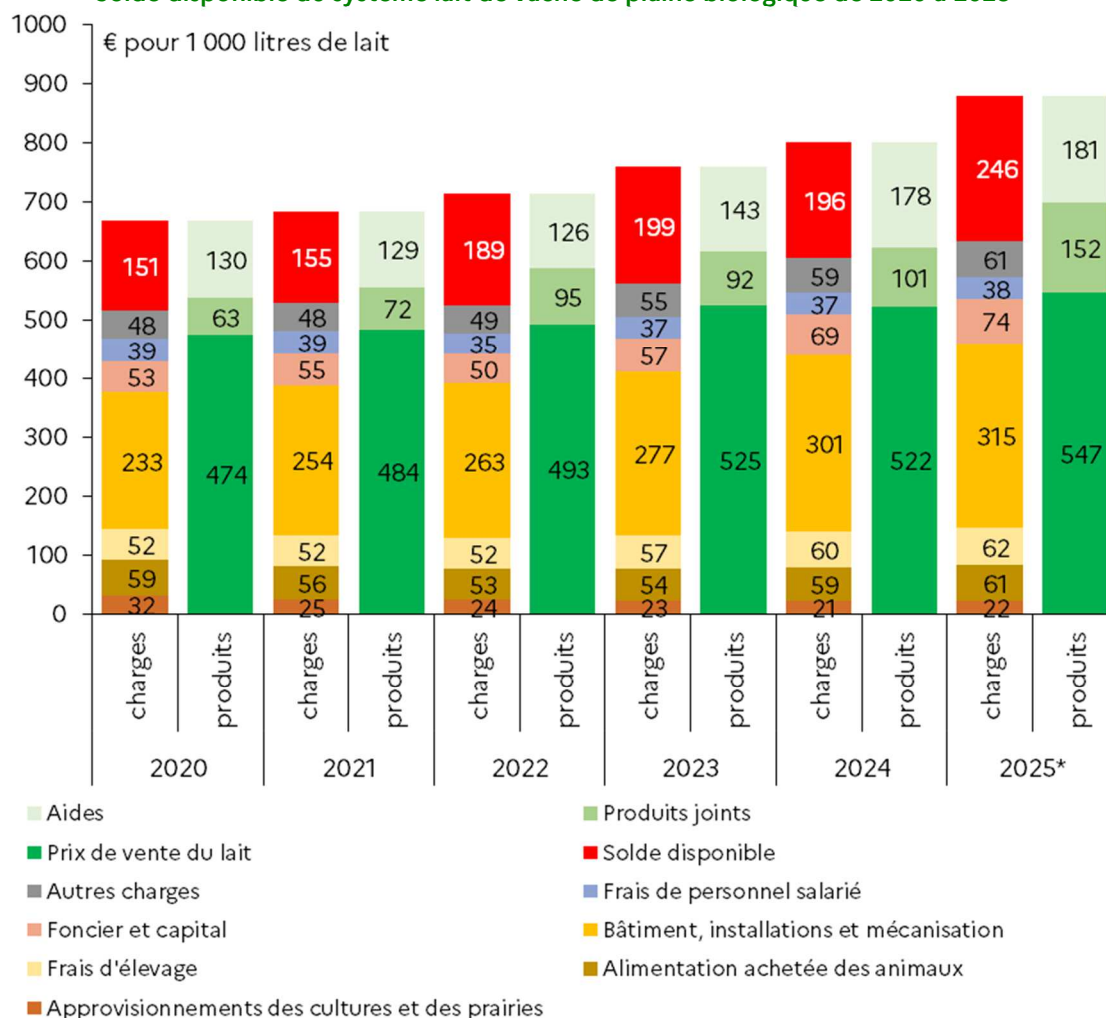
(*) estimation

Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

En 2024, pour le système « **bovins lait de plaine biologique** », l'ensemble des charges augmente (+ 8 %), sous l'effet des hausses de l'énergie (+ 15 % pour l'électricité et le gaz) et de l'alimentation des animaux (+ 9 %) et malgré la baisse du poste approvisionnement (- 7 %). L'ensemble des produits augmente également en raison des hausses des produits joints (+ 10 %) et des aides (+ 24 %), avec la mise en place des écorégimes biologiques. Quant à lui, le prix du lait biologique est en léger recul (- 1 %). Au final, après trois années de hausse consécutives, le solde disponible diminue légèrement, de 3 €/1000 litres par rapport à 2023.

En 2025, l'ensemble des charges continuerait d'augmenter (+ 5 %) malgré une baisse des postes énergie et carburants. Les autres charges courantes augmenteraient, notamment le poste bâtiments, installation et mécanisation (+ 14 €/1 000 litres). L'ensemble des produits augmenterait plus fortement (+ 10 %), sous l'effet conjugué des hausses des produits joints (+ 51 €/1 000 litre de lait, soit + 50 %) et du prix du lait biologique (+ 25 €/1 000 litres, + 5 %). Au final, le solde disponible augmenterait de 51 €/1 000 litre de lait en 2025, pour se fixer 246 €/1 000 litre de lait. Il s'agirait de son niveau le plus élevé sur la période observée.

Graphique 147

Solde disponible du système lait de vache de plaine biologique de 2020 à 2025*

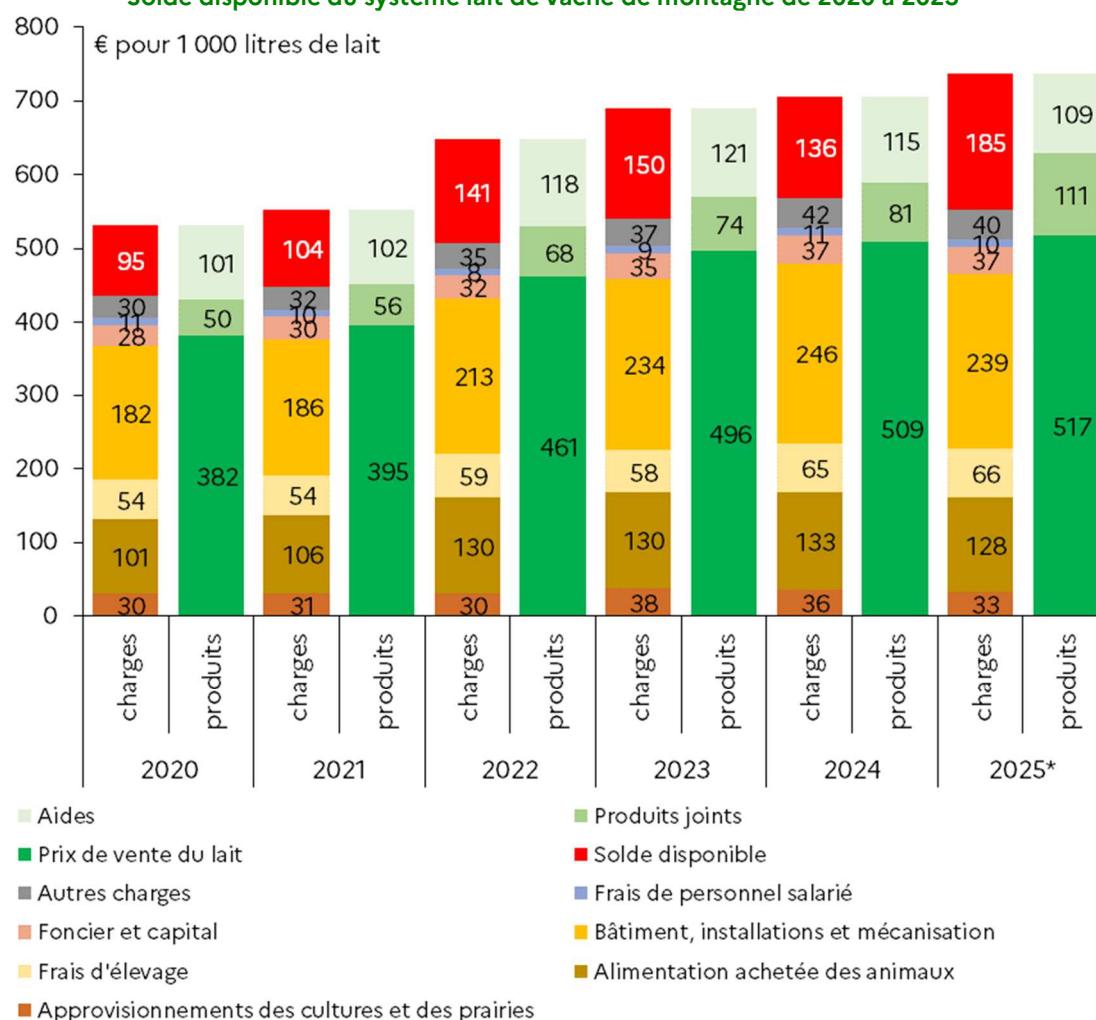
(*) estimation

Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

En 2024, l'ensemble des charges augmente de 5 % pour le système « **lait de montagne** » sous l'effet hausses des frais d'élevage (+ 13 %), parmi lesquels on retrouve les frais vétérinaires (+ 16 %), des frais liés à l'énergie (+ 17 % pour l'électricité) et des frais de personnel salarié (+ 17 %). L'ensemble des produits augmente également (+ 2 %). En 2024, le prix de lait augmente de 13 €/1 000 litres de lait (hausse légèrement supérieure pour les laits AOP). Les produits joints augmentent également (+ 7 €/1 000 litres) alors que les aides diminuent (+ 6 €/1 000 litres). Au final, le solde disponible baisse de 14 €/1 000 litres de lait (- 9 %).

En 2025, les charges totales diminueraient (- 3 %) profitant de la baisse de l'IPAMPA, notamment sur les postes approvisionnements (- 7 %), aliments achetés (- 4 %) et d'une détente des prix de l'énergie (- 12 % pour l'électricité). Le total des produits continuerait d'augmenter, grâce la forte valorisation des produits joints (vente des animaux) en 2025 (+ 37 %). Quant à lui, le prix du lait augmenterait légèrement (+2%) alors que les aides diminueraient (- 5 %). Au final, le solde disponible pour le « **lait de montagne** » augmenterait fortement (+ 49 €/1 000 litres de lait, soit + 36 %) à 185 €/1 000 litres de lait. Ce serait également le niveau de solde disponible le plus élevé de la période étudiée.

Graphique 148

Solde disponible du système lait de vache de montagne de 2020 à 2025*

(*) estimation

Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

7.3.2. Coût de production du lait de vache par système de production laitière

En complément de l'approche en solde disponible, l'Observatoire présente les indicateurs de coûts de production tels que définis par l'Idèle, sans en commenter les résultats.

La finalité de ces indicateurs de coûts de production est différente, ayant vocation à servir de référence pour la contractualisation au sein des filières. Aussi, ces indicateurs de coûts de production adoptent des conventions de calcul et méthodes propres à chaque filière et qui ne peuvent être comparées entre elles. Ces calculs intègrent notamment des charges supplétives qui ne sont pas issues de la comptabilité des exploitations, mais sont des conventions validées interprofessionnellement et destinées à intégrer, dans l'ensemble des coûts qui doivent être rémunérés par les produits de l'exploitation, en plus de ces charges mesurées comptablement, un certain niveau de rémunération des facteurs de production apportés par les agriculteurs, à commencer par le travail non-salarié.

Cette approche en coût de production, contrairement à l'approche comptable du Rica, prend en compte une rémunération forfaitaire des facteurs de production fournis par l'exploitant :

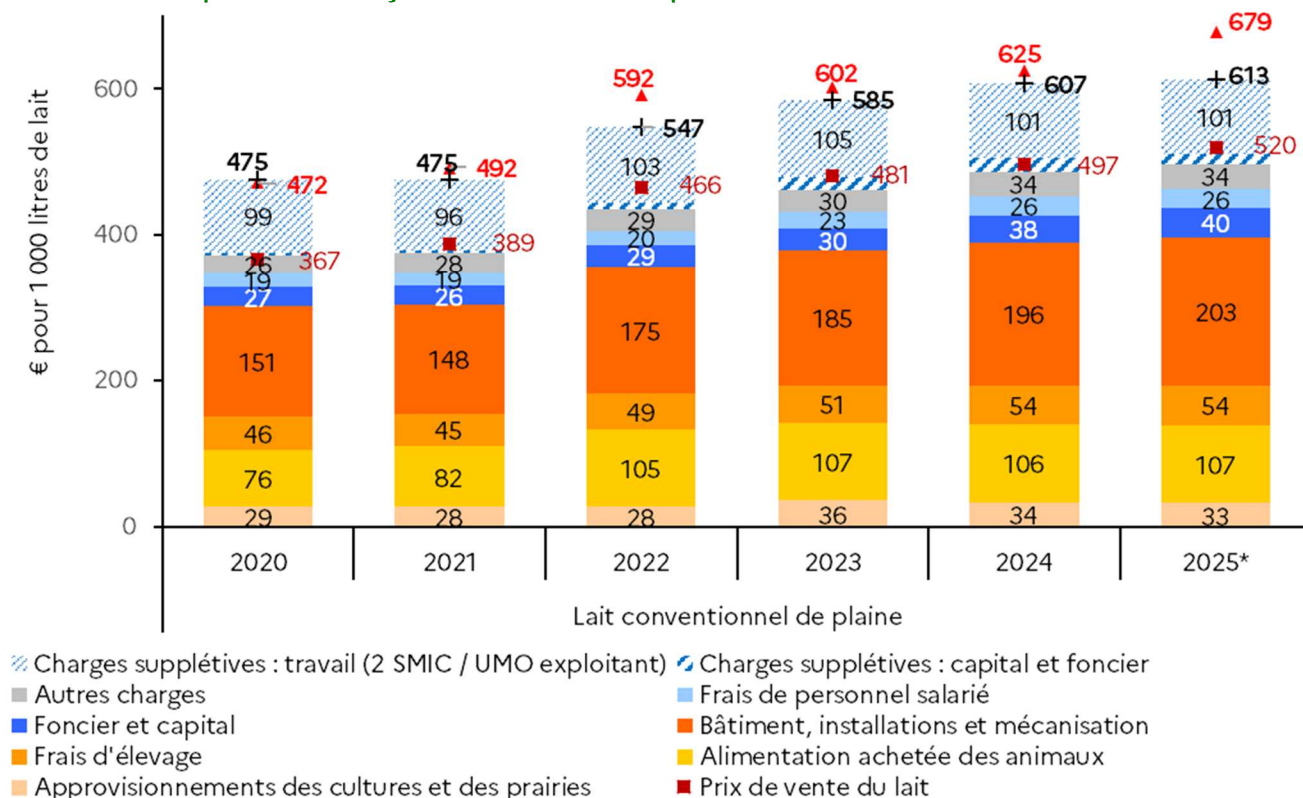
- pour le travail à hauteur de 2 SMIC brut par unité de main-d'œuvre exploitant,
- pour les capitaux personnels, au taux d'intérêt du livret A,
- pour les terres en propriété, au taux de fermage moyen de l'exploitation.

La prise en compte de ces rémunérations forfaitaires des facteurs de production fournis par l'exploitant explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

Les estimations pour la campagne 2025, exprimées en euros pour 1 000 litres de lait, sont réalisées par l'Institut de l'élevage à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage piloté par l'Institut de l'élevage (Idèle).

Graphique 149

Coût de production du système lait de vache de plaine conventionnel de 2020 à 2025*

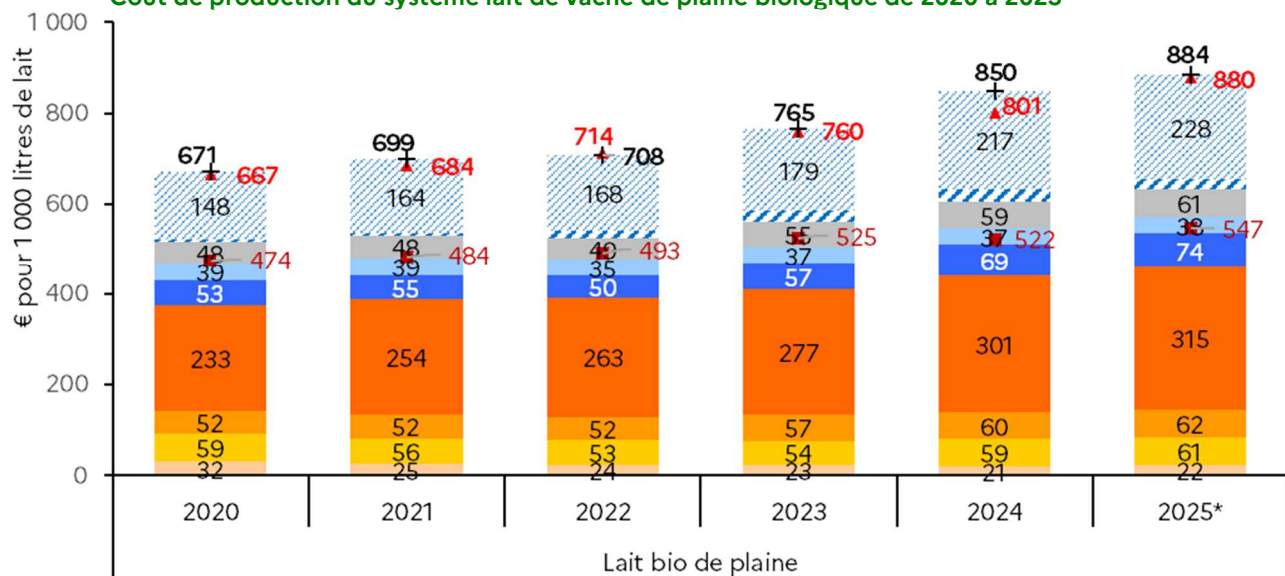


(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

Graphique 150

Coût de production du système lait de vache de plaine biologique de 2020 à 2025*



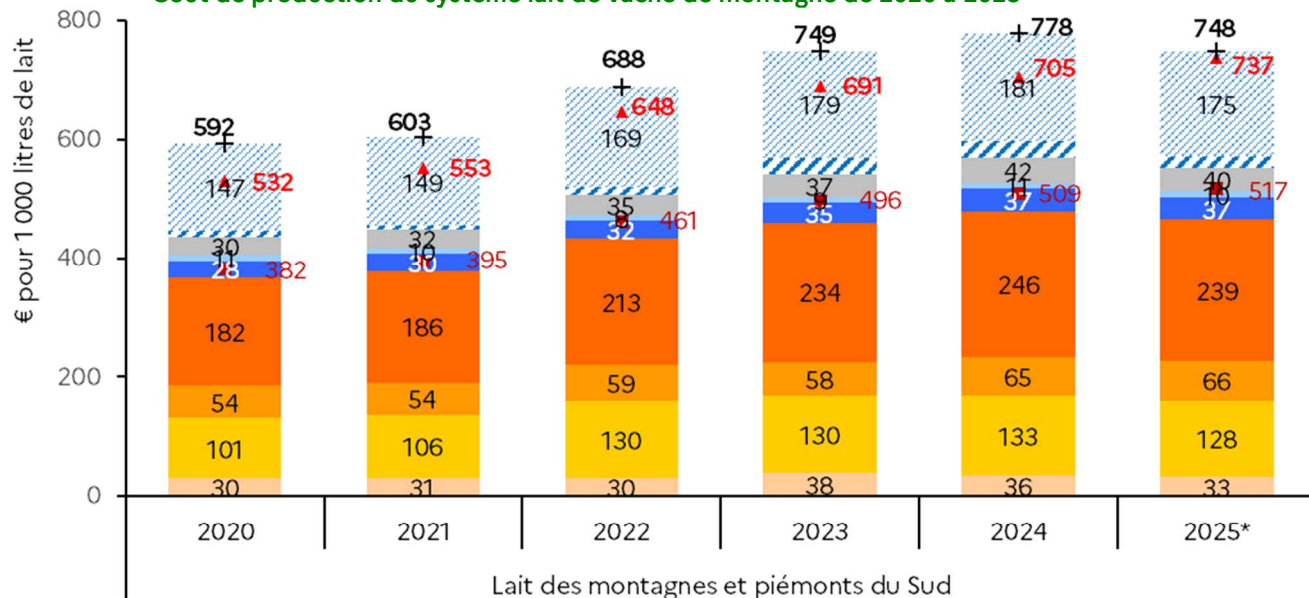
- Charges supplétives : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- Charges supplétives : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnements des cultures et des prairies
- Prix de vente du lait

(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

Graphique 151

Coût de production du système lait de vache de montagne de 2020 à 2025*



- Charges supplétives : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- Charges supplétives : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnement des cultures et des prairies
- Prix de vente du lait

(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

8. COMPTE DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE LA FILIÈRE LAITIÈRE

L'Observatoire a publié jusqu'au rapport 2025 les résultats des entreprises de transformation de l'industrie laitière sur la base des travaux de l'observatoire des industries agroalimentaires du Crédit Agricole. Celui-ci fournit des analyses comptables et financières sur les entreprises laitières en fonction de la nature de leur production principale (fromages, lait de consommation, produits ultra-frais...). Le périmètre est celui des groupes laitiers français, y compris les activités de leurs filiales à l'étranger. Les résultats étaient présentés jusqu'à l'EBITDA⁹.

Pour l'approche des marges nettes pour l'activité en France, en complément de l'Observatoire financier du Crédit Agricole, une enquête ad hoc sur les résultats de la transformation laitière en France a été confiée par ATLA à EFESO de 2021 à 2024 (données 2019 à 2022). Suite à une décision du Comité de pilotage de l'OFPM du 23 avril 2024 et en concertation avec ATLA, il a été décidé à l'automne 2024 que l'enquête auprès des groupes laitiers soit réalisée directement par le secrétariat de l'OFPM à partir de 2025, dans le respect du secret statistique et des affaires, sans charge financière pour ATLA. Un nouveau questionnaire a donc été élaboré à l'automne 2024, après concertation avec ATLA, afin de parvenir au même niveau de détail que les autres résultats publiés par l'Observatoire dans son rapport annuel. En dépit des nombreux échanges, l'Observatoire n'a cependant pas pu présenter de résultat dans son précédent rapport, du fait d'un échantillon insuffisamment représentatif : les huit réponses reçues ne représentaient que 18 % de la collecte de lait en France, alors que le seuil de représentativité fixé par l'OFPM est de 50%.

À l'été 2025, un nouveau travail a été engagé avec les deux fédérations professionnelles - Fédération Nationale de l'Industrie Laitière (Fnil) et La Coopération laitière - pour parvenir à des résultats. Ce travail prévoyait le lancement d'une étude réalisée par la Banque de France sur la situation économique des entreprises de transformation laitière françaises, commandité dans un premier temps par la Fnil et poursuivi dans un second temps par La Coopération Laitière. En parallèle, le questionnaire réalisé par l'Observatoire a été officiellement rediffusé aux entreprises et aux coopératives de transformation laitière en octobre 2025, avec pour objectif d'atteindre d'ici la fin de l'année 2025 le seuil de 50 % de la collecte laitière française. En dépit de plusieurs relances, le nombre de réponse au questionnaire s'est avéré faible et l'échantillon insuffisamment représentatif, avec 14 % de la collecte laitière française pour 4 répondants. Le Comité de Pilotage a acté l'abandon de l'enquête en janvier 2026.

Les données présentées dans ce rapport sont issues de l'étude Banque de France, financée par la Fnil et la Coopération Laitière. L'échantillon est ainsi constitué des entreprises et coopératives adhérentes à ces fédérations. L'analyse est basée sur les données financières : comptes sociaux – liasses fiscales- des entreprises françaises de transformation laitière. Les activités des filiales des entreprises françaises enregistrées à l'étranger ne sont donc pas retenues.

⁹ EBITDA : *Earning before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*, soit le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement. Il reflète la rentabilité de l'activité ; il est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation.

Les entreprises de l'échantillon appartiennent majoritairement au secteur d'activité 10.51 (exploitation de laiteries et fabrication de fromage) de la Nomenclature d'Activité Française (NAF), regroupant les activités de fabrication de lait liquide et de produits frais (10.51A), de fabrication de beurre (10.51B), de fabrication de fromage (10.51C) et de fabrication d'autres produits laitiers (10.51D), mais aussi à d'autres secteurs d'activité de la NAF.

Le Service Statistique et Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, met en œuvre chaque année une enquête de branche auprès des établissements ayant une activité de collecte de lait ou de fabrication de produits laitiers, dont l'objectif est de recueillir des informations sur les quantités de lait collecté, les fabrications et les ventes de produits laitiers. Un travail d'appariement entre les entreprises de l'échantillon de la Banque de France et les données de l'Enquête Annuelle Laitière (EAL) a été réalisé par le Service Statistique et Prospective (SSP) pour estimer la représentativité de l'échantillon Banque de France. Les entreprises présentes à la fois dans les deux échantillons, repérables grâce à leur code Siren¹⁰, représentent à elles seules près de 70 % des fabrications annuelles françaises. Un travail complémentaire est en cours pour analyser l'importance des groupes dans l'échantillon et ainsi préciser le taux de couverture de l'enquête.

Au final, l'échantillon, bien que non-exhaustif, peut donc être considéré comme représentatif, recouvrant 412 entreprises et coopératives de transformation laitière. L'activité et les résultats financiers sont aussi analysés en distinguant le facteur de la taille sur le critère des effectifs.

Ces premiers résultats ne sont cependant que la première étape d'un travail qui doit se poursuivre : un approfondissement est nécessaire pour distinguer les différentes activités de transformation laitière (fromagère, lait conditionné, beurre ou encore ultra-frais) et rapporter les résultats comptables présentés à 1 000 L de lait transformé.

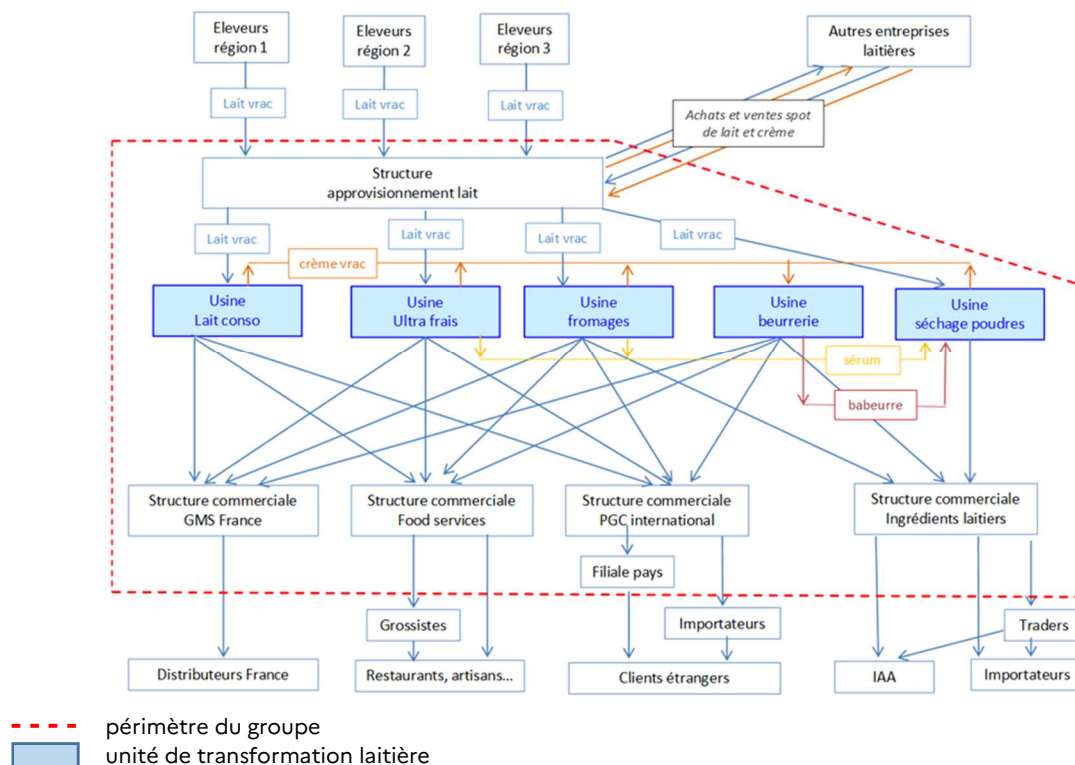
¹⁰ Système d'Identification du Répertoire des Entreprises

8.1. Groupe, entreprises et établissements dans le secteur laitier

Le Schéma 22 représente de manière simplifiée les flux de matières premières laitières, de coproduits des fabrications et des produits finis à l'intérieur d'un groupe laitier type et vis-à-vis de l'extérieur de ce groupe.

Schéma 22

Schéma-type des flux de matières dans un groupe laitier



Source : ATLA, pour OFPM

Le résultat comptable d'une usine dépend des prix de cession interne des matières premières laitières, des prix de cession interne des produits finis et des prix de cession interne des coproduits (crème, sérum, babeurre) entre usines.

Ces prix de cession interne dépendent des conventions comptables définies dans le groupe et des règles comptables générales lorsque les unités industrielles sont des entreprises au sens d'unités légales.

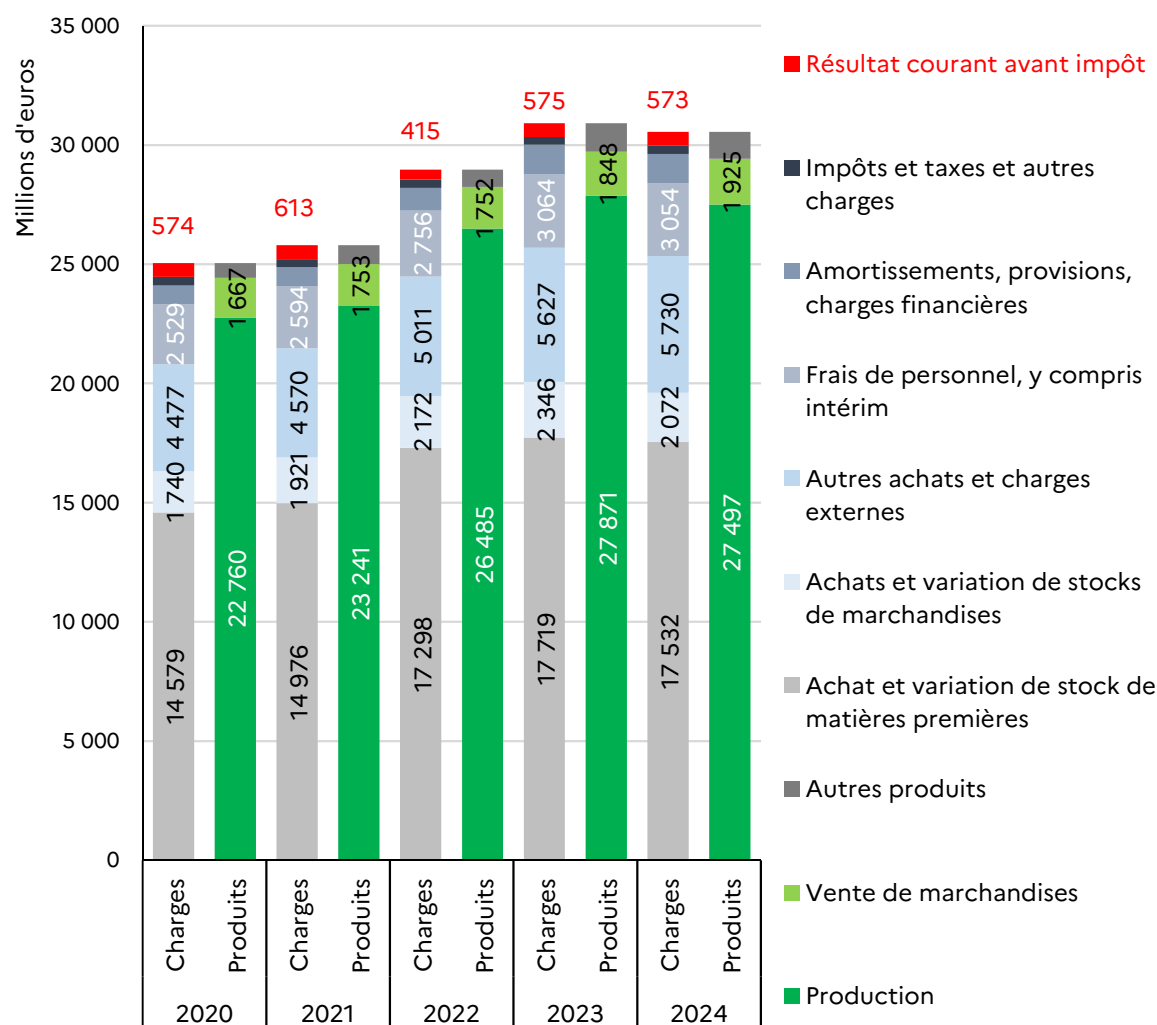
Bien qu'en règle générale, les prix de cession interne soient définis en référence aux **prix de marché** du produit (s'ils existent) ou en référence à ses **coûts de production**, l'information sur les coûts de fabrication d'un type de produit laitier, donnée par les résultats comptables des entreprises de transformation spécialisées dans ce type de produit laitier, est dépendante des systèmes de prix internes appliqués par ces entreprises.

8.2. Comptes de résultat moyen des types d'entreprises de transformation laitière

L'étude de la Banque de France a pour objet de décrire la situation économique et financière des entreprises du secteur de la transformation laitière. Elle couvre la période 2020 à 2024, sur la zone géographique France métropolitaine. Les filiales des entreprises françaises enregistrés à l'étranger ne sont donc pas retenues.

Graphique 152

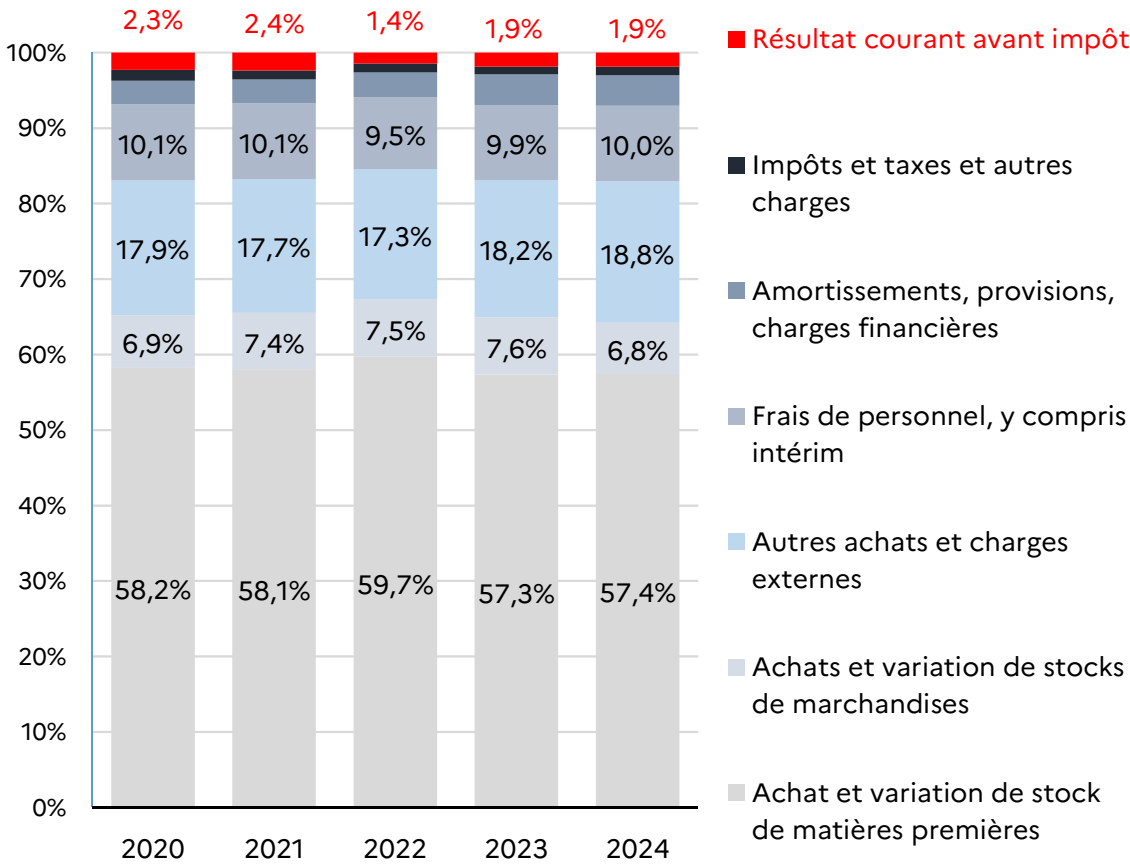
Compte de résultat des entreprises de transformation laitière (millions d'euros)



Source : Banque de France, pour Fnil et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

Graphique 153

Compte de résultat des entreprises de transformation laitière (% du chiffre d'affaires)



Source : Banque de France, pour Fnîl et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

Le graphique porte sur les 402 entreprises suivies par la Banque de France pour la Fédération Nationale de l’Industrie Laitière (Fnîl) et La Coopération laitière. Il ne présente que la moyenne et ne rend pas donc compte de la dispersion des résultats.

Les données fournies par classe de taille d’entreprise permettent de rendre compte de cette dispersion selon cette typologie. La répartition par taille des entreprises est la suivante :

Tableau 16

Compte de résultat des entreprises de transformation laitière (% du chiffre d'affaires)

2024	Nombre d'entreprises	Représentation dans le CA total
Microentreprises (moins de 10 salariés)	184	4 %
Petites entreprises (de 10 à 49 salariés)	90	4 %
Moyennes entreprises (de 50 à 249 salariés)	85	23 %
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	43	69 %

Source : Banque de France, pour Fnîl et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

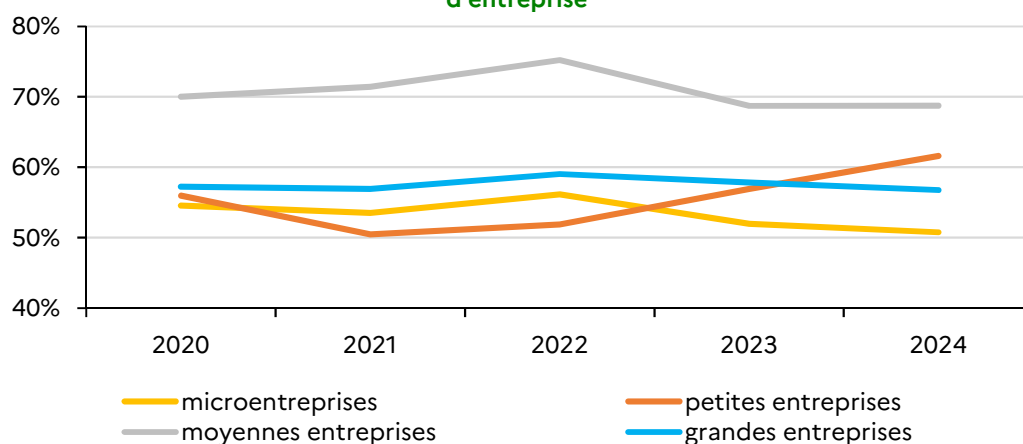
Pour l'ensemble de la transformation laitière française, le montant moyen des achats de matière première et autres approvisionnements (y compris la variation de stocks) a diminué de près de 187 millions d'euros en 2024 (-1 % par rapport à 2023). Si l'on distingue par taille d'entreprises, cette baisse ne concerne que les grandes entreprises de plus de 250 salariés.

Pour l'ensemble des entreprises et coopératives, les achats de matières premières représentent le premier poste de charges, avec en moyenne un peu moins de 60 % des charges totales.

Toutefois, le graphique ci-après montre que par taille d'entreprises ce poste, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, a un poids contrasté et que pour chaque classe de taille, à l'exception des petites entreprises, il est passé par un pic en 2022. Ce poids est le plus élevé pour les entreprises moyennes et, après une forte chute en 2023, reste stable en 2024 à 69 %. Pour les grandes entreprises et les microentreprises, il est en baisse depuis 2022 et représente respectivement 51 % pour les microentreprises et 57 % pour les grandes entreprises. Pour les petites entreprises il présente une évolution inverse avec une hausse continue depuis 2022 et atteint 62 % en 2024.

Graphique 154

Achat de matières premières et autres approvisionnements/chiffre d'affaires par classe de taille d'entreprise

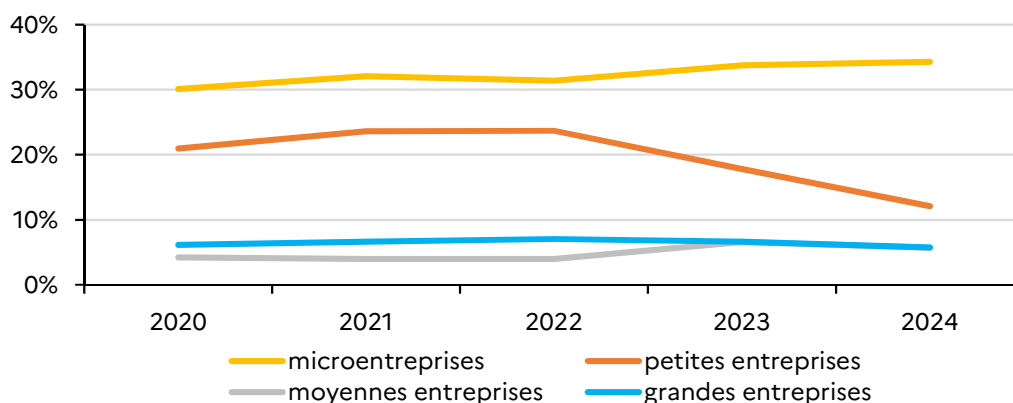


Source : Banque de France, pour Fnil et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

Pour le poste achats de marchandises, le graphique ci-après indique en pourcentage du chiffre d'affaires un poids beaucoup plus important dans les microentreprises (qui passe de 30 % en 2020 à 35 % en 2025) que dans les grandes et les moyennes (globalement stable autour de 6 %). En revanche, dans les petites entreprises, après un pic à 24 % en 2022 et 2023, on assiste depuis à une baisse de ce poids qui atteint 12 % en 2024.

Graphique 155

Achat de marchandises et variations de stocks/chiffre d'affaires par classe de taille d'entreprise



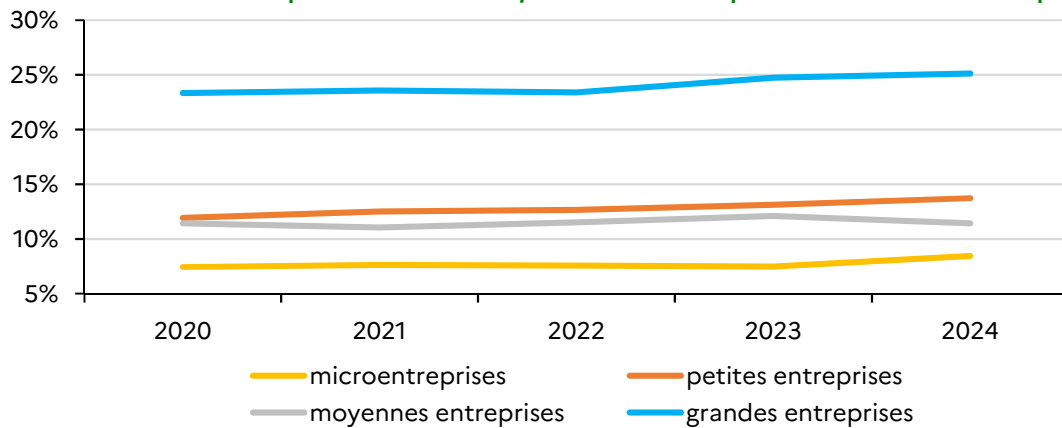
Source : Banque de France, pour Fnil et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

Les autres charges courantes de l'ensemble de la transformation laitière française sont également en diminution, à l'exception du poste autres achats et charges externes qui augmente légèrement en 2024. Dans ce poste, on retrouve notamment les dépenses liées à l'énergie.

Pour le poste autres consommations en provenance de tiers, le graphique ci-après montre un poids, exprimé pourcentage du chiffre d'affaires, sensiblement différent entre les grandes entreprises, où il passe de 23 % en 2020 à 25 % en 2024, et les autres catégories. Les microentreprises sont celles pour qui les autres consommations en provenance de tiers pèsent le moins en pourcentage du chiffre d'affaires (entre 7 % en 2020 et 8 % en 2024) tandis que les moyennes et les petites entreprises se situent entre les deux avec un ratio voisin de 11 % pour les moyennes et situé entre 11 et 14 % pour les petites (en hausse sur la période).

Graphique 156

Autres consommations en provenance de tiers/chiffre d'affaires par classe de taille d'entreprise

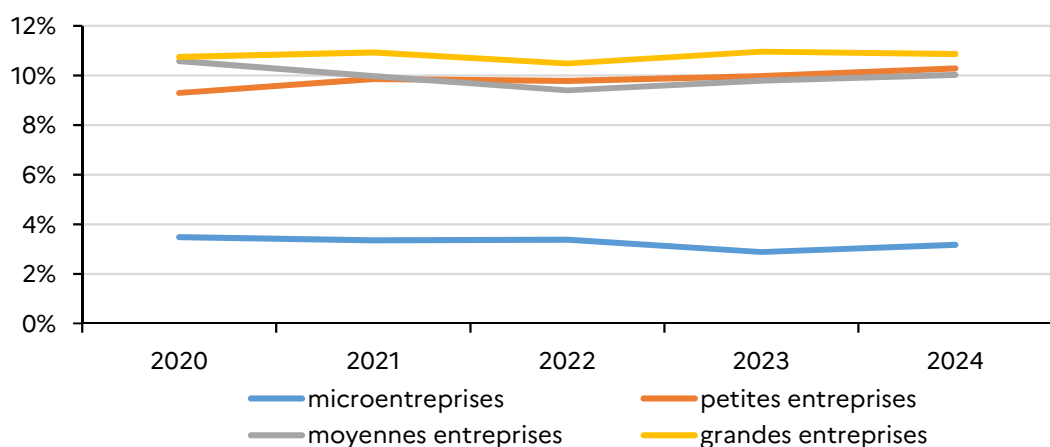


Source : Banque de France, pour Fnif et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

Enfin, le poste des frais de personnel¹¹ montre une grande différence entre, d'un côté, les microentreprises et de l'autre, les petites, moyennes et grandes. Ainsi, ce poste est de l'ordre de 3 % du CA des microentreprises alors que pour les autres il tend à s'homogénéiser sur la période observée, autour de 10 % pour les moyennes et petites et de 11 % pour les grandes.

Graphique 157

Charge de personnel (y compris personnel extérieur) /chiffre d'affaires par classe de taille d'entreprise



Source : Banque de France, pour Fnif et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

¹¹ Dont on doit souligner qu'il exclut le personnel extérieur mais pas la sous-traitance incluse dans les autres consommations en provenance de tiers.

Pour l’ensemble des catégories d’entreprises, après 4 années consécutives de hausse, le chiffre d’affaires est en léger recul de 36 millions d’euros en 2024 (soit - 1 %). Cette baisse ne concerne toutefois que les grandes entreprises dont la part dans le chiffre d’affaires de la filière est de 69 % en 2024 comme l’indique le tableau ci-après :

Tableau 17

Chiffre d’affaires par classe de taille d’entreprise (en K€)

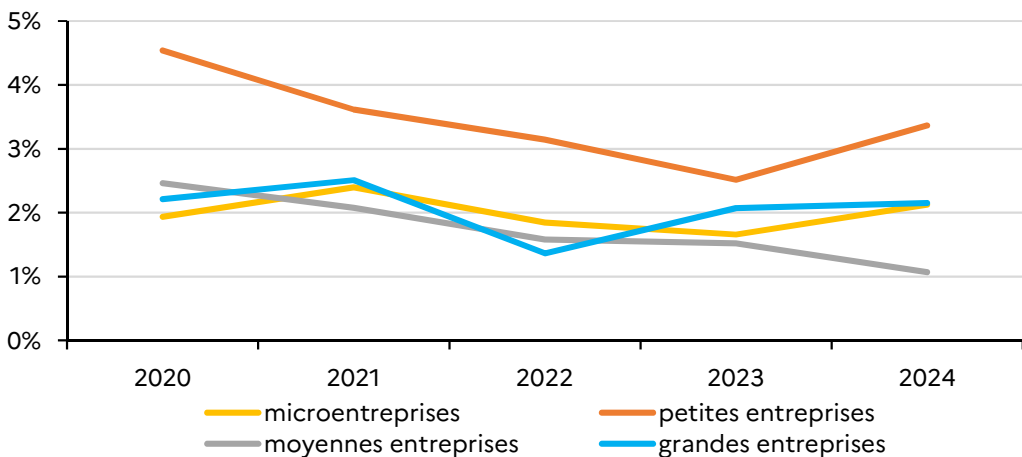
(en K euros)	2020	2021	2022	2023	2024	Répartition en 2024 (en %)
Microentreprises	818 809	928 601	978 996	1 004 173	1 088 916	4 %
Petites entreprises	1 061 470	1 061 423	1 087 017	1 088 064	1 106 769	4 %
Moyennes entreprises	5 412 709	5 830 756	6 517 093	6 664 354	6 817 504	23 %
Grandes entreprises	17 025 611	17 172 522	19 110 697	20 744 670	20 451 787	69 %
TOTAL	24 318 599	24 993 302	27 693 803	29 501 262	29 464 976	100 %

Source : Banque de France, pour Fnil et La Coopérative laitière, retraitement OFPM

Enfin, pour ce qui est de l’évolution du résultat courant avant impôt en pourcentage du chiffre d’affaires, on constate que les petites entreprises ont le taux le plus élevé, bien qu’en recul entre 2020 et 2023, passant de 4,5 % à 2,5 %, avant de connaître une reprise en 2024 où il atteint 3,4 %. Les microentreprises et les grandes entreprises, sur la période, oscillent respectivement dans la fourchette 1,7 et 2,5 % pour les premières (avec un point bas en 2023) et entre 1,4 et 2,5 % pour les secondes (avec un point bas en 2022). Quant aux entreprises moyennes, leur ratio est en baisse régulière sur la période passant de 2,5% en 2020 à 1 % en 2024.

Graphique 158

Résultat courant avant impôt/chiffre d'affaires pour les différentes classes de taille d'entreprise



Source : Banque de France, pour Fnil et La Coopérative laitière, retraitement OFPM